



**Nations Unies**

# **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux de ses première  
et deuxième sessions ordinaires  
et de sa session annuelle de 2011**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2011  
Supplément n° 14

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2011  
Supplément n° 14

## **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux de ses première  
et deuxième sessions ordinaires  
et de sa session annuelle de 2011**



Nations Unies • New York, 2011



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

*Page*

### Première partie

#### Première session ordinaire de 2011

I.	Organisation de la session. . . . .	2
A.	Déclaration liminaire du Président sortant . . . . .	2
B.	Élection du Bureau du Conseil d'administration . . . . .	2
C.	Déclarations liminaires de la Présidente et du Directeur général . . . . .	2
D.	Adoption de l'ordre du jour . . . . .	4
II.	Délibérations du Conseil d'administration . . . . .	4
A.	Rapport annuel au Conseil économique et social . . . . .	4
B.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . . .	10
C.	Rapport oral sur les fonctions de gestion des connaissances et de recherche de l'UNICEF . . . . .	11
D.	Compte rendu oral sur la réponse de l'UNICEF aux situations humanitaires récentes . . . . .	13
E.	Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	16
F.	Collecte de fonds privés : plan de travail et budget pour 2011 . . . . .	18
G.	Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats – rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF . . . . .	20
H.	Réunion d'annonce de contributions . . . . .	22
I.	Questions diverses . . . . .	22
J.	Adoption des projets de décision . . . . .	27
K.	Déclarations finales du Directeur général et de la Présidente du Conseil d'administration . . . . .	27
III.	Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM . . . . .	28
A.	Égalité : réduire les disparités pour promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement . . . . .	28
B.	Intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux des institutions et perspectives de collaboration avec ONU-Femmes . . . . .	30

C.	Efficacité des interventions d'urgence et transition avec le relèvement et le développement à long terme : les enseignements tirés de l'expérience .....	32
D.	Unis dans l'action : suite donnée à la Conférence tripartite de haut niveau de Hanoï. . . .	34
<b>Deuxième partie</b>		
<b>Session annuelle de 2011</b>		
I.	Organisation de la session. ....	38
A.	Déclarations liminaires de la Présidente et du Directeur général .....	38
B.	Adoption de l'ordre du jour .....	40
II.	Délibérations du Conseil d'administration .....	40
A.	Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme, 2006-2013 .....	40
B.	Rapport sur l'application de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF. ....	43
C.	Rapport du Bureau de la déontologie .....	44
D.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF .....	46
E.	Rapports sur les visites de terrain du Conseil d'administration .....	53
F.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF .....	54
G.	Questions diverses .....	55
H.	Adoption des projets de décision. ....	57
I.	Déclarations de clôture du Directeur général et de la Présidente .....	57
<b>Troisième partie</b>		
<b>Deuxième session ordinaire de 2011</b>		
I.	Organisation de la session. ....	59
A.	Déclarations liminaires de la Présidente et du Directeur général .....	59
B.	Adoption de l'ordre du jour .....	60
II.	Délibérations du Conseil d'administration .....	60
A.	Projet de programme de travail des sessions de 2012 du Conseil d'administration .....	60
B.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF .....	60
C.	Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF .	68
D.	Rapport annuel sur les activités de vérification interne des comptes .....	69
E. F. G.	Plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2011-2014; Budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013; et Mesures prises et progrès accomplis en vue de l'établissement d'un budget intégré : note d'information informelle commune au PNUD, au FNUAP et à l'UNICEF. ....	70
H.	Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF	72
I.	Collecte de fonds privés : rapport financier et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. ....	72

---

J. Questions diverses .....	73
K. Décisions concernant les projets de décision en suspens.....	76
L. Déclarations finales.....	76
<b>Annexe</b>	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2011.....	78



**Partie I**  
**Première session ordinaire de 2011**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 8 au 11 février 2011**

## **I. Organisation de la session**

### **A. Déclaration liminaire du Président sortant**

1. Le Président du Conseil d'administration en 2010, S. E. M. Abdulkalam Abdul Momen, a prononcé une déclaration à l'occasion de son départ, dans laquelle il a remercié les membres du Bureau, le Conseil d'administration et le secrétariat de l'UNICEF, ainsi que son collègue, M. Nojibur Rahman, Ministre des affaires économiques de la Mission du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir fait montre d'un esprit de collégialité et contribué à faire de 2010 une année très productive. Il a donné un aperçu de quelques unes des grandes réalisations du Conseil d'administration, notamment les principales décisions adoptées, les progrès réalisés dans l'établissement du descriptif de programme commun de la République-Unie de Tanzanie et le rôle de facilitation joué par le Conseil d'administration dans le recrutement du nouveau Directeur exécutif de l'UNICEF. Il a rendu hommage à la Directrice générale, saluant ses remarquables qualités de chef et sa grande compassion à l'égard des enfants.

2. Tout en faisant observer que des progrès considérables avaient été enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs concernant les enfants adoptés à l'échelle internationale et à l'échelle des pays, il a rappelé les nombreux obstacles qui pourraient empêcher, au niveau mondial, leur pleine et entière réalisation. Il a ajouté que dans ce contexte, le Conseil d'administration avait accueilli avec enthousiasme l'initiative prise par le Directeur général de recentrer les travaux de l'UNICEF sur l'équité. Le Président a instamment invité les participants à user de leur influence en faveur de la stratégie axée sur l'équité, afin que le monde entier puisse tenir les promesses faites aux enfants pour l'horizon 2015 et au-delà.

### **B. Élection du Bureau du Conseil d'administration**

3. Le Conseil d'administration a élu à la présidence la Représentante permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M<sup>me</sup> Sanja Štiglic, et à la vice-présidence, S. E. M. Daffa-Alla Elhag Ali Osman, Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation; M. Peter Van der Vliet, Ministre plénipotentiaire de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation; M<sup>me</sup> Gillian Joseph, Première Secrétaire de la Mission permanente d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation; et M<sup>me</sup> Grata Werdaningtyas, Première Secrétaire de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation.

### **C. Déclarations liminaires de la Présidente et du Directeur général**

4. Dans la déclaration liminaire qu'elle a prononcée, la nouvelle Présidente du Conseil d'administration pour 2011 a dit que sa nomination était un grand honneur tant pour elle que pour son pays, ajoutant qu'elle s'attacherait à assurer une présidence ouverte, transparente et constructive afin de contribuer à améliorer la situation des enfants dans le monde entier. Elle a remercié le Président sortant de son dynamisme et de sa sagesse et les membres du Bureau en 2010 de leur engagement en faveur des objectifs de l'UNICEF, souhaitant la bienvenue à leurs

successeurs pour 2011. Elle a également remercié le Directeur général de l'UNICEF pour sa hauteur de vues et son esprit d'initiative, et en particulier d'avoir milité en faveur du recentrage sur l'équité.

5. Selon la Présidente, ce recentrage sera essentiel si l'on veut accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La réalisation de ces objectifs restait un remarquable défi mais était, tout comme le respect des droits des enfants, d'une importance capitale. Or, malgré de grandes avancées, les progrès enregistrés à cet égard s'avéraient inégaux dans de nombreux domaines et il restait beaucoup à faire pour garantir la survie et la santé des enfants, surtout dans les situations difficiles.

6. Selon la Présidente, il fallait en tout premier lieu continuer de renforcer la qualité et l'utilité des projets de l'UNICEF de manière à ce que l'organisation soit plus efficace, y compris sur le plan économique, et plus axée sur les résultats. En ces temps incertains, les partenariats de tous types seraient une condition du succès. Le Conseil d'administration était un cadre idéal pour examiner les multiples dimensions de la pauvreté et leurs conséquences sur le développement durable et pour favoriser la mise en œuvre d'initiatives concrètes visant à atténuer les effets des catastrophes sur les groupes les plus vulnérables, en particulier les enfants et les femmes. La Présidente a également dit que les projets décrits aux points de l'ordre du jour de cette session favoriseraient la cohérence des travaux des Nations Unies, la transparence de l'utilisation des ressources et le renforcement des partenariats, notamment avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et assoieraient le rôle de chef de file mondial que joue l'UNICEF en matière de défense des droits de l'enfant.

7. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur général a remercié la Présidente sortante de son dévouement et de sa direction éclairée et les membres sortants du Bureau et du Conseil d'administration des éminents services qu'ils avaient rendus à l'organisation. Il a également félicité les nouveaux Président et Vice-Présidents et leur a souhaité la bienvenue.

8. L'année 2010, a-t-il dit, avait été une année charnière pour les enfants ainsi que pour l'UNICEF dans la mesure où l'organisation avait encore plus que d'habitude axé ses efforts sur l'apport d'aide aux plus vulnérables. Ce recentrage s'imposait clairement d'urgence pour venir en aide aux enfants défavorisés victimes des situations d'urgence en Haïti et au Pakistan. Étant donné que les crises et les situations d'urgence exposaient encore davantage les enfants à l'exploitation et aux mauvais traitements, l'UNICEF continuait d'appeler à la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs.

9. Au cours de l'année précédente, de nouveaux indices étaient venus confirmer qu'en ce qui concernait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les écarts entre les enfants riches et les enfants pauvres se creusaient. Le Directeur a expliqué que, contrairement aux idées reçues, une stratégie axée sur les plus pauvres et les plus vulnérables était le moyen le plus rapide, économique et durable de réaliser ces objectifs, ainsi qu'il ressortait d'une modélisation effectuée dans le cadre de l'étude intitulée « Réduire les écarts pour atteindre les objectifs » menée par l'UNICEF en 2010. Les implications de pareille stratégie étaient profondes non seulement dans le domaine de la santé, mais aussi dans ceux de l'éducation, la protection de l'enfance et l'égalité des sexes.

10. À l'approche de 2015, l'UNICEF s'efforçait de mettre des systèmes en place et de collaborer avec ses partenaires en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Directeur général a dégagé quatre grands objectifs pour 2011, qui devaient permettre à l'UNICEF de réaliser tout le potentiel de sa stratégie axée sur l'équité et d'obtenir des résultats en faveur des enfants les plus vulnérables : a) saisir l'occasion de promouvoir la stratégie axée sur l'équité; b) renforcer son rôle de partenaire et de chef de file dans la promotion de la cohérence du système des Nations Unies; c) faire appliquer la stratégie axée sur l'équité dans toute l'organisation; et d) améliorer l'efficacité interne et les pratiques de gestion de l'organisation.

11. Signalant que l'UNICEF prévoyait une baisse de ses recettes d'environ 7 % pour 2011, notamment une légère baisse des recettes en valeur réelle ainsi qu'une diminution du montant des ressources générales, le Directeur a insisté sur le fait que l'organisation aurait besoin de davantage de ressources de base pour obtenir des résultats en faveur des enfants. L'organisation examinerait également les moyens de réduire les coûts et d'améliorer son efficacité.

12. Selon lui, pour que l'UNICEF obtienne des résultats en faveur des enfants, il lui fallait absolument recentrer ses efforts sur la promotion de l'équité. Il a conclu en disant que dans chacun des 18 pays qu'il avait visités au cours de l'année, il avait pu observer la différence qu'une stratégie axée sur l'équité pouvait faire dans la vie des enfants, toutes communautés confondues.

## **D. Adoption de l'ordre du jour**

13. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2011/1).

14. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, 33 délégations ayant le statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session, dont 1 organe des Nations Unies, 4 organisations intergouvernementales, 5 organisations non gouvernementales et 5 comités nationaux pour l'UNICEF.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Rapport annuel au Conseil économique et social (point 3)**

15. Le Directeur de la Division des politiques et pratiques a présenté le rapport annuel au Conseil économique et social (E/2011/6-E/ICEF/2011/3), précisant qu'il décrivait les activités menées par l'UNICEF en exécution de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Ce rapport avait été établi en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

16. Les délégations ont favorablement accueilli le rapport. Nombre d'entre elles ont relevé avec satisfaction qu'il était bien documenté, analytique et axé sur les résultats. Elles ont particulièrement apprécié que l'UNICEF ait donné une suite

concrète aux recommandations issues de l'examen triennal complet grâce au plan d'action adopté en 2008 à cet effet et qu'il se soit efforcé d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de ses propres opérations.

17. Le recentrage des activités de l'UNICEF sur l'équité a reçu un soutien enthousiaste et a été jugé particulièrement indispensable eu égard aux crises financière et économique mondiales. Qualifiée par une délégation d'impératif pratique, moral et stratégique, la stratégie axée sur l'équité a été décrite comme le préalable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs relatifs aux enfants adoptés aux niveaux international et des pays. Plusieurs orateurs ont recommandé son adoption par les autres fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies, au titre de la cohérence du système et dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action.

18. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir recentré ses efforts sur les partenariats stratégiques aux niveaux mondial, national et local, et ont insisté sur l'utilité d'établir des partenariats, non seulement avec d'autres organismes des Nations Unies dans le but d'améliorer la cohérence au sein du système, mais aussi avec les institutions de Bretton Woods, notamment la Banque mondiale, et avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et les banques de développement régionales et multilatérales. Les partenariats à tous les niveaux pourraient contribuer dans une large mesure à renforcer les systèmes et à développer les capacités nécessaires pour mettre en place des services intégrés et complets en faveur des enfants. L'UNICEF a été encouragé à mieux intégrer ses programmes de réduction des risques de catastrophe et de réponse aux changements climatiques avec ceux d'autres organismes des Nations Unies, notamment au moyen des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. On a également proposé qu'il soit tenu compte des enseignements tirés de l'initiative Unis dans l'action dans la planification des missions intégrées. On a demandé à l'UNICEF de décrire, dans son prochain rapport annuel, les mesures qu'il avait prises pour renforcer sa coopération avec les organisations de la société civile et le secteur privé.

19. L'UNICEF a été félicité pour le rôle moteur qu'il jouait dans la promotion de la cohérence du système des Nations Unies. Une délégation a cependant fait observer que malgré les avancées réalisées dans ce domaine, il fallait d'urgence accélérer les progrès, tant au niveau des pays qu'au niveau du siège. On a demandé à l'UNICEF de décrire les éventuels obstacles qui l'en empêcheraient et d'expliquer le fonctionnement du cadre de gestion et de responsabilisation et du système de coordonnateurs résidents, notamment ses pare-feux fonctionnels. Une délégation lui a demandé d'expliquer ce qu'il faisait pour mettre en place un système de rapport unique au niveau des pays et quelles étaient les difficultés rencontrées. On l'a également interrogé sur les obstacles qu'il rencontrerait s'il voulait participer à l'intervention opérationnelle collective du système des Nations Unies et sur la mise en œuvre des accords fiduciaires de l'ONU et de la Banque mondiale.

20. Tout en louant la détermination de l'UNICEF à promouvoir la cohérence du système des Nations Unies, une délégation a dit que ses efforts ne devraient pas se limiter à l'initiative Unis dans l'action et à l'harmonisation des modes de fonctionnement du système. Cette délégation s'est particulièrement félicitée des fructueux débats sur plusieurs points du programme qui avaient eu lieu les 4 et 7 février 2011 dans le cadre de la réunion rassemblant le Conseil d'administration du PNUD, du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et du Bureau des

Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et ceux de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Certaines délégations ont cependant souligné qu'il convenait de se montrer prudent en matière d'harmonisation et de tenir compte de la situation de chaque pays plutôt que d'imposer à tous un modèle unique.

21. On a beaucoup insisté sur la nécessité d'aider les partenaires à renforcer leurs capacités, qui se faisait particulièrement sentir, selon certains orateurs, dans les domaines de la fourniture de services de qualité aux enfants; la prévention, la réponse et la transition avant, pendant et après les situations d'urgence et la consolidation de la paix; et l'amélioration des systèmes de contrôle et d'évaluation. Une délégation a encouragé l'UNICEF à prendre la tête des efforts visant à élargir les formations à la préparation aux situations d'urgence et à l'organisation des secours, en particulier dans les zones de catastrophe. Une autre a salué la démarche inclusive et à plusieurs niveaux adoptée par l'UNICEF en matière de renforcement des capacités, soulignant qu'elle s'inscrivait dans le droit fil de l'approche du développement axée sur la sécurité humaine.

22. La question de l'égalité des sexes a aussi été longuement discutée. L'UNICEF a été félicitée pour ses efforts visant à l'intégrer dans tous les aspects de son travail, y compris dans les processus d'embauche et d'évaluation du personnel. Les délégations ont demandé des informations complémentaires sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour l'égalité des sexes (2010-2012) et l'utilisation du marqueur politique égalité homme-femme mis au point pour déterminer quelle part des ressources et des fonds des programmes était affectée à la promotion de l'égalité des sexes. Une délégation a demandé que l'UNICEF redouble d'efforts pour rendre compte des résultats obtenus en la matière, en particulier au niveau des pays, et recueillir des données ventilées par sexe. L'organisation a également été félicitée pour ses contributions à la promotion de l'égalité des sexes et du bien-être des enfants lors de grandes réunions mondiales, dont des réunions de l'Assemblée générale et du G-20 (Groupe des Vingt) et des conférences sur les changements climatiques.

23. Des délégations ont salué les travaux de l'UNICEF dans de nombreux autres domaines mentionnés dans le rapport, parmi lesquels l'apport d'une aide d'urgence dans les situations de crise, notamment au Pakistan, la santé maternelle et infantile, l'établissement d'écoles adaptées aux besoins des enfants, la coopération Sud-Sud, et la lutte contre le VIH/sida.

24. Si des délégations se sont inquiétées de la baisse des recettes de l'UNICEF, notamment les ressources ordinaires, elles se sont félicitées de ce que celles provenant de sources intergouvernementales et de fonds d'affectation spéciale thématique aient augmenté. Elles ont exhorté les donateurs à augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires, lesquelles étaient d'après elles cruciales si l'on voulait donner à l'UNICEF les moyens de faire face aux situations nouvelles et d'obtenir des résultats en faveur des enfants, en particulier les enfants les plus pauvres, grâce à la stratégie axée sur l'équité.

25. Plusieurs propositions ont été faites en vue d'améliorer le rapport, dont une recommandation consistant à mieux saisir les enseignements à tirer de l'expérience et à rendre compte systématiquement des résultats obtenus en matière de développement. Une délégation a demandé que le rapport insiste davantage sur

l'importance du rôle joué par l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire ainsi que sur les efforts déployés par l'organisation pour réduire les dépenses administratives. Cette délégation s'est par ailleurs enquis de l'application de la décision 2010/17 du Conseil d'administration relative à l'amélioration de l'efficacité dans les bureaux de l'UNICEF. Une autre délégation a posé des questions sur la manière dont l'organisation comptait planifier la reprise après sinistre et intégrer la réduction des risques de catastrophe dans ses travaux en 2011. On a également demandé à l'UNICEF de fournir des informations au sujet de ses activités dans le cadre du partenariat H4 élargi.

26. Le secrétariat a remercié les délégués de leurs observations. Concernant le renforcement des capacités, le Directeur des politiques et de la pratique a expliqué que l'UNICEF avait adopté l'approche à trois vitesses entérinée par le Groupe des Nations Unies pour le développement, adaptée à la situation de chaque pays, et qu'un critère standard à utiliser par les bureaux de pays pour rendre compte du renforcement des capacités avait été défini. Il a dit que la fonction d'évaluation jouait un rôle important dans le travail de l'UNICEF et que connaître l'avis des groupes et communautés locaux sur les services fournis par l'organisation permettait à cette dernière de renforcer son action auprès des groupes les plus pauvres.

27. Pour des informations plus détaillées sur les résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme, le Directeur a demandé aux délégations de consulter le rapport annuel du Directeur général, qui devait être présenté à la session annuelle de 2011. Répondant à la question d'une délégation, il a fait observer que l'UNICEF avait collaboré avec le PNUD et le FNUAP à un rapport dans lequel seraient proposés des moyens de simplifier les rapports présentés au Conseil d'administration, la difficulté consistant à ce qu'ils restent suffisamment étoffés pour donner des renseignements sur les résultats obtenus.

28. S'agissant de la transversalisation de la problématique hommes-femmes et de l'égalité des sexes, le Directeur a dit que l'UNICEF présenterait au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2011, un rapport consacré aux résultats obtenus dans le cadre du plan d'action stratégique et à l'utilisation du marqueur égalité hommes-femmes. Quelques semaines plus tard, l'UNICEF serait doté d'un train complet de directives opérationnelles sur la problématique hommes-femmes touchant chacun des domaines du plan stratégique à moyen terme. L'UNICEF continuait de produire des données ventilées par sexe, notamment au moyen d'enquêtes sur les ménages. L'organisation avait défini des domaines de coopération avec ONU-Femmes, notamment la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et la création de villes sûres pour les femmes et les enfants, en particulier les adolescentes.

29. Concernant les avantages relatifs dont disposait l'UNICEF pour faciliter le passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement, il a souligné que les efforts de l'organisation étaient axés sur les enfants les plus touchés par les urgences et les plus vulnérables aux crises, y compris les adolescents et les jeunes en situation de crise et d'après-crise. Il a rappelé aux délégués que l'UNICEF était présent dans les pays avant, pendant et après les crises et qu'il était donc bien placé pour aider les autorités pendant chacune de ces phases, notamment grâce à l'approche sectorielle, ajoutant que l'organisation se concentrait toujours sur l'apport de services sociaux de base et la protection de l'enfance. Des efforts plus soutenus seraient déployés pour intégrer plus systématiquement la réduction des

risques de catastrophe, la consolidation de la paix, la prévention des conflits et le renforcement des capacités dans les programmes de pays, y compris grâce à la promotion de mesures de relèvement précoces plus dynamiques, par l'intermédiaire notamment des groupes de travail sectoriels. Le financement des activités de prévention des conflits continuait de poser problème.

30. Le Directeur a signalé que la collaboration de l'UNICEF avec la Banque mondiale portait principalement sur la stratégie axée sur l'équité et concernait plusieurs domaines : la mise en place d'outils permettant d'évaluer l'effet des politiques sur les enfants, l'appui aux programmes de protection sociale, et l'évaluation des besoins dans les situations d'urgence, comme en Haïti et au Yémen.

31. Concernant l'évaluation, il a dit que l'UNICEF présenterait son rapport annuel à la deuxième session ordinaire de 2011 du Conseil d'administration. Les ressources consacrées à l'évaluation sur le terrain étaient complétées par des ressources dépensées au niveau mondial de manière à obtenir des évaluations plus générales et systématiques. Pour conclure, il a ajouté que l'accent mis sur l'équité encouragerait l'UNICEF à se servir des évaluations pour mieux comprendre les résultats obtenus en faveur des enfants les plus pauvres et de leurs familles.

32. S'exprimant également au nom du secrétariat, M<sup>me</sup> Gunilla Olsson, Directrice de la Division des questions concernant la gouvernance, les Nations Unies et les affaires multilatérales, a insisté sur l'engagement de l'UNICEF à promouvoir le renforcement de l'utilité, de l'efficacité et de la transparence du système des Nations Unies, ce qui était selon elle indispensable si l'on voulait que les résultats obtenus aient des répercussions concrètes sur les enfants. En réponse aux observations de partenaires et collègues concernant le coût élevé des transactions, elle a fait savoir que l'UNICEF comptait alléger et simplifier ses procédures. Toutes les activités menées dans le cadre du système des Nations Unies devaient répondre aux besoins et aux priorités des pays. S'agissant des améliorations à apporter, elle a indiqué qu'il fallait notamment renforcer, simplifier et harmoniser les règles relatives à la présentation des rapports, dans la mesure du possible en tenant compte des divers modèles d'activité des organismes des Nations Unies, et s'attacher à établir des programmes de pays souples et dynamiques adaptables à différentes situations nationales.

33. Parmi les autres domaines dans lesquels des progrès restaient à faire, on a mentionné la gestion des fonds d'affectation spéciale multidonateurs; la facilitation de la mobilité interinstitutions; le renforcement du rôle des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et des équipes de directeurs régionaux et du contrôle qu'elles exercent; l'application pleine et entière de la stratégie harmonisée de transferts de fonds, notamment en faisant intervenir les organismes spécialisés; et l'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts des organismes des Nations Unies. Il fallait également se concentrer davantage sur le renforcement des capacités des bureaux de pays en matière d'approvisionnement et d'achats dans les pays, ainsi que sur l'amélioration des définitions et notations en matière d'audit et des règles et règlements financiers.

34. En réponse aux questions posées sur le cadre de gestion et de responsabilisation à l'appui du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, elle a communiqué les résultats initiaux d'une étude documentaire des rapports annuels établis par les bureaux de pays de l'UNICEF. Les tendances montraient que le cadre fonctionnait relativement bien

dans les pays participant à l'initiative Unis dans l'action ainsi que dans ceux qui faisaient face à des situations d'urgence soudaines ou continues, et moins bien dans les pays à revenu intermédiaire. Près de 63 % des bureaux de pays avaient indiqué que le cadre fonctionnait assez bien, voire mieux, ce qui représentait une augmentation par rapport à l'année dernière. Les rapports indiquaient que la coopération stratégique avec les équipes de pays des Nations Unies et le coordonnateur régional avait été renforcée, que des informations essentielles étaient échangées, que les fonds alloués au coordonnateur résident étaient partagés de manière plus transparente et que, de plus en plus souvent, les décisions importantes n'étaient prises qu'après consultation entre les membres de l'équipe de pays.

35. Cependant, les enquêtes ont aussi révélé que le système de pare-feu fonctionnel ne fonctionnait pas aussi bien. De plus, dans plusieurs pays, le cadre de gestion et de responsabilisation n'était pas entièrement compris ou respecté par les membres des équipes de pays des Nations Unies et les petits organismes ne disposaient pas des capacités suffisantes. L'UNICEF collaborait activement avec les autres organismes des Nations Unies pour résoudre tous ces problèmes.

36. À la question concernant la manière dont l'organisation comptait resserrer ses liens de coopération avec les gouvernements des pays de programme, le Directeur général a répondu que l'UNICEF entendait user de tous les moyens possibles pour ce faire, en intégrant ses objectifs dans tous ses domaines d'activité. À propos du budget, il a indiqué que les prévisions pour 2010 étaient meilleures que celles pour 2009, mais que cette amélioration était susceptible de s'expliquer en partie par les fonds reçus pour l'aide humanitaire au Pakistan et en Haïti. Il a cependant souligné qu'il était très important de noter que les ressources ordinaires avaient diminué. Il a remercié les gouvernements qui avaient demandé ou annoncé une augmentation des contributions au titre de ces ressources, dont il estimait qu'elles aideraient l'UNICEF non seulement à s'acquitter de sa mission, mais aussi à être plus novateur et plus efficace dans ses programmes et activités. Il a en particulier salué le Gouvernement japonais, qu'il a remercié du soutien et de la confiance qu'il témoignait à l'UNICEF.

37. Le Directeur général adjoint, M. Saad Houry, a fourni des informations actualisées sur les activités menées par l'UNICEF en collaboration avec les autres membres du partenariat H4 élargi, faisant observer que le partenariat avait mené des activités conjointes dans les quatre domaines suivants : évaluation de pays, programmation, promotion de la stratégie mondiale auprès des pays à faible revenu et très endettés, et coordination de la promotion de la stratégie mondiale du Secrétaire général en faveur de la santé maternelle et infantile.

38. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2011/4) et a adopté la décision 2011/1 concernant le rapport annuel au Conseil économique et social (voir annexe).

## **B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 4 de l'ordre du jour)**

### **a) Approbation des descriptifs de programme de pays révisés examinés à la deuxième session ordinaire de 2010 (point 4 a) de l'ordre du jour)**

39. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les descriptifs de programme de pays révisés pour le Burkina Faso, l'Indonésie, les Maldives, la Somalie, l'Uruguay et la Zambie.

### **b) Projet de descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie (point 4 b) de l'ordre du jour)**

40. Le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA-ICEF-WFP/DCCP/2011/TZA/1).

41. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie s'est félicité des réactions positives suscitées par l'approche suivie par son gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies. Il a souligné que le descriptif de programme commun de pays s'inscrivait dans le cadre du Plan d'aide au développement des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie pour la période 2011-2015 et proposait une action stratégique plus collective et plus cohérente à l'échelle du système des Nations Unies pour répondre aux priorités énoncées dans la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. Il a indiqué que le Plan correspondait au cycle de planification nationale et s'inscrivait dans le droit fil des initiatives mondiales et régionales. Il a également rappelé que les plans de travail du programme commun et ceux propres à chaque organisme étaient remplacés par un plan de travail annuel unique dans chacun des 10 domaines de coopération, grâce à une nouvelle méthode visant à renforcer la cohérence, à mieux cibler les stratégies retenues et à mieux définir les responsabilités. Pour conclure, notant que la République-Unie de Tanzanie appuyait vigoureusement le renforcement de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies en tant que pays pilote de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, il a indiqué que le descriptif de programme commun de pays représentait une occasion importante de donner un nouvel élan au processus de réforme.

42. Dans une déclaration commune coparrainée par 29 États Membres, les délégations se sont vivement félicitées de l'attachement sans équivoque de l'UNICEF au principe de l'unité d'action et de sa volonté de renforcer encore son rôle de partenaire de premier plan dans les efforts visant à améliorer la cohérence des Nations Unies. Les délégations ont salué le rôle moteur joué par le Gouvernement tanzanien et sa prise en charge des activités menées à l'appui de l'initiative Unité d'action. Elles se sont également félicitées du fait que l'équipe de pays des Nations Unies s'employait à tirer des enseignements de l'expérience acquise pour définir une stratégie plus harmonisée et plus cohérente qui réponde aux priorités nationales. Elles ont accueilli avec satisfaction le descriptif de programme commun de pays présenté aux conseils d'administration des organismes des Nations Unies concernés et ont exprimé leur soutien à l'égard du Plan d'aide au développement, qui tirait parti de l'avantage relatif du système des Nations Unies en tant que principal partenaire de développement et visait à améliorer l'efficacité, les synergies, la transparence et la responsabilisation de toutes les parties prenantes dans le processus de développement du pays. Elles ont noté que pour relever les

défis futurs, il faudrait pouvoir compter sur l'appui continu du Siège de l'ONU dans la mise en œuvre du Plan et mobiliser toutes les ressources nécessaires, en particulier celles sans affectation particulière. Elles ont également souligné qu'il importait de réduire encore les coûts, d'accroître l'impact des mesures prises et d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

43. Dans les autres observations formulées, une délégation a demandé si le projet de programme de l'UNICEF était pleinement intégré au programme « Unis dans l'action » ou si certains éléments étaient gérés séparément. La délégation a fait état de divergences entre le descriptif du programme commun de pays et celui du Plan d'aide au développement et recommandé de s'employer à éviter les doubles emplois. Elle a indiqué qu'il était difficile de comprendre les propositions du fait que chaque organisme suivait une approche différente, et a demandé s'il n'y aurait pas un moyen plus simple d'harmoniser et alléger les annexes. Une autre délégation a demandé si l'UNICEF, compte tenu de son expérience dans le pays, pourrait faire des propositions concrètes pour améliorer le processus.

44. Le Directeur régional a répondu que les observations fort pertinentes du représentant de la République-Unie de Tanzanie continueraient de guider la mise en œuvre et l'évaluation du programme commun de pays.

45. Répondant à la déclaration commune, il a confirmé que l'UNICEF s'employait à améliorer la cohérence et l'efficacité de son action, en l'axant davantage sur les résultats. L'UNICEF était attaché au programme de renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et au principe de la codirection et de la responsabilité mutuelle du programme. Il a noté que les domaines d'action prioritaires de l'UNICEF avaient été arrêtés d'un commun accord avec le Gouvernement tanzanien et l'équipe de pays des Nations Unies. L'UNICEF œuvrait dans ces domaines au nom du système des Nations Unies dans son ensemble. Il a indiqué que dans le domaine de la santé, les interventions multisectorielles pourraient être codirigées avec d'autres organismes pour compléter les efforts, mais en évitant les chevauchements d'activités. Il a reconnu qu'il fallait simplifier encore le cadre de résultats du descriptif de programme commun de pays et du Plan d'aide au développement. Il a noté qu'une démarche habilitante, participative et pleinement intégrée avait permis d'assurer l'adhésion et le soutien de tous les intéressés. L'un des enseignements tirés, a-t-il ajouté, était qu'il importait de continuer à rationaliser les modalités en mettant davantage l'accent sur le fond.

46. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/2 (voir annexe).

### **C. Rapport oral sur les fonctions de gestion des connaissances et de recherche de l'UNICEF (point 5 de l'ordre du jour)**

47. Le Directeur de la Division des politiques et pratiques et le Directeur du Bureau de la recherche ont présenté le rapport (E/ICEF/2011/CRP.2).

48. Les délégations ont vivement appuyé les efforts déployés par l'UNICEF pour faire une place plus importante au renforcement des fonctions de gestion des connaissances et de recherche, notamment par la nomination du Directeur du Bureau de la recherche. Elles ont également souscrit à la décision d'établir le Bureau dans les mêmes locaux que le Centre de recherche Innocenti, à Florence (Italie), et souligné l'importance de la décision, prise par le Conseil d'administration en 2008 (2008/19), d'allouer des ressources de base à la fonction de recherche. De

nombreuses délégations se sont également félicitées de la décision de la Directrice générale de conserver le Centre Innocenti comme principal pôle de recherche de l'UNICEF. Il pourrait ainsi continuer de contribuer au programme stratégique du Fonds en poursuivant ses travaux de recherche appliquée tout en procédant à une analyse indépendante des questions normatives liées aux enfants.

49. Les délégations ont souligné que, loin d'être de simples exercices académiques, la gestion des connaissances et la recherche devaient jouer un rôle clef dans les efforts faits par l'UNICEF pour mettre davantage l'accent sur les enfants et les familles les plus démunis et les plus vulnérables. Les deux fonctions permettaient à l'UNICEF de collaborer plus étroitement avec les autres acteurs sur le terrain – responsables politiques, universitaires et partenaires de développement – et de diffuser les vastes données d'expérience et les meilleures pratiques de l'organisation pour faire en sorte que les programmes produisent des résultats de qualité. Elles ont également indiqué que la pleine participation des bureaux régionaux et nationaux était essentielle pour recenser les problèmes les plus graves et y remédier.

50. Plusieurs délégations se sont enquis de la manière dont l'UNICEF comptait mettre en place des fonctions de recherche et de gestion des connaissances pleinement opérationnelles. Certaines ont souligné l'importance de liens étroits entre le siège de l'UNICEF et le Bureau de la recherche et demandé de plus amples informations sur le rôle et les responsabilités respectifs du Bureau de la recherche et du Centre de recherche Innocenti. Soulignant combien il importait d'intégrer les fonctions de recherche et de gestion des connaissances et d'établir un mécanisme clair permettant de définir les priorités de recherche, les délégations ont salué les efforts faits pour élaborer une stratégie globale de recherche et de gestion des connaissances. Une délégation a demandé si la réorganisation de la fonction de recherche aurait un impact sur le rôle de l'analyse de situation comme instrument de programmation au niveau des pays.

51. Le représentant de l'Italie a confirmé que son gouvernement, qui avait vigoureusement appuyé le Centre de recherche Innocenti depuis sa création en 1988, était prêt à aider l'UNICEF pour ses projets concernant le Centre. Il a annoncé que le Président de la région toscane, M. Enrico Rossi, avait récemment confirmé la décision de la région de mettre de nouveaux locaux à la disposition de l'UNICEF.

52. Dans sa réponse, le Directeur de la Division des politiques et pratiques a confirmé que l'analyse de situation demeurerait un important outil de planification, de programmation et de décision, et était l'un des moyens par lesquels l'UNICEF aidait les pays à établir leurs rapports sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et autres traités. L'UNICEF s'employait de plus en plus à désagréger les données utilisées dans l'analyse de situation afin de mieux comprendre les disparités. Il a confirmé que les principaux éléments et outils de la gestion des connaissances étaient en place mais que l'organisation cherchait à définir des indicateurs qui permettent de suivre les résultats dans différents contextes nationaux. L'UNICEF avait entrepris une évaluation des indicateurs de résultats utilisés par d'autres organismes dans le domaine de la création de connaissances.

53. Le Directeur du Bureau de la recherche a reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire au niveau de la fonction de recherche, notamment la mise en place de mécanismes de coordination et la définition des priorités pour l'ensemble de l'organisation. Il a indiqué que le recentrage sur l'équité offrait une excellente

occasion de procéder à cette harmonisation. Pour que la fonction de recherche soit pleinement efficace, la culture de l'UNICEF devait évoluer d'un système d'apprentissage par la pratique vers un système d'apprentissage basé sur les résultats des recherches. Il a ajouté que des programmes de formation et des termes de référence seraient élaborés pour étayer ces efforts. Le Bureau de la recherche avait engagé un dialogue avec les bureaux régionaux, dont la contribution serait importante pour mettre au point la stratégie en matière de recherche.

54. M. Saad Houry, Directeur général adjoint, a noté que le Bureau de la recherche s'emploierait au cours des prochains mois à établir des liens avec le reste de l'organisation et à mettre au point le cadre stratégique, qui reposerait sur les bases solides jetées par le Centre de recherche Innocenti.

55. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF avait décidé, après de longues délibérations, de regrouper le Centre Innocenti et le Bureau de la recherche sous un même toit, avec un directeur commun. L'objectif était de faire en sorte que les travaux de recherche contribuent à obtenir des résultats en faveur des enfants tout en restant indépendants et impartiaux. Ces travaux joueraient un rôle important en aidant à recenser les questions prioritaires pour le programme d'action de l'UNICEF. Il a remercié le Gouvernement italien de l'appui qu'il avait fourni dans la recherche de nouveaux locaux pour le Centre Innocenti et le Bureau de la recherche.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/3 (voir annexe).

#### **D. Compte rendu oral sur la réponse de l'UNICEF aux situations humanitaires récentes (point 6 de l'ordre du jour)**

57. M<sup>me</sup> Hilde Frafjord Johnson, Directrice générale adjointe, a fait l'exposé, au cours duquel elle a dégagé les tendances du nouveau contexte humanitaire et fait le point de la situation en Haïti, en Indonésie et au Pakistan.

58. Le représentant de Haïti a remercié l'UNICEF pour l'action qu'il mène dans le pays, en particulier pour les efforts inlassablement déployés par l'équipe sur le terrain, et ce dans des circonstances difficiles au lendemain du tremblement de terre, de l'ouragan Thomas et de la récente épidémie de choléra, qui sont tous survenus en 2010. Il a rendu hommage au travail accompli par l'organisation dans de nombreux domaines tels que la santé, l'éducation, la protection des enfants et l'égalité des sexes, et a mentionné tout particulièrement le fait que l'UNICEF suivait une démarche axée sur le développement humain et l'équité dans son programme pour Haïti. Il a noté que l'action menée par l'UNICEF était vivement appréciée par le Gouvernement et le peuple haïtiens, à tel point que l'organisation comptait parmi les partenaires les plus respectés du relèvement et du développement du pays.

59. Le représentant du Pakistan a remercié la communauté internationale, notamment l'UNICEF et son équipe de pays, pour leur soutien au lendemain des inondations catastrophiques de 2010. Il a exprimé sa gratitude à la Directrice générale pour avoir inscrit l'intervention humanitaire au Pakistan au premier rang des priorités de l'UNICEF. Les inondations avaient touché 18 millions de personnes dans 78 districts. À présent que la plupart des personnes touchées avaient regagné leur foyer, le Gouvernement était passé à la phase de relèvement initial; cependant, vu l'étendue des inondations, la phase des secours se poursuivait encore dans

certaines régions du pays. L'Agence de gestion des catastrophes du Pakistan, créée après le tremblement de terre de 2005, avait beaucoup fait pour limiter les dégâts, compte tenu de l'ampleur et de l'étendue des inondations. Mentionnant que l'exposé de l'UNICEF avait fait état de cas de malnutrition dans certaines parties de la province du Sindh, il a indiqué que le vendredi précédent, les autorités des provinces du Sindh et du Punjab avaient élaboré des plans stratégiques avec l'aide de partenaires pour faire face à l'aggravation de la malnutrition dans les districts touchés.

60. Il a noté qu'il restait à combler un déficit de financement de plus de 40 % pour le plan d'aide humanitaire et a appelé la communauté internationale à poursuivre son soutien.

61. La représentante de l'Indonésie a salué l'action menée par l'UNICEF pour protéger les droits des enfants durant les crises humanitaires. Elle a noté que les groupes vulnérables de son pays, notamment les enfants et les femmes, avaient souffert à maintes reprises des dommages causés par des catastrophes, dont la fréquence et l'intensité semblaient augmenter. Elle a fait état d'une plus grande prise de conscience de l'importance de la réduction des risques de catastrophe et de la préparation aux situations d'urgence, comme en témoignait le plan d'action national pour la réduction des risques de catastrophe établi pour la période 2010-2012. Le Gouvernement indonésien prévoyait de renforcer ses capacités pour faire face aux effets des catastrophes sur les enfants, notamment par la prévention de la traite des enfants et des mesures permettant aux femmes allaitantes dans les zones d'évacuation d'avoir accès à l'éducation, à des services de soutien psychologique post-traumatique, à un environnement salubre et à un appui. Elle a indiqué que le Gouvernement se réjouissait de l'initiative lancée par l'UNICEF pour renforcer les capacités nationales de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux situations d'urgence et élargir son action aux niveaux sous-régional et local.

62. Les délégations ont salué l'aide humanitaire fournie par l'UNICEF dans des situations d'urgence extrêmement difficiles, notamment en République du Congo durant l'épidémie de poliomyélite. Elles ont également remercié les comités nationaux pour l'UNICEF de leurs activités de collecte de fonds et de mobilisation en faveur des personnes touchées par des situations d'urgence.

63. Plusieurs délégations ont souligné que les communautés les plus pauvres étaient les premières victimes des catastrophes naturelles. Certaines ont rappelé que l'attention accordée au relèvement rapide et à la reconstruction en Haïti ne devait pas éclipser la protection des personnes déplacées et des groupes les plus vulnérables, notamment des personnes atteintes de malnutrition aiguë au Pakistan. Il était essentiel de travailler avec les partenaires du groupe thématique pour aider les collectivités à accroître leur résilience.

64. On a également souligné la nécessité de coordonner de manière prévisible et efficace les interventions humanitaires en cas d'urgence, d'investir dans la préparation aux catastrophes et de promouvoir une prise en main plus ferme des plans d'urgence par les pays. On a demandé quels étaient les projets de l'UNICEF concernant l'amélioration de la gestion des risques et les futures évaluations de son action humanitaire.

65. Des intervenants ont souligné l'importance d'une approche intersectorielle et certains ont salué les efforts faits par l'UNICEF pour améliorer la coordination par

groupe sectoriel au sein du Comité permanent interorganisations (CPI). On a salué le rôle de chef de file joué par l'organisation dans plusieurs groupes. Plusieurs intervenants ont recommandé que l'UNICEF intègre ses fonctions de chef de groupe et de coordination de l'action humanitaire dans ses programmes et budgets de base, ce qui lui permettrait d'intervenir plus rapidement et de déployer des spécialistes dès le début d'une crise. Les délégations ont demandé des informations supplémentaires sur les travaux menés par l'UNICEF avec ses différents partenaires au sein des groupes, en ce qui concernait notamment les mesures prises pour renforcer le système de responsabilisation.

66. La Directrice générale adjointe a répondu que certaines questions soulevées, notamment sur la transition et les interventions dans des situations à haut risque, feraient l'objet d'exposés distincts plus détaillés. Elle a fait observer que les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en cas d'intervention humanitaire avaient été révisés et mettaient davantage l'accent sur la gestion des risques et le lien entre l'aide humanitaire et le développement. L'UNICEF était également résolu à aider les collectivités à renforcer leur résilience.

67. Elle a indiqué que l'UNICEF s'employait activement à mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement des groupes, mais que cela nécessitait un appui plus important de la communauté internationale, y compris pour les ressources ordinaires. S'agissant du groupe Éducation, elle a déclaré que l'UNICEF et Save the Children devaient tirer parti des succès remportés et des enseignements tirés de l'expérience pour renforcer systématiquement leurs responsabilités au sein du groupe de manière à assurer la préparation en cas d'urgence.

68. En réponse aux observations concernant la nécessité d'intervenir rapidement dans les situations d'urgence, elle a indiqué que l'UNICEF avait rétabli un groupe d'intervention d'urgence au sein de la Division des ressources humaines pour accélérer le déploiement des capacités essentielles de direction des groupes. L'organisation avait également institué une procédure de recrutement accélérée pour les situations d'urgence et élargi les dispositifs d'intervention rapide de manière à inclure les principaux partenaires non gouvernementaux dans les équipes déployées en cas d'urgence.

69. Elle a fait part de ses préoccupations face aux violences sexistes en Haïti, notamment dans les camps de personnes déplacées. Pour remédier à cette situation, l'UNICEF avait entrepris de former le personnel du Ministère des affaires sociales et du travail pour construire des structures d'accueil et des latrines réservées aux personnes du sexe féminin et envoyer des travailleurs sociaux de première ligne afin de réduire la vulnérabilité des femmes de tous âges et les risques qu'elles encourent.

70. Elle a également noté avec satisfaction que les Gouvernements pakistanais et indonésien avaient tiré des enseignements des catastrophes passées et nettement renforcé leur rôle de chef de file ainsi que leurs capacités. Elle s'est félicitée du plan stratégique adopté par les autorités provinciales pour faire face à la malnutrition dans les zones sinistrées des provinces du Sindh et du Punjab, et a rendu hommage aux efforts faits par le Gouvernement indonésien pour renforcer les moyens de réduction des risques de catastrophe, confirmant que l'UNICEF était prêt à collaborer avec le Gouvernement. Elle s'est félicitée des éloges faits par les représentants d'Haïti et de la République du Congo au sujet de l'action humanitaire de l'UNICEF. Réaffirmant que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires jouait un rôle clef dans la coordination intersectorielle et était à cet

égard un partenaire essentiel pour l'UNICEF, elle a annoncé que le Bureau organiserait prochainement une réunion de donateurs sur la nutrition, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF.

71. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a indiqué qu'une évaluation en temps réel avait été intégrée dans l'intervention humanitaire de l'UNICEF en Haïti et au Pakistan, et que le système des évaluations indépendantes serait maintenu. Il a indiqué que l'UNICEF avait déjà pris des mesures pour faire face à la malnutrition aiguë qui sévit dans les provinces du Pakistan les plus gravement touchées.

72. M. Martin Mogwanja, Directeur général adjoint, a confirmé que l'UNICEF collaborait étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à tous les niveaux, notamment par le biais du CPI, qui dirigeait également les évaluations en temps réel des interventions humanitaires. Au Pakistan, l'UNICEF participait activement aux travaux de l'équipe humanitaire établie par le CPI, le secrétariat étant assuré par le Bureau. L'UNICEF fournissait des coordonnateurs de groupe aux niveaux national et infranational et aidait à mettre en place les moyens informatiques nécessaires à chaque groupe. M. Mogwanja a donné des détails supplémentaires sur l'intervention humanitaire au Pakistan, soulignant l'étroite coordination avec le Bureau et d'autres partenaires du système des Nations Unies.

#### **E. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (point 7)**

73. Le Directeur général adjoint, M. Martin Mogwanja, a présenté le rapport (A/65/5/Add.2) ainsi que deux rapports connexes qui ont également été soumis pour information : a) le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/296/Add.1); et b) le Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/498). Il a indiqué que le Comité avait émis sur l'UNICEF une opinion favorable non assortie de commentaires pour l'exercice biennal 2008-2009.

74. Le Contrôleur a présenté les points saillants des rapports et a analysé les tendances au moyen d'une comparaison entre les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009. Il a également résumé brièvement certaines des recommandations clés formulées par le Comité des commissaires aux comptes, notamment celle tendant à ce que l'UNICEF envisage de réviser son règlement financier de façon à comptabiliser les transferts de fonds comme des avances et non comme des dépenses de programme tant que les rapports sur l'utilisation des ressources financières n'ont pas été reçus.

75. Les délégations se sont félicitées de l'opinion favorable émise sur l'UNICEF, des progrès considérables accomplis par le Fonds en vue de renforcer ses mécanismes d'audit et de contrôle et de la très grande transparence concernant les

déficiences en matière de gouvernance et de gestion des programmes et des opérations.

76. Elles se sont dites préoccupées par plusieurs questions telles que le faible nombre de bureaux de pays qui soumettent des états financiers vérifiés; la baisse par rapport au dernier exercice biennal du taux de mise en œuvre des recommandations d'audit internes; le montant des soldes de trésorerie et des investissements réalisés; la mauvaise qualité des indicateurs utilisés pour suivre les résultats dans le budget et l'absence de prévisions budgétaires pour chaque résultat; le fait qu'à plusieurs reprises, dans des bureaux de pays, les appels à la concurrence n'aient pas respecté les procédures habituelles, ainsi que l'absence de pénalités de retard en cas de livraison d'articles après la date fixée; et le nombre élevé de postes vacants à l'UNICEF, ce qui, d'après elles, pourrait entraver les interventions humanitaires et le travail dans les groupes sectoriels d'urgence. Elles ont également souligné des faiblesses dans trois domaines : dans l'évaluation des capacités des partenaires de réalisation pour ce qui est d'utiliser et de gérer les fournitures achetées par l'UNICEF; dans la mise en œuvre de la politique de l'UNICEF en matière d'évaluation; et dans le respect des délais impartis pour la présentation des rapports aux donateurs dans certains bureaux.

77. Les délégations ont appuyé la recommandation visant à modifier le règlement financier et la façon dont les transferts de fonds sont comptabilisés. Des questions précises ont été posées sur plusieurs comptabilisations en pertes et sur les mesures prises par l'UNICEF pour établir des règles régissant les remboursements. Le Fonds a été prié de fournir une mise à jour de l'accord révisé de coopération avec les comités nationaux, notamment en ce qui concerne les politiques de ces comités en matière de conservation des recettes et d'envisager de publier ses obligations liées à la cessation de service dans le corps de ses états financiers, au plus tard à compter de janvier 2012, avec l'introduction des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

78. Une délégation a déclaré qu'il était exagérément optimiste de prévoir d'appliquer au premier trimestre 2012 toutes les recommandations d'audit sur l'exercice biennal 2008-2009 et a demandé des explications sur l'écart entre les statistiques sur l'exécution des produits de l'UNICEF et celles du Comité des commissaires aux comptes. Elle s'est interrogée sur les mesures précises à prendre pour introduire les normes IPSAS d'ici à 2012 et a recommandé que le système SAP (Systems, Applications and Products) soit entièrement mis à jour et qu'on accorde une plus grande priorité aux recommandations d'audit sur l'application des normes IPSAS. Le Fonds a été également prié d'expliquer le montant élevé des transferts de fonds aux partenaires et de redoubler d'efforts pour appliquer sur le terrain la gestion axée sur les résultats, prévenir les irrégularités financières et améliorer l'évaluation et la gestion des risques dans le cadre d'interventions humanitaires. La délégation a cherché à savoir comment l'UNICEF gérait les cas de fraude avérée ou présumée.

79. Le Directeur général a répondu que l'UNICEF était favorable à des relations transparentes avec le Conseil d'administration et a encouragé les délégations à faire part de toute préoccupation, y compris par des voies informelles. Il a souligné que le Fonds était attaché à la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et a répondu notamment à quatre des questions posées. Premièrement, s'agissant du traitement comptable des transferts de fonds, il a

déclaré que l'UNICEF faisait sienne la recommandation visant à modifier les écritures comptables, mesure susceptible d'accroître la transparence. Deuxièmement, le Fonds réduisait progressivement les soldes de trésorerie tout en restant prudent. Troisièmement, sur la question du recrutement, l'UNICEF s'employait sérieusement à réduire le taux de vacance de postes, qui avait baissé durant les mois précédents. Enfin, sur le statut de l'accord avec les comités nationaux, le Fonds collaborait avec ces derniers dans un esprit de coopération et comptait sur des progrès.

80. S'agissant de la mise en application des recommandations d'audit, le Contrôleur a déclaré que l'UNICEF établirait un tableau analogue à celui du PNUD récapitulant les progrès accomplis, et le présenterait au Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2011. Expliquant qu'il était difficile pour diverses raisons de comparer les taux d'exécution entre les exercices biennaux, il a réaffirmé que le Fonds était déterminé à collaborer avec le Comité des commissaires aux comptes pour donner suite à toutes les recommandations de ces derniers. Il a déclaré en outre que l'UNICEF continuerait de renforcer la gestion des systèmes d'approvisionnement et de surveiller les forces et les faiblesses des partenaires de réalisation au moyen d'une procédure d'harmonisation des transferts de fonds. Il a indiqué que les progrès s'agissant de la mise en œuvre de la politique d'évaluation étaient considérables et qu'il en ferait part à la seconde session ordinaire de 2011. Au sujet de la fraude, il a souligné que l'UNICEF avait une politique de tolérance zéro et cherchait à recouvrer les fonds obtenus de façon frauduleuse et à se les faire restituer. Au sujet des questions liées aux transferts de fonds en instance, il a fait remarquer que très peu de recommandations avaient été formulées depuis plus de neuf mois. S'agissant de la politique consistant à rembourser les donateurs, il a déclaré qu'une telle politique étant en cours d'élaboration, conformément au cadre réglementaire, et qu'elle serait prête en janvier 2012. Il a conclu en disant que l'UNICEF établirait un ordre de priorité concernant les recommandations liées aux normes IPSAS.

81. Le Directeur général a souligné que l'UNICEF avait une politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude, qu'il veillerait à ce que la question soit traitée de manière prioritaire dans les audits et continuerait de geler les versements et les dépenses en cas de fraude présumée. S'agissant de l'approvisionnement, il a noté que cette fonction était souvent saluée par les partenaires et a félicité la Division de son excellent travail pour ce qui était de gérer les approvisionnements, d'influer sur les marchés et de réduire les prix, ce qui ne pouvait qu'avantager les enfants.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/4 (voir annexe).

## **F. Collecte de fonds privés : plan de travail et budget pour 2011 (point 8)**

83. Le Directeur du programme Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé (programme CFPP) a présenté le rapport (E/ICEF/2011/AB.L.1 et Corr.1).

84. Les délégations ont estimé que le rapport était stratégique et tourné vers l'avenir. Ils ont constaté que le programme CFPP avait procédé rapidement aux ajustements nécessaires dans son plan de travail en tenant compte de l'évolution de l'économie mondiale et qu'il avait cherché à exploiter de nouvelles sources de revenus au moyen de deux stratégies susceptibles d'en générer, à savoir

l'augmentation du nombre de contributions annoncées par les donateurs dans le monde et l'intensification des partenariats avec le secteur des entreprises. Certains intervenants ont fait valoir la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation et ont formulé l'espoir d'obtenir des rapports plus nombreux et plus fréquents, qui intégreraient des données sur les donateurs, y compris ceux du secteur privé. D'autres intervenants se sont félicités de la stratégie visant à réunir des ressources ordinaires, notamment des recettes prévisibles grâce à des promesses de dons, ainsi que des efforts de restructuration visant à garantir des investissements et des recettes futurs.

85. Certaines délégations ont salué le partenariat entre le programme et les comités nationaux et se sont interrogées sur la façon de le renforcer. Elles se sont félicitées de l'élaboration d'un nouvel accord de coopération avec les comités nationaux. L'une d'entre elles a demandé si l'UNICEF étudiait la question de la conservation des recettes par les comités nationaux, comme l'avait constaté un récent rapport du Comité des commissaires aux comptes. D'autres ont salué les excellents partenariats forgés par l'UNICEF avec les entreprises et ont estimé que le système des Nations Unies pourrait tirer profit de l'expérience de l'organisation dans ce domaine, comme moyen d'appuyer les objectifs de développement.

86. Plusieurs délégations ont pris note de la restructuration du modèle de cartes et autres articles et ont demandé un aperçu général des coûts d'investissement et des montants estimatifs des recettes pour les trois prochaines années, y compris les marges sur ventes et le bilan total. Une délégation a mis en garde contre un excès d'optimisme à l'égard des prévisions de recettes dans ce domaine et a recommandé de faire les ajustements nécessaires pour adapter les futurs budgets aux montants effectifs. D'autres délégations se sont félicités des efforts visant à réduire les coûts maîtrisables et les charges directes et à exploiter de nouvelles ressources dans le secteur privé et se sont interrogées sur le rôle futur des dons électroniques ainsi que sur l'utilisation des communications d'urgence comme une option stratégique pour forger des partenariats avec la société civile. Une délégation a demandé à voir la répartition en pourcentage des annonces de contributions parmi les entreprises, les réponses directes et les dons en espèces dans le cadre du montant total des recettes, pour montrer les changements intervenus au niveau des pratiques de collecte de fonds et des principes fondés sur la nouvelle stratégie en la matière.

87. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a résumé les activités récentes sur le plan de la mobilisation des ressources et de la sensibilisation du public. Elle a indiqué que les collectes de fonds à la suite de situations d'urgence avaient été fructueuses, notamment celles en Haïti et au Pakistan, et que les recettes en provenance du secteur privé en 2010 avaient été supérieures au budget approuvé et avaient dépassé pour la deuxième fois la barre du milliard de dollars.

88. En réponse à des observations formulées par les délégations, le Directeur général a déclaré qu'il approuvait pleinement le recours aux fonds d'investissement visant à produire de nouvelles recettes. Il a prévenu que les prévisions de recettes pour 2011 dans le rapport du programme CFPP pourraient dépasser les estimations les plus récentes. Il a conclu qu'il était fondamental d'inverser la tendance au niveau des ressources ordinaires de l'UNICEF.

89. La Directrice du programme CFPP a remercié les délégations de leurs remarques encourageantes. Pour ce qui est du suivi et de l'évaluation, elle a déclaré

que le programme était mieux armé qu'avant pour établir des rapports spécifiques, y compris sur les dons en provenance des particuliers et des entreprises, et serait en mesure d'échanger plus largement des données avec les partenaires et les parties prenantes. Elle a déclaré que le programme comptait également communiquer des rapports établis de façon plus périodique sur la rationalisation des cartes et autres articles, ainsi que sur les rendements sur les fonds d'investissement. S'agissant de renforcer les liens avec les comités nationaux, elle a indiqué que le programme prévoyait de mettre en place des plans stratégiques communs pour la majorité des comités nationaux d'ici à la fin de l'année, mais a souligné que ceux-ci devaient être renforcés par d'excellentes relations interpersonnelles. Concernant les cartes et autres articles, elle a indiqué que l'accent était mis sur les économies à réaliser tant à l'heure actuelle qu'à l'avenir et que le programme continuerait de surveiller les données chiffrées. Pour ce qui était du domaine naissant des dons électroniques, le programme avait recensé un nombre de pays prioritaires en Asie, en Amérique latine et en Europe qui pourraient afficher des résultats potentiels. Une stratégie de communication en cas de situation d'urgence était en cours d'élaboration, sous la direction de la Division de la communication et renforcerait ainsi l'appui apporté par l'UNICEF aux comités nationaux.

90. Elle a relevé que l'UNICEF faisait part de ses expériences avec d'autres organismes des Nations Unies pour synchroniser son action de sensibilisation et de collaboration avec celle du monde des entreprises. Elle a indiqué que depuis décembre 2009, lorsque le rapport du Comité des commissaires aux comptes avait été publié, un tiers des comités nationaux avaient un taux de contribution supérieur à 75 % tandis qu'un autre tiers atteignait, voire dépassait les 70 %. Elle a déclaré que les plans stratégiques communs qui étaient élaborés avec les comités nationaux étaient également axés sur la maximisation des recettes et l'amélioration des taux de contribution. Elle a fait remarquer, en conclusion, que les prévisions de recettes, notamment sur le plan des ressources ordinaires et autres ressources, étaient fondées sur une analyse de situation mais que le financement d'urgence, de par sa nature, était toujours fondé sur des estimations modérées.

91. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/5 (voir annexe).

**G. Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré :  
classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats  
– rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF  
(point 9)**

92. Le Directeur général adjoint, M. Martin Mogwanja, a présenté la note relative à la feuille de route et le Contrôleur en a présenté les temps forts.

93. Le Contrôleur a souligné que la note au sujet de résultats harmonisés fondés sur un modèle de budget représentait une étape importante dans la réalisation d'un budget intégré à compter de 2014. Il a déclaré qu'à ce titre, des consultations avaient eu lieu avec le Conseil d'administration au cours de l'année écoulée.

94. Les délégations se sont félicitées des efforts considérables déployés en vue de mettre en place une méthode de budgétisation axée sur les résultats et d'établir les différentes classifications des coûts, et ont salué la tenue de consultations avec les représentants des États Membres. S'exprimant au nom de 10 délégations, un

intervenant a noté que le format permettait d'obtenir plusieurs résultats : a) une compréhension claire du plan des ressources, y compris les contributions escomptées et les ressources utilisées; b) un lien plus transparent entre les ressources et les résultats de la gestion à partir des plans stratégiques, ainsi qu'une rationalisation des cadres de résultats; c) une information plus transparente sur l'utilisation de toutes les sources de recettes, les ressources de base et autres, pour chaque catégorie de coûts et le groupe sectoriel d'activités; d) de meilleures informations sur les dépenses engagées par rapport aux estimations; et e) une plus grande harmonisation des budgets, tout en respectant les modèles d'entreprise propres aux institutions.

95. Les délégations ont demandé si la présentation des informations sur la gestion axée sur les résultats dans les rapports annuels des institutions pouvait s'avérer pesante au moment de l'examen des projets de budget à venir, et ont estimé que ce plan nécessitait un nouvel examen.

96. Elles ont également demandé à l'UNICEF qui déciderait des coûts relevant de la catégorie de la coordination du développement et si cette dernière comprendrait les coûts associés à la coordination humanitaire, comme les rôles liés aux responsabilités de chef de file.

97. S'agissant du projet de système harmonisé de classification des coûts, les délégations se sont interrogées sur la façon dont les recettes provenant du recouvrement des coûts seraient indiquées dans les résultats d'ensemble et les prévisions budgétaires. Ils ont déclaré qu'il serait fondamental de souligner les coûts indirects variables des organisations.

98. Les délégations ont demandé que le nouveau document budgétaire comporte des explications claires sur les changements introduits par rapport au budget précédent et sur ce qui les avait motivés. Ils ont prié l'UNICEF d'appuyer ONU-Femmes dans ses efforts visant à adopter un même format harmonisé pour le budget d'appui biennal 2012-2013. Enfin, ils ont estimé que la feuille de route en vue d'un budget intégré pour 2014 pouvait être mise à jour en septembre 2011, aux fins de l'examen du budget d'appui biennal 2012-2013.

99. En réponse, le Contrôleur a précisé que la catégorie de coordination du développement intégrerait le coût des responsabilités sectorielles humanitaires, composante qui serait appuyée à partir de ressources ordinaires ou mondiales. Il a expliqué que le Conseil d'administration serait tenu au courant de l'action en cours visant à recouvrer les coûts. Il faudrait envisager à cet égard la façon d'allouer les montants recouverts à partir d'autres ressources parmi les catégories établies à l'heure actuelle. S'agissant de la comparaison entre les budgets 2012-2013 et 2010-2011, il a déclaré que le budget précédent serait présenté à nouveau pour faciliter le procédé. Des réunions avec ONU-Femmes avaient déjà été prévues pour promouvoir un partenariat susceptible d'aider l'organisation à harmoniser son budget avec celui des autres institutions. Enfin, la feuille de route serait actualisée en septembre, au moment de la présentation du budget, et comprendrait des propositions d'objectifs d'étape, en vue de parvenir à un budget intégré d'ici à 2014.

100. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/6 (voir annexe).

## H. Réunion d'annonce de contributions (point 10)

101. Le Directeur général a inauguré la douzième réunion annuelle d'annonce de contributions, en se félicitant du soutien apporté au Fonds par ses donateurs, en particulier ceux qui avaient maintenu ou augmenté le montant de leur aide malgré la crise économique mondiale. Il a souligné l'importance des ressources ordinaires pour les travaux du Fonds, en expliquant qu'elles lui permettaient d'axer davantage ses efforts sur les questions d'équité, de protéger les droits des enfants et d'améliorer leur quotidien. Il a présenté une courte vidéo illustrant l'accent mis par le Fonds sur le principe de l'équité et l'impact positif des ressources de base sur les enfants.

102. Les représentants de 17 gouvernements ont annoncé des contributions au Fonds, 15 d'entre eux en en donnant le montant précis. Le montant total des promesses faites pendant la réunion était de 264 millions de dollars<sup>1</sup>.

103. Les délégations ont insisté sur le besoin crucial de ressources ordinaires, en engageant les donateurs à augmenter leurs contributions dans ce domaine, pour que le Fonds puisse se concentrer sur les enfants et les familles les plus pauvres et les plus vulnérables dans un esprit d'équité, ainsi que sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs intervenants ont félicité le Fonds pour ses activités en faveur du développement et dans les situations d'urgence humanitaire et de transition. Le Fonds a en particulier été loué de promouvoir les droits des enfants, de les protéger, de satisfaire leurs besoins de base et de leur offrir davantage de possibilités pour qu'ils puissent pleinement s'épanouir, ainsi que d'encourager l'égalité des sexes. On appréciait également les efforts qu'il faisait pour être plus efficace et pour appliquer une gestion axée sur les résultats.

104. Le Directeur général et la Directrice du Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics ont conclu la réunion en remerciant les donateurs, y compris ceux qui avaient fait des promesses lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions en novembre 2010.

## I. Questions diverses (point 11)

### **Session de réflexion spéciale sur la collaboration entre le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'UNICEF**

105. Dans son exposé liminaire, le Directeur général de l'UNICEF a noté que le Fonds mondial représentait plus de la moitié de l'ensemble des moyens de financement internationaux des traitements antirétroviraux et les deux tiers du financement international des activités de lutte contre le paludisme et la tuberculose. Le Fonds mondial avait révolutionné la manière dont la communauté internationale

---

<sup>1</sup> Pour obtenir plus de détails sur les contributions gouvernementales aux ressources ordinaires annoncées ou versées en 2010, et des chiffres indicatifs pour 2011, on peut consulter le document intitulé Ressources ordinaires de l'UNICEF : annonces de contributions pour 2011 (E/ICEF/2011/CRP.3), sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF. Les contributions incluent également les promesses faites lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions en novembre 2010, ainsi que celles reçues en d'autres occasions. À la mi-février 2011, l'UNICEF avait obtenu des annonces de contributions de la part de 39 gouvernements au titre des ressources ordinaires pour 2011, pour un montant de 353 millions de dollars.

finançait les campagnes de santé et, grâce à lui, les énormes investissements effectués donnaient un meilleur rendement.

106. Le Directeur général a souligné que l'UNICEF et le Fonds mondial étaient des partenaires naturels, et que leurs missions respectives étaient réglées par les mêmes principes. La capacité du Fonds mondial d'attirer et de canaliser des fonds d'un montant sans précédent et son attachement à la maîtrise des programmes et à la prise de décisions au niveau local, combinés à l'expertise technique et à l'ancrage national de l'UNICEF, avaient donné des résultats significatifs. Ce partenariat avait permis de réduire de plus de la moitié le nombre de nouveaux cas de paludisme en Afrique subsaharienne au cours des trois dernières années. Par ailleurs, en 2010, l'UNICEF avait aidé les bénéficiaires de subventions du Fonds mondial à gérer les achats et l'approvisionnement en médicaments à bas coût et autres fournitures de première nécessité dans 43 pays. L'UNICEF et le Fonds mondial entendaient renforcer les activités qu'ils menaient afin d'empêcher la transmission du VIH de la mère à l'enfant pour éradiquer le virus et pour que la prochaine génération puisse échapper au sida.

107. Lors de son exposé, le Directeur exécutif du Fonds mondial, M. Michel Kazatchkine, a jugé remarquable la collaboration de son organisation avec l'UNICEF. Le mandat du Fonds mondial était axé sur le sixième objectif du Millénaire pour le développement, mais ses travaux avaient aussi d'énormes répercussions au niveau des quatrième et cinquième objectifs, au cœur de la mission de l'UNICEF. À l'heure actuelle, 117 pays bénéficiaient d'environ 500 subventions du Fonds mondial. Les trois principes gouvernant les efforts du Fonds mondial étaient la maîtrise nationale des activités, l'obtention de résultats et l'esprit d'ouverture.

108. Le Fonds mondial était novateur, dans la mesure où il s'agissait d'un instrument financier et non d'un organisme d'exécution; ses activités complétaient celles des organismes des Nations Unies et des autres acteurs du développement. L'efficacité du Fonds mondial dépendait de la collaboration de multiples partenaires et parties prenantes à l'échelle nationale, essentiellement par l'intermédiaire des instances de coordination nationale, qui présentaient les demandes de subventions au Fonds mondial au nom des pays. L'UNICEF était membre d'au moins 55 (40 %) des 140 instances. En l'absence d'entité compétente dans un pays donné, les organisations multilatérales prenaient le relais comme principales bénéficiaires. L'UNICEF avait qualité de principal bénéficiaire en République démocratique populaire de Corée et en Somalie et de bénéficiaire auxiliaire dans de nombreux autres pays.

109. Entre autres domaines, l'UNICEF et le Fonds mondial entendaient axer leurs efforts sur la gestion des achats et de l'approvisionnement, ainsi que sur l'appui technique aux pays pour renforcer les interventions de lutte contre le paludisme et de prévention de la transmission mère-enfant. Les deux organisations étaient convaincues qu'il était possible de venir à bout de la transmission materno-fœtale du VIH d'ici à 2015. Le Directeur exécutif du Fonds mondial a décrit la manière dont l'UNICEF contribuait à cet objectif. S'agissant de la lutte contre le paludisme, il a souligné l'apport précieux de l'UNICEF en sa qualité de membre fondateur du Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables, initiative dans le cadre de laquelle des subventions étaient accordées aux acheteurs de médicaments

des secteurs privé et public pour s'assurer que les patients avaient accès à des traitements et médicaments efficaces à des prix abordables.

110. M. Kazatchkine a noté qu'il serait souhaitable d'améliorer la collaboration sur plusieurs fronts, et notamment pour aider les pays à obtenir des subventions du Fonds mondial, en particulier pour lutter contre le sida, domaine dans lequel les résultats n'étaient pas à la hauteur de ceux obtenus dans la lutte contre la tuberculose et le paludisme. Il était préoccupant que la Facilité internationale d'achat de médicaments cesse d'appuyer le traitement pédiatrique du sida, et l'UNICEF devait examiner le rôle qui lui reviendrait à l'avenir en tant que principal bénéficiaire dans ce domaine.

111. Le Directeur général de l'UNICEF a ajouté que la communauté internationale devait redoubler d'efforts pour saisir l'occasion historique qui se présentait de faire en sorte que le paludisme ne constitue plus un problème de santé publique dans la plupart des pays où la maladie était jusque-là endémique et d'éliminer pratiquement la transmission mère-enfant du VIH au cours des prochaines années.

112. Lors du débat qui a suivi, les délégations se sont félicitées d'avoir eu l'occasion d'en apprendre plus sur le Fonds mondial et sa collaboration avec l'UNICEF. Elles ont noté le rôle vital joué par l'UNICEF dans le cadre des activités menées par le Fonds mondial pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs pays donateurs ont remarqué l'augmentation notable des financements depuis le premier cycle de subventions, en soulignant que même les attentes des membres fondateurs avaient été surpassées. Une délégation a demandé si les pays bénéficiaires pourraient, une fois leurs systèmes de santé renforcés, assumer le rôle qui revenait pour l'heure au Fonds mondial. Plusieurs délégations ont fait part de leur succès dans la lutte contre les trois maladies dans leurs pays, en remerciant l'UNICEF d'avoir aidé les instances de coordination nationale à demander des subventions au Fonds mondial et d'avoir veillé à leur obtention. Les délégations se sont félicitées que l'accent soit mis sur l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et certaines d'entre elles ont approuvé l'idée que l'UNICEF devienne principal bénéficiaire pour ce qui était des traitements pédiatriques.

113. Une délégation a demandé si des mesures étaient prévues pour faire face à l'aggravation considérable de l'épidémie de sida en Europe de l'Est et en Asie centrale. Une autre délégation a souhaité savoir si la rareté des subventions accordées au titre de la lutte contre le sida tenait à un manque de capacités ou à la demande, si le Fonds mondial pouvait offrir des financements mieux intégrés pour les systèmes de santé et le renforcement de l'infrastructure et si l'accent était mis sur la prévention plutôt que sur le traitement.

114. En réponse, M Kazatchkine a remercié les délégations d'avoir exprimé leur soutien au Fonds mondial, notamment pour sa collaboration avec l'UNICEF. Il a souligné que la maîtrise nationale des programmes était essentielle pour obtenir des résultats sur le long terme. S'agissant des pays dont la situation économique était en voie d'amélioration, les arrangements futurs pourraient prévoir des cofinancements et un statut mixte de donateur/bénéficiaire. Quant à la pandémie de sida en Europe de l'Est et en Asie centrale, l'accès aux traitements et les activités de prévention étaient plus complexes dans cette région que dans les autres, pour diverses raisons. Il serait souhaitable de venir à bout des obstacles culturels qui y étaient rencontrés et de mobiliser ses responsables politiques.

115. De nombreuses demandes de subvention au titre de la lutte contre le sida étaient refusées faute de tenir compte des priorités dans la lutte contre le virus à l'échelle nationale. Le Fonds mondial étudiait de nouveaux moyens d'aider les gouvernements à faire des demandes. Le Directeur exécutif a engagé l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF à apporter une assistance technique accrue aux pays pour qu'ils formulent des plans et fixent des priorités en vue de renforcer les systèmes nationaux de santé et qu'ils puissent les présenter lors du prochain cycle de subventions du Fonds mondial.

116. Le Directeur général de l'UNICEF a souligné l'importance de la maîtrise des programmes à l'échelle nationale pour assurer leur efficacité. Il était crucial de renforcer les systèmes de santé collectifs, en particulier dans les communautés où les besoins étaient les plus criants.

117. Le Directeur général adjoint de l'UNICEF, M. Saad Houry a fait valoir que pour enrayer l'épidémie de sida en Europe de l'Est, il fallait s'attaquer aux racines du problème, à savoir la toxicomanie et la tragédie des enfants privés de soins parentaux.

118. Il a noté que le taux de succès relativement important des demandes de subvention au titre de la lutte contre le paludisme tenait en partie aux efforts déployés dans le cadre du partenariat Faire reculer le paludisme, auquel participait l'UNICEF, pour vérifier la validité des propositions avant qu'elles ne soient soumises au Fonds mondial. Des mesures similaires étaient désormais prises pour les propositions concernant le VIH/sida. La prévention, les soins et l'offre d'un soutien faisaient tous partie intégrante de la stratégie de lutte contre le sida, mais il était vrai qu'il fallait redoubler d'efforts en matière de prévention.

**Débat thématique sur les résultats obtenus et les enseignements tirés  
dans le domaine d'intervention n° 2 du plan stratégique à moyen terme :  
éducation de base et égalité des sexes**

119. Le Directeur adjoint chargé de l'éducation au sein de la Division des programmes a fait un exposé sur la question.

120. Les délégations se sont félicitées du caractère approfondi des débats. L'UNICEF a été loué pour plusieurs aspects de ses travaux dans le domaine de l'éducation : augmentation des taux d'inscription, réduction du fossé entre filles et garçons, promotion de l'éducation en situation de crise, attention prêté à la qualité de l'éducation, aide aux gouvernements en vue de renforcer leurs capacités techniques de formuler des politiques, initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés, et efforts d'insertion des enfants handicapés.

121. Tout en reconnaissant que l'UNICEF jouait un rôle fondamental pour promouvoir l'éducation des filles, les délégations ont demandé quelles mesures pouvait envisager le Fonds pour améliorer la situation des adolescentes, offrir aux filles des conditions d'apprentissage sûres, et lutter contre la violence dans les établissements scolaires, notamment la violence sexuelle.

122. L'UNICEF a également été encouragé à établir davantage de rapports axés sur les résultats, notamment sur la manière dont les ressources étaient dépensées. Les intervenants ont recommandé que l'accent soit davantage mis sur la demande en matière d'éducation, et notamment sur l'amélioration des conditions d'accès à l'éducation des différents groupes. L'UNICEF a été prié de donner des précisions

sur les problèmes rencontrés dans de nouveaux domaines comme l'urbanisation, les migrations, les changements climatiques et l'éducation des adolescents.

123. Tout en reconnaissant les progrès significatifs accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, une délégation a demandé que le lien soit davantage fait entre l'objectif en matière de santé et celui concernant l'éducation. L'adoption de ce type d'approche intégrée était plus susceptible de bénéficier aux groupes pauvres et marginalisés. Les intervenants ont aussi souligné qu'il ne fallait ignorer aucun cycle d'enseignement, de l'éducation du jeune enfant aux études supérieures, en mettant toujours l'accent sur la qualité, notamment au moyen de la formation des enseignants.

124. Save the Children International a remercié l'UNICEF de s'employer à obtenir des résultats équitables pour les enfants, en lui recommandant de redoubler d'efforts pour servir les enfants non scolarisés, en particulier dans les États touchés par un conflit ou fragiles. Après avoir souligné l'importance de la codirection du module de l'éducation par Save the Children et l'UNICEF lors des interventions d'urgence, le représentant de l'organisation a aussi engagé les gouvernements à intégrer davantage l'éducation dans les interventions d'urgence.

125. Les délégations ont noté l'insistance avec laquelle l'Assemblée générale avait appuyé l'éducation dans sa dernière résolution et ont engagé les donateurs et les gouvernements à investir plus de ressources dans ce domaine.

126. Après avoir remercié les délégations de leur précieuse contribution, la Directrice adjointe pour l'éducation a souligné que l'UNICEF soutenait fortement l'éducation des filles de par le monde, notamment dans son rôle à la tête de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. Des efforts particuliers étaient déployés pour améliorer leur taux de scolarisation et lutter contre la violence dont elles étaient victimes. La Directrice adjointe a décrit le soutien apporté par l'UNICEF pour supprimer les frais de scolarité et trouver d'autres moyens d'améliorer le taux de scolarisation de tous les enfants, ainsi que ses travaux dans de nouveaux domaines, où il commençait de tirer des leçons de l'expérience. La formation des enseignants était au cœur des efforts déployés pour améliorer la qualité de l'éducation. Quant à la collaboration avec Save the Children en sa qualité de codirecteur de groupe, elle a expliqué que les deux organisations avaient réussi à faire de l'éducation une priorité dans le cadre des interventions d'urgence.

127. Le Directeur général a ajouté que l'éducation des filles, en particulier dans les zones reculées, et le sort des adolescentes constituaient pour l'UNICEF une priorité. Il partageait l'avis des délégations qu'il fallait adopter une approche mieux intégrée du développement et mieux former les enseignants en prévoyant des mesures incitatives, notamment pour pourvoir les postes vacants dans les zones les plus pauvres. L'UNICEF s'efforcera de mesurer les résultats obtenus, bien que cela ne serait pas aisé étant donné que l'action du Fonds se faisait de plus en plus « en amont », par exemple au niveau des activités de plaidoyer auprès des gouvernements et d'autres partenaires.

#### **Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2011**

128. Le secrétariat a partagé avec le Conseil d'administration la liste des points de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2011, en faisant observer qu'il

avait été proposé d'y inclure un débat sur le passage de la phase des secours aux activités de développement.

## **J. Adoption des projets de décision (point 12)**

129. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2011/1 à 2011/9 (voir annexe).

## **K. Déclarations finales du Directeur général et de la Présidente du Conseil d'administration (point 13)**

130. Dans ses déclarations finales, le Directeur général a noté que les débats avaient tourné autour de deux grands thèmes : la gestion et les partenariats.

131. S'agissant de la gestion, le Directeur général a souligné que le suivi des résultats était la clef du succès de l'UNICEF. Le Fonds essaierait toujours de simplifier les processus suivis, notamment ceux ayant trait aux activités de contrôle et d'évaluation et aux ressources humaines. Le Directeur général s'est engagé à faire rapport au Conseil d'administration sur les progrès accomplis en matière de gestion à la prochaine session.

132. Les partenariats étaient d'une importance centrale pour tous les sujets abordés lors de la session. L'UNICEF s'efforçait d'améliorer la cohérence du système des Nations Unies et les termes de sa participation, ainsi que de renforcer sa collaboration avec ses partenaires extérieurs. À cet égard, le Directeur général a souligné l'importance de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM et les nouveaux liens tissés avec ONU-Femmes dans le domaine de l'égalité des sexes.

133. Après avoir remercié les gouvernements de leurs annonces de contributions aux ressources de base, il a indiqué que ces ressources permettraient au Fonds d'améliorer le sort des enfants, et en particulier de ceux que l'on oublie trop souvent, les enfants les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment en situation d'urgence.

134. Lors de ses déclarations finales, la Présidente a remercié les participants de la qualité des débats tenus lors de la session en cours et des résultats qui avaient pu être atteints dans un esprit de dialogue et de partenariat, en soulignant la contribution précieuse des facilitateurs à l'adoption des décisions. Elle a noté que le Conseil d'administration avait obtenu des mises à jour détaillées sur plusieurs questions d'importance. Elle a remercié le secrétariat d'avoir organisé la session de réflexion spéciale sur la collaboration de l'UNICEF avec le Fonds mondial, en soulignant que celle-ci prouvait bien l'importance des partenariats pour obtenir des résultats. Elle a encouragé l'UNICEF à continuer de s'employer à donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et a remercié les États Membres de leurs contributions à l'UNICEF, en particulier aux ressources de base, malgré la crise économique mondiale. La session en cours avait bien montré que l'UNICEF entendait être le porte-parole des enfants et améliorer leur sort en mettant l'accent sur le principe de l'équité.

135. La Présidente et le Directeur général ont tous deux rendu hommage au Vice-Directeur général, M. Saad Houry, pour le dévouement dont il faisait preuve au service de l'UNICEF depuis plus de 30 ans. Les membres du Conseil d'administration l'ont applaudi.

### **III. Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM**

136. Le présent chapitre, initialement publié sous forme d'additif au rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de sa première session ordinaire de 2011, résume les débats qui ont eu lieu lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, tenue les 4 et 7 février 2011. Le texte a été établi par les secrétariats de ces fonds et programmes et approuvé par les présidents des trois conseils d'administration.

#### **A. Égalité : réduire les disparités pour promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

137. Après quelques brèves paroles de bienvenue du Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), S. E. M. A.K. Abdul Momen (Bangladesh), qui présidait la réunion, M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, a présenté le document de fond. Il a fait observer que, de façon générale, des progrès avaient été accomplis en direction de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais que le suivi en était effectué grâce à des moyennes nationales qui ne rendent pas compte des inégalités au sein de chaque société. M. Lake a présenté des exemples d'inégalités subies par les enfants en Afrique subsaharienne, où ceux appartenant au quintile le plus pauvre courent 2 à 3 fois plus de risques de souffrir d'un retard de croissance, de ne pas être vaccinés et de ne pas aller à l'école. D'aussi importantes disparités ont poussé l'UNICEF à concentrer son attention sur l'idée d'égalité. Le Directeur général a également évoqué une modélisation réalisée par une équipe d'experts, dont une partie appartenait à l'UNICEF, visant à évaluer le rapport coût-efficacité d'une stratégie axée sur l'égalité. Les résultats de l'étude étaient contraires aux idées reçues : une stratégie fondée sur l'égalité, accordant la plus grande attention aux enfants et aux familles les plus vulnérables et les plus difficiles à toucher, était la façon la moins coûteuse et la plus rapide de réaliser les objectifs du Millénaire. M. Lake a insisté sur le défi que représentait le fait de passer d'une modélisation à une mise en pratique afin de garantir une réalisation rapide, juste et économiquement performante des objectifs du Millénaire.

138. M<sup>me</sup> Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a fait observer dans ses observations liminaires qu'« un découplage entre croissance économique et développement humain » existait dans de nombreuses sociétés qui progressent sur un plan général mais laissent de côté les plus pauvres des pauvres. « L'augmentation du produit national brut ne garantit pas

la justice », a-t-elle déclaré. « Nous devons à présent nous concentrer résolument sur les inégalités. »

139. Après ces observations liminaires, 18 délégations ont pris la parole, soulevant plusieurs questions cruciales :

a) Quelles sont les possibilités, pour le secteur privé et la société civile, de bâtir des partenariats avec les gouvernements afin de jouer un rôle dans une stratégie axée sur l'égalité?

b) Dans quelle mesure les gouvernements nationaux ont-ils adopté une stratégie axée sur l'égalité, en particulier dans les pays où existent d'importantes disparités?

c) Comment la stratégie axée sur l'égalité est-elle abordée dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire, en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine?

d) Les résultats de l'étude effectuée par l'UNICEF sur une stratégie axée sur l'égalité, qui modélisait le secteur de la santé, sont-ils susceptibles d'être transposés à l'ensemble des domaines couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement?

e) Que faudrait-il recommander pour aider les politiques et programmes nationaux dans des situations précaires?

140. M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a insisté sur l'importance de remédier aux inégalités liées au sexe dans la perspective d'un programme de développement plus large, étant donné que les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion. « Dans tout ce que nous faisons, l'égalité est essentielle », a-t-il déclaré. M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), a mis l'accent sur le problème des disparités liées au sexe dans l'éducation. Alors que l'écart entre filles et garçons sur le plan de l'éducation a diminué dans la plupart des pays, a-t-elle fait observer, des inégalités persistent dans les communautés marginalisées – même dans les régions qui ont accompli de grands progrès, tels les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. « Les femmes sont essentielles pour la réalisation des objectifs du Millénaire », a-t-elle ajouté. M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM), a qualifié l'égalité de clef de la poursuite du développement. « La faim et la sécurité alimentaire sont manifestation des questions d'égalité », a-t-il expliqué, ajoutant que les plus pauvres « épuisent leurs biens et leurs avoirs rien que pour se nourrir ».

141. En réponse aux questions soulevées par les délégations, les participants à la discussion ont insisté sur les points suivants :

a) Le rôle important que, dans le cadre d'une stratégie axée sur l'égalité, le secteur privé et la société civile peuvent jouer aux côtés des gouvernements dans la réalisation des objectifs du Millénaire;

b) L'accueil prometteur réservé par les gouvernements à la stratégie axée sur l'égalité, dont le rapport coût-efficacité est encourageant pour beaucoup;

c) La nécessité d'une stratégie axée sur l'égalité dans toutes les régions, adaptée aux conditions spécifiques de chaque pays;

d) Le caractère central d'une stratégie axée sur l'égalité dans tous les secteurs couverts par les objectifs du Millénaire, dont l'interdépendance demande une analyse approfondie des effets qu'a une stratégie axée sur l'égalité dans chacun des secteurs;

e) L'importance du rôle des systèmes de protection sociale, en particulier dans les situations précaires.

142. Plusieurs thèmes communs ont été abordés à la fois par les délégations et les participants. L'un d'eux est l'importance de parvenir à une égalité entre les sexes au niveau mondial. À cet égard, ONU-Femmes a été accueillie avec enthousiasme comme une entité appelée à jouer un rôle décisif pour accélérer la réalisation de cet objectif. Un autre sujet récurrent est la nécessité de coopérer et d'agir en commun au niveau des pays. Les délégations ont exprimé le souhait que les pays puissent partager leurs expériences et apprendre les uns des autres dans le domaine des programmes axés sur l'égalité.

## **B. Intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux des institutions et perspectives de collaboration avec ONU-Femmes**

143. Cette séance a commencé par des paroles de bienvenue adressées aux Directeurs exécutifs du PNUD, du FNUAP et d'ONU-Femmes, au Directeur général de l'UNICEF et au Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale du PAM par la Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, U. Joy Ogwu (Nigéria), qui leur a ensuite donné la parole. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet, a fait observer que, depuis son entrée en fonctions, elle avait participé à des consultations fructueuses avec les dirigeants de nombreux partenaires du système des Nations Unies sur la façon dont ONU-Femmes pourrait participer aux activités ou les coordonner, voire parfois les diriger afin d'obtenir des résultats de façon plus efficace pour parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Insistant sur le fait qu'ONU-Femmes collaborerait avec le système des Nations Unies pour obtenir des résultats, elle a également déclaré qu'ONU-Femmes ne serait pas en rivalité avec les autres fonds et programmes mais donnerait la priorité à la fourniture d'un appui au niveau des pays en fonction des demandes, en se concentrant sur un petit nombre de thèmes cruciaux de façon à obtenir des résultats patents. M<sup>me</sup> Bachelet a expliqué qu'il fallait bâtir des partenariats transversaux et offrir à chaque organisme des Nations Unies le maximum d'occasions de soutenir l'égalité entre les sexes en fonction des avantages comparatifs de chacun. ONU-Femmes, tout en prônant l'obligation de rendre des comptes, ne voulait pas être « le gendarme de la problématique hommes-femmes », a-t-elle assuré, mais chercherait à renforcer le soutien à la mise en application des mécanismes existants, par exemple les indicateurs de résultats, et à promouvoir auprès du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement un système commun de suivi, un ensemble de marqueurs de l'égalité hommes-femmes qui soit partagé par l'ensemble du système des Nations Unies.

144. M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du FNUAP, a saisi l'occasion de féliciter M<sup>me</sup> Bachelet de la création officielle d'ONU-Femmes. Sa déclaration a envisagé trois thèmes : a) le renforcement des capacités pour l'intégration de la

problématique hommes-femmes; b) la collaboration avec ONU-Femmes; et c) l'obligation de rendre des comptes en matière d'égalité des sexes. Il a rappelé l'engagement constant du FNUAP à collaborer avec ONU-Femmes en même temps qu'avec ses partenaires au sein du partenariat H4 (Organisation mondiale de la Santé, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale) pour appuyer de puissantes activités de sensibilisation visant à garantir l'accès universel à la santé reproductive. Énumérant quelques exemples des plus belles réussites du FNUAP dans le domaine de l'égalité entre les sexes, il a réaffirmé l'engagement du Fonds à œuvrer de concert avec les autres institutions pour obtenir de nouveaux progrès en faveur des femmes et des filles.

145. Dans son allocution, M<sup>me</sup> Helen Clarke, Administratrice du PNUD et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, a souhaité la bienvenue à ONU-Femmes et réaffirmé la volonté du PNUD de collaborer avec la nouvelle entité. Mettant en avant plusieurs exemples de partenariats fructueux entre le PNUD et ONU-Femmes, elle a relevé que l'Évaluation internationale de « Ce qu'il faut faire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement » lancée par le PNUD montrait que cette réalisation dépendait des investissements en faveur des femmes et des filles. Soulignant que chaque institution bénéficiait d'avantages comparatifs pour traiter des questions relatives à la problématique hommes-femmes, elle a également fait observer que les discussions avaient déjà commencé entre le PNUD et ONU-Femmes pour élaborer des directives communes à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies concernant la façon dont les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pouvaient travailler de concert au niveau des pays sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes.

146. M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, a souhaité la bienvenue à M<sup>me</sup> Bachelet et réaffirmé la volonté de son organisation de travailler avec ONU-Femmes sur des questions relatives aux droits de l'enfant. Il a fait remarquer que beaucoup avait été fait en termes de réalisation des objectifs relatifs à la santé, la nutrition et l'éducation, mais qu'il fallait faire encore bien plus. Pour parvenir aux résultats visés, la collaboration avec les autres fonds et programmes serait décisive, a-t-il affirmé. Il se joignait aux autres directeurs exécutifs pour exprimer son appui à ONU-Femmes pour le début de son fonctionnement.

147. Félicitant M<sup>me</sup> Bachelet pour le nouveau rôle qu'elle était appelée à jouer, M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale du PAM, a souligné le fait que le mandat concernant les questions liées à la problématique hommes-femmes était de ceux auxquels toutes les institutions de l'ONU avaient œuvré et continueraient d'œuvrer de concert. Il a rappelé le rôle crucial joué par les femmes dans le domaine agricole et de la production alimentaire, regrettant qu'en dépit de ce rôle vital elles aient peu accès aux services et à la prise de décisions. Aussi longtemps que le pouvoir et l'accès seraient inégalement répartis, l'objectif de réduction de la pauvreté ne pourrait être atteint. Il a également souligné qu'ONU-Femmes aurait à jouer un rôle crucial pour donner une voix aux femmes marginalisées. Il y aurait certains chevauchements, mais il existait aussi des lacunes et ONU-Femmes aurait à veiller à ce que tous les fonds et programmes œuvrent en commun de façon plus cohérente à obtenir les résultats escomptés.

148. Les délégations qui ont pris la parole sont convenues qu'une étroite collaboration entre les divers fonds et programmes serait décisive au cours de la période de transition d'ONU-Femmes. De nombreux intervenants ont demandé une clarification du rôle d'ONU-Femmes dans la direction de la coordination au niveau des pays, et sur la forme pratique qu'il allait revêtir dans l'avenir immédiat. Les orateurs ont également relevé l'importance du travail en commun pour élaborer des plans stratégiques coordonnés, clarifier les domaines respectifs de chaque organisation et garantir la complémentarité des résultats en matière d'égalité des sexes, affirmant que la création d'une entité distincte consacrée à ces problèmes ne saurait dispenser les autres entités de l'ONU d'œuvrer dans ce domaine.

149. Dans sa réponse, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remarqué que les mandats statutaires des différentes entités esquissaient déjà une division du travail, et que cela serait articulé plus en détail dans le plan stratégique de l'organisation. M<sup>me</sup> Bachelet et l'Administratrice du PNUD ont insisté sur le fait qu'il fallait que chacun soit flexible et réactif, en fonction des besoins et des capacités spécifiques de chaque pays. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a réaffirmé la nécessité d'adopter une démarche pragmatique, et le Directeur exécutif du FNUAP a souligné qu'une programmation et un financement conjoints seraient effectués sous la rubrique du Coordonnateur résident, en vue de faire progresser la collaboration entre institutions et d'obtenir des résultats positifs en termes d'égalité entre les sexes.

150. La Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a remercié tous les représentants pour leurs contributions décisives et a saisi l'occasion de remercier à nouveau les États Membres de leur appui constant pour veiller à ce que l'égalité entre les sexes et l'intégration des questions y relatives soit une vision partagée par tous. Elle a exprimé son optimisme quant à l'avenir d'ONU-Femmes, étant donné les engagements pris aussi bien par les États que par les institutions des Nations Unies de collaborer étroitement avec la nouvelle entité.

### **C. Efficacité des interventions d'urgence et transition avec le relèvement et le développement à long terme : les enseignements tirés de l'expérience**

151. La Présidente du Conseil d'administration du PAM, M<sup>me</sup> Agnes van Ardenne-van der Hoeven (Pays-Bas), a ouvert la séance en invitant le Directeur exécutif adjoint chargé des opérations du PAM à présenter son allocution. En résumant son contenu, le Directeur exécutif adjoint a expliqué que, en raison de leurs mandats respectifs dans les domaines de l'assistance humanitaire et au développement, les six institutions étaient présentes et actives avant, pendant et après les crises. Il a souligné que les investissements dans l'assistance humanitaire, la sécurité sociale sur le long terme et l'agriculture étaient complémentaires. Les situations d'après-conflit présentaient des problèmes d'une complexité sans égale en raison de l'enchevêtrement d'activités humanitaires, de relèvement et de développement, ce qui exigeait des efforts supplémentaires pour mieux intégrer l'évaluation du risque et l'analyse de la vulnérabilité et les articuler avec les systèmes d'alerte précoce et de préparation. Chacun convenait que le principe de la responsabilité sectorielle avait permis de parvenir à une plus grande cohérence, mais son application lors de la réaction aux crises majeures devait être renforcée.

152. À l'invitation de la Présidente, M. Togba-Nah Tipoteh, orateur invité par le Libéria, a ensuite pris la parole. Il a remercié les Nations Unies pour l'aide apportée au Libéria en vue de son relèvement, tout en insistant sur le fait que, tant que les racines de la pauvreté n'auraient pas été traitées de façon appropriée, la communauté internationale continuerait à investir des millions dans des mesures temporaires.

153. Le représentant de l'UNICEF a indiqué que les questions relatives à l'architecture de l'aide dans les situations de transition ou précaires restaient sans réponse, alors même que la fréquence, l'échelle et la complexité des situations d'urgence risquaient fort de s'aggraver au cours des années à venir. Il fallait combler ce fossé dangereux au cours des 6 à 18 mois suivants en utilisant au besoin les mécanismes de financement existants. La représentante d'ONU-Femmes a insisté sur la nécessité de faire en sorte que les problèmes des femmes soient abordés de façon coordonnée dans les interventions d'urgence et de remédier au sous-financement notoire de leurs besoins. La représentante du PNUD a indiqué qu'il fallait intégrer l'idée de développement dans les opérations humanitaires, en faisant démarrer plus tôt les activités de développement et en maintenant plus longtemps l'assistance humanitaire, en faisant fond sur les capacités locales et les mécanismes de coordination existants. Le représentant du FNUAP a fait observer que, en ce qui concernait la transition avec le relèvement et le développement sur le long terme, les acteurs de l'humanitaire et du développement devaient collaborer plus étroitement dès la phase d'intervention d'urgence. Les événements survenus en Haïti et au Pakistan au cours de l'année 2010 avaient permis de tirer de précieuses leçons, sur lesquelles il convenait de réfléchir en vue des actions futures.

154. Le Président a invité l'assistance à poser ses questions et à présenter ses observations, ce qui a donné lieu aux observations suivantes :

a) On n'accorde pas assez d'attention à la transition. Il ne faut pas se représenter les interventions d'urgence en termes de stades distincts. Le mot d'ordre « Unis dans l'action » devrait s'appliquer aux pays en situation précaire et de transition;

b) Il faudrait améliorer et flexibiliser le financement par les donateurs dans les situations précaires ou de transition;

c) Les initiatives d'achat sur le marché local et les programmes de transferts de fonds devraient être encouragés;

d) En matière de lutte contre la pauvreté, il faudrait faire une distinction entre les situations d'urgence chroniques et ponctuelles;

e) Le Coordonnateur des opérations humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies jouent un rôle décisif en matière de coordination et de mise en œuvre de groupes de mesures connexes. Il faudrait intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les groupes de mesures et améliorer les dispositifs de préparation;

f) Il faudrait améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies, les missions de maintien de la paix et les institutions multilatérales afin de favoriser une meilleure gestion des situations complexes, en faisant fond sur les capacités nationales une fois que la situation d'urgence est passée. L'accent a été mis sur l'importance d'investir dans les communautés locales;

g) Il faut mettre en commun les leçons tirées de l'expérience en matière de développement de la résilience et des capacités lors de catastrophes majeures, ainsi que les bonnes et mauvaises pratiques, en donnant le maximum d'exemples.

155. Le Directeur exécutif adjoint chargé des opérations du PAM a répondu que les ressources reçues étaient préaffectées, ce qui empêchait d'adopter une stratégie holistique. Le financement était linéaire, mais les situations ne l'étaient pas; il fallait donc imaginer des outils adaptatifs. Il a ensuite insisté sur les risques pour le personnel et les missions ainsi qu'en termes d'image que faisait courir le fait d'entreprendre des activités dans des contextes aussi difficiles. Une stratégie conjointe de renforcement des capacités était nécessaire de la part de l'ensemble du système des Nations Unies afin de garantir la durabilité.

156. La Présidente a conclu la séance en suggérant que la transition pourrait être le thème principal de la réunion commune des Conseils d'administration en 2012.

#### **D. Unis dans l'action : suite donnée à la Conférence tripartite de haut niveau de Hanoï**

157. La réunion était présidée par la Présidente du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, M<sup>me</sup> Edita Hrdá (République tchèque). M<sup>me</sup> Helen Clark, Administratrice du PNUD, a prononcé une déclaration liminaire au nom des organisations des Nations Unies représentées.

158. M. Diego Cánepa, Sous-Secrétaire à la Présidence de l'Uruguay, et M. Henrique Banze, Vice-Ministre mozambicain des affaires étrangères et de la coopération, ont présenté les expériences de leurs pays respectifs en ce qui concerne l'initiative Unis dans l'action.

159. À la suite de leurs présentations, la parole a été donnée à l'assistance pour des questions et des commentaires aux orateurs. Les délégations ont soulevé les problèmes suivants :

a) La question a été posée de savoir ce qui pourrait être fait pour renforcer la volonté politique de promouvoir l'initiative Unis dans l'action;

b) Le Siège devrait œuvrer à alléger la charge de remontée des informations pesant sur les équipes de pays des Nations Unies. Il a également été demandé aux organisations de mettre en œuvre le système de gestion et de responsabilité, et il a été demandé que le point soit fait sur cette question;

c) Des renseignements ont été demandés sur les travaux visant à renforcer l'autonomie des coordonnateurs résidents des Nations Unies;

d) La question a été posée de savoir comment le système pouvait garantir un équilibre juste entre l'allocation de ressources et les besoins de financement spécifiques de chaque pays;

e) Il a été souligné que le mot d'ordre Unis dans l'action n'était pas une fin en soi mais un outil, et que les financements préaffectés érodaient le principe de maîtrise et de direction nationales;

f) Il a été demandé aux participants de la table ronde comment l'évaluation de l'initiative Unis dans l'action pouvait être rendue accessible aux États Membres, et comment cela pourrait être fait de façon à produire un résultat qui rencontrerait un large appui dans l'examen quadriennal des activités opérationnelles;

g) Il a été demandé s'il existait des déficits de financement de l'évaluation indépendante et ce qui pouvait être fait pour harmoniser la remontée de l'information.

160. M<sup>me</sup> Clark a apporté les réponses suivantes :

a) Une société de consultants était en train de travailler à l'examen du système de gestion et de responsabilité. Le résultat de ce travail serait pertinent pour ce qui concerne le renforcement de l'autonomie des coordonnateurs résidents;

b) L'évaluation indépendante de l'initiative Unis dans l'action était coordonnée par le Département des affaires économiques et sociales et non par le Groupe des Nations Unies pour le développement, et présentait un déficit de financement de 600 000 dollars;

c) Le système des Nations Unies était conscient des problèmes de durabilité entourant l'initiative Unis dans l'action, et des discussions avaient eu lieu à ce sujet avec d'autres dirigeants. Cependant, les institutions ne disposaient pas des ressources nécessaires, et il fallait trouver une formule permettant une répartition équitable.

161. Les représentants de l'UNICEF, du FNUAP, du PAM, d'ONU-Femmes et de l'UNOPS ont ajouté les commentaires suivants :

a) M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, a souligné que son organisation était résolument engagée dans l'initiative Unis dans l'action. Il existait des coûts de transaction à court terme, mais ceux-ci seraient contrebalancés par les résultats sur le long terme au niveau des pays. Il a également mis l'accent sur la nécessité que chaque institution conserve son identité;

b) M<sup>me</sup> Mari Simonen, Directrice exécutive adjointe du FNUAP, a déclaré que le système des Nations Unies devait investir dans la capacité de gestion du changement. Pour elle, dans le cadre des activités sur les pratiques commerciales il convenait de changer l'échelle des initiatives prises jusqu'à présent, par exemple en ce qui concernait les achats en commun et la mutualisation des services. Certains gains étaient relativement faciles à réaliser, mais impliquaient beaucoup de travail, et certains domaines tels que les technologies de l'information et des communications exigeaient des investissements préalables. Comme le montrait le cas du Mozambique, ces investissements étaient payants sur le long terme;

c) M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint du PAM, a par ailleurs noté que les investissements préalables en capital – notamment en matière de technologies de l'information et des communications – pouvaient poser un problème. Au sujet de l'initiative Unis dans l'action, il a souligné l'importance des équipes régionales ainsi que de la nécessité de fournir un programme unifié, c'est-à-dire un programme Unis dans l'action parfaitement coordonné, et non plusieurs programmes simultanés;

d) M<sup>me</sup> Gulden Turkoz-Cosslett, conseillère principale à ONU-Femmes, a déclaré qu'ONU-Femmes chercherait à ajouter de la valeur aux mécanismes de

coordination existants. La stratégie Unis dans l'action avait permis de remédier au manque de coordination dans les stratégies concernant l'égalité entre les sexes;

e) M. Bruce McCarron, Directeur du Bureau régional pour l'Amérique du Nord de l'UNOPS, a souligné le fort engagement de l'UNOPS dans l'initiative Unis dans l'action et a fait part d'expériences de prestations conjointes de l'équipe de pays en Afghanistan.

**Deuxième partie**  
**Session annuelle de 2011**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 20 au 23 juin 2011**

## **I. Organisation de la session**

### **A. Déclarations liminaires de la Présidente et du Directeur général**

162. La Présidente a déclaré que, dans un monde gagné par une insécurité croissante, il était plus urgent que jamais d'accorder la priorité aux enfants dans les objectifs, les plans et les budgets internationaux et nationaux. Plusieurs points de l'ordre du jour, notamment l'examen des projets de descriptifs de programme de pays, traduisaient la démarche d'équité défendue par l'UNICEF. Cette approche centrée sur les besoins et les droits des populations pauvres, marginalisées et défavorisées était primordiale pour atteindre les objectifs inscrits dans la Déclaration et les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les objectifs nationaux.

163. La Présidente a indiqué que d'autres documents importants inscrits à l'ordre du jour, notamment le rapport annuel du Directeur général sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (PSMT), révélaient les efforts faits par l'UNICEF pour s'alléger, devenir plus efficace, efficient et attentif aux résultats et collaborer plus étroitement avec ses partenaires, en particulier dans le système des Nations Unies.

164. La Présidente a ajouté que des discussions thématiques approfondies sur les domaines d'intervention couverts par le PSMT (par exemple, pour la présente session, la protection des enfants contre les violences et les sévices) préparaient solidement le terrain pour l'élaboration du prochain PSMT couvrant la période 2014-2017. On ne pouvait que féliciter l'UNICEF de communiquer régulièrement sur les questions liées au genre et notamment sur sa politique d'égalité des sexes, d'autant que la problématique hommes-femmes doit rester la pierre angulaire du développement.

165. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur général a salué l'excellence et le sérieux du travail accompli par Saad Houry et Frafjord Johnson, Directeurs généraux adjoints sortants, et a souhaité la bienvenue à Geeta Rao Gupta, Directrice générale adjointe des programmes.

166. Le Directeur général a décrit les grandes priorités de l'UNICEF pour les quelques années à venir et notamment pour le prochain exercice biennal (2012-2013). L'un des thèmes généraux serait l'approfondissement du concept d'équité – non pas simplement sa formulation mais aussi son application sur le terrain aux niveaux national et local. Il s'agirait alors de travailler avec les partenaires afin de repérer les goulots d'étranglement qui entravent l'accès aux populations les plus difficiles à atteindre.

167. Aller à la rencontre des enfants dans le besoin est encore plus difficile dans un environnement de crise financière mondiale, car les donateurs ont réduit leurs financements et de nombreux gouvernements ont sabré dans leurs dépenses sociales, a poursuivi le Directeur général. L'UNICEF devait donc prendre la mesure de ces réalités difficiles, l'une d'entre elles étant la diminution constante de ses ressources de base. Face à cette nouvelle donne, il avait procédé à un examen budgétaire. L'une des recommandations issues de ce travail est que, pour l'exercice 2012-2013, il devait réduire son budget de gestion de 4,2 % et son budget général de 5,3 % par rapport à 2010-2011. Ces coupures, a précisé le Directeur général, concerneraient

essentiellement le siège et n'affecteraient aucunement le montant des ressources affectées aux programmes.

168. Dans les années qui nous séparent encore de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, du nouveau PSMT et de l'échéance 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF et ses partenaires auront l'occasion de se renforcer et de faire davantage encore pour les enfants, a expliqué le Directeur général. Car ils pouvaient aller plus loin encore – par exemple éradiquer la poliomyélite, remporter la bataille contre les deux grands tueurs d'enfants que sont les pneumonies et les diarrhées, et aider les pays à vacciner leurs enfants. Ces efforts devaient être complétés par des initiatives communautaires d'information des familles sur ces maladies et leur traitement et par des campagnes de sensibilisation aux règles d'hygiène. D'ici à 2013, l'UNICEF et ses partenaires entendent faire des progrès suffisants pour libérer entièrement toute une génération du VIH/sida, notamment grâce à la prévention de la transmission de la mère à l'enfant et à l'administration d'antirétroviraux aux femmes difficiles à atteindre jusqu'ici.

169. La prévention des retards de croissance et des carences nutritionnelles permettra de préserver le capital physique et cognitif des jeunes enfants, a expliqué le Directeur général. L'accent serait mis sur l'éducation de qualité, notamment par des mesures telles que l'accès élargi à l'école maternelle, la diminution des frais scolaires supportés par les familles, des écoles plus sûres pour les enfants et la formation des enseignants – autant de moyens efficaces de combattre la pauvreté, en particulier celle qui touche les filles, a-t-il ajouté. L'UNICEF s'emploierait aussi avec ses partenaires à protéger les enfants contre l'exploitation, les violences et les sévices, notamment en utilisant des moyens innovants pour favoriser l'enregistrement des naissances afin de protéger les enfants contre la traite, le mariage précoce et autres formes d'exploitation. Il devait parallèlement promouvoir la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses deux protocoles facultatifs.

170. Construire un avenir meilleur pour les enfants les plus vulnérables de la planète signifiera également améliorer la qualité, la quantité et la ponctualité des données, notamment au moyen d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples sur les ménages, a poursuivi le Directeur général. L'UNICEF étudiait un nouveau concept élaboré autour des domaines de résultats stratégiques, qui permettrait d'évaluer avec les partenaires les progrès accomplis sur de grands dossiers d'actualité tels que la vaccination, la diminution des retards de croissance et l'amélioration de la formation des enseignants et de débloquent les goulots d'étranglement les plus gênants. Des informations supplémentaires sur cette innovation seraient communiquées au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2011.

171. Un meilleur UNICEF, a dit le Directeur général, doit réagir plus rapidement aux urgences et renforcer son rôle d'organisme chef de file dans ses domaines de compétence. Des mesures ont été prises pour améliorer les équipes d'intervention rapide nouvellement créées.

172. Le Directeur général a évoqué les initiatives déjà lancées pour rendre l'UNICEF plus efficace, à savoir notamment l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui permettraient à l'UNICEF de prendre de meilleures décisions en matière d'allocation des ressources et de faire

d'autres gains d'efficacité et des économies supplémentaires. L'UNICEF était également résolu à devenir encore plus transparent. Ainsi, il divulguerait publiquement les prix auxquels il achète les vaccins.

173. Un meilleur UNICEF, a précisé le Directeur général, s'emploiera aussi à renforcer ses partenariats – avec ses organisations sœurs au sein des Nations Unies, avec des entités comme la Banque mondiale et avec le secteur privé. Le Fonds veut devenir un cas exemplaire de mise en cohérence du système des Nations Unies.

174. Le Directeur général a conclu son intervention en appelant les donateurs à soutenir les efforts déployés par l'UNICEF pour mobiliser des ressources de base supplémentaires, indispensables pour obtenir des résultats au profit des enfants. Le Fonds continuerait de collaborer étroitement avec les comités nationaux pour l'UNICEF afin d'atteindre cet important objectif.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

175. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2011/8).

176. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 51 délégations dotées du statut d'observateur, 1 entité des Nations Unies, 3 organisations intergouvernementales, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF et 3 organisations non gouvernementales (ONG), avaient présenté des pouvoirs pour la session.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme, 2006-2013**

177. Le Directeur de la Division des politiques et pratiques a présenté le rapport (E/ICEF/2011/9). Il a indiqué que les données accompagnant le rapport annuel comprenaient maintenant des indicateurs pour les objectifs organisationnels et les stratégies transversales, ainsi que des informations sur les principaux indicateurs de gains d'efficacité à l'UNICEF.

178. Les délégations ont bien accueilli le rapport annuel, dont elles ont salué l'exhaustivité et le caractère circonstancié. Plusieurs ont recommandé que les futurs rapports mettent mieux en évidence la contribution de l'UNICEF aux résultats obtenus au niveau national. Les rapports devaient s'étendre davantage sur les leçons de l'expérience et mieux corréler les résultats avec ceux du PSMT, en indiquant notamment les données de référence du plan. Par ailleurs, le prochain PSMT (pour 2014-2017) devait proposer un cadre de résultats plus solide. Les délégations ont rappelé que les rapports devaient être fondés sur des données à jour et certaines ont insisté sur la nécessité d'une collaboration plus étroite avec les bureaux de statistique nationaux.

179. Les délégations ont tout particulièrement salué le travail de l'UNICEF dans ses cinq domaines d'intervention, les domaines transversaux et l'action humanitaire, et

beaucoup ont demandé des précisions sur des activités qui les intéressaient spécifiquement.

180. Les délégations qui ont pris la parole ont unanimement approuvé le principe d'équité défendu par l'UNICEF. Ce principe, ont-elles indiqué, était étroitement lié à la centralité des droits de l'homme qui régit la programmation et contribuerait solidement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance de 2015. Un intervenant a demandé à l'UNICEF de donner des précisions sur les résultats de son approche fondée sur l'équité et sur l'application de cette démarche dans le système des Nations Unies.

181. La contribution de l'UNICEF à la mise en cohérence de l'action du système des Nations Unies et notamment à l'initiative Unis dans l'action a été très appréciée. Certaines délégations ont demandé à ce propos que le processus d'harmonisation soit accéléré et renforcé.

182. Un certain nombre de délégations ont encouragé l'UNICEF à focaliser ses efforts sur ses domaines d'intervention privilégiés et notamment l'action humanitaire. Plusieurs intervenants ont recommandé que l'UNICEF étudie de plus près les problèmes de coordination et de direction des modules et la division du travail entre les différentes entités dans une optique de coordination et de responsabilité renforcées. Ils ont estimé que cette démarche nécessiterait le déploiement du personnel le plus qualifié dans des délais plus courts. L'UNICEF a été exhorté à collaborer plus étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres partenaires pour exécuter la décision du Comité permanent interorganisations concernant l'amélioration de la coordination et des résultats.

183. Les délégués du Japon ont remercié l'UNICEF, les comités nationaux pour l'UNICEF et les autres acteurs d'avoir aidé leur pays au lendemain du tremblement de terre du 11 mars 2011. Le Fonds avait apporté une aide humanitaire particulièrement appréciable aux enfants et aux femmes affectés par le changement politique; il devait maintenant tirer les enseignements de ses interventions en Haïti et au Pakistan et les partager. Selon une délégation, le Conseil d'administration pourrait utilement approfondir ses débats sur son travail humanitaire et sur sa coordination à l'échelle du système.

184. La problématique hommes-femmes a été évoquée largement lors des délibérations. Les délégations ont applaudi la volonté de plus en plus affirmée de l'UNICEF de promouvoir l'égalité des sexes en interne et dans les programmes de pays. Elles ont recommandé que l'UNICEF redouble d'efforts pour porter au delà des 57 % actuels le pourcentage de nouveaux programmes de pays conformes aux normes en matière d'égalité hommes-femmes. L'UNICEF a par ailleurs été invité à faire figurer dans son prochain rapport annuel les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes dans chaque domaine d'intervention et à continuer de coopérer avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

185. Des délégations ont félicité l'UNICEF de vouloir s'employer à améliorer son efficacité et son impact institutionnels. Elles ont demandé des précisions sur la gestion globale des risques et ont salué les mesures prises pour accroître la transparence du marché des vaccins. Le fait que le Directeur général veuille réduire les coûts administratifs sans réduire le niveau de financement des programmes a été

salué. L'UNICEF a été invité à assurer la représentation adéquate des pays de programme lors des recrutements de personnel.

186. Les délégations ont commenté avec satisfaction le rôle accru de l'évaluation et de l'audit à l'UNICEF. Certains intervenants ont proposé que des ressources humaines et des appuis supplémentaires soient affectés aux activités d'évaluation. D'autres ont préconisé l'utilisation plus systématique des évaluations à des fins d'analyse des résultats. À propos des données internes, certaines délégations ont demandé à l'UNICEF d'autoriser un accès élargi aux rapports d'audit.

187. Les délégations ont déclaré qu'elles appréciaient l'intérêt porté par l'UNICEF aux pays à revenu intermédiaire et aux pays les moins avancés, en particulier dans le domaine de l'investissement pour la nutrition. Quelques-unes ont recommandé que le Fonds intègre autant que nécessaire dans ses cadres de résultats et son plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 les dispositions du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/280 du 17 juin 2011. Il fallait aussi, ont noté les délégations, continuer de soutenir la coopération Sud-Sud en s'occupant davantage des adolescents et des jeunes, des enfants handicapés et des conséquences du changement climatique pour les enfants.

188. Les délégués ont encouragé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec ses partenaires, notamment à l'intérieur du système des Nations Unies et dans le secteur privé, ainsi qu'avec la Banque mondiale et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

189. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'enrayer le déclin des recettes au titre des ressources ordinaires qui forment l'assise du financement de l'UNICEF. Un certain nombre d'intervenants ont exhorté les donateurs à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires de l'UNICEF et ont demandé parallèlement au Fonds de rechercher de nouvelles sources de financement, notamment en mobilisant les ressources nationales et celles des pays en transition.

190. Les délégations ont fait savoir qu'elles appréciaient vivement le travail accompli par les Directeurs généraux adjoints sortants Saad Houry et Hilde Frafjord Johnson. Elles ont souhaité la bienvenue à Geeta Rao Gupta, nouvelle Directrice générale adjointe des programmes.

191. Le Directeur général a remercié les délégations pour leurs observations et leurs déclarations en faveur de l'augmentation des ressources ordinaires de l'UNICEF. Il a félicité le Groupe permanent des comités nationaux de son excellent travail et de sa coopération renouvelée avec l'UNICEF.

192. Répondant aux questions et observations formulées, la Directrice adjointe de la Division des politiques et pratiques a remercié les délégations de leur précieuses observations, qui allaient faciliter l'obtention et l'expansion des résultats au profit des enfants.

193. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/12.

## **B. Rapport sur l'application de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF**

194. Le Conseil d'administration était saisi du document E/ICEF/2011/10. Le Directeur de la Division des politiques et pratiques a présenté le point de l'ordre du jour.

195. Les délégations se sont félicitées des efforts méthodiques déployés par l'UNICEF pour mieux appliquer le principe d'égalité des sexes dans ses services et ses activités et pour stimuler les effets de synergie entre sa politique d'égalité des sexes et sa démarche recentrée sur l'équité. Elles ont salué le plan d'action stratégique prioritaire pour l'égalité des sexes, la création du groupe de travail de haut niveau pour l'égalité des sexes, l'élaboration du marqueur d'égalité des sexes en tant qu'outil de suivi de l'allocation des ressources, la collecte élargie de données ventilées par sexe et le renforcement des partenariats et de la collaboration avec les organismes du système des Nations Unies et en particulier ONU-Femmes. Les délégations ont noté que l'égalité des sexes était un droit humain fondamental et l'un des grands principes transversaux de la coopération pour le développement. Beaucoup se sont félicitées que cette question occupe une place croissante dans les activités des Nations Unies pour le développement et ont exprimé l'espoir que la coordination renforcée et le partage des données d'expérience favorisaient les effets de synergie et l'utilisation efficace des ressources. Quelques-unes ont de nouveau demandé que le Conseil d'administration examine les progrès sur l'égalité des sexes à l'UNICEF chaque année à sa session annuelle.

196. Les délégations ont exhorté l'UNICEF à poursuivre ses efforts pour renforcer l'assurance qualité et le suivi, notamment sur le terrain, inscrire l'égalité des sexes parmi les composantes obligatoires de tous les programmes de formation de son personnel, accroître la présence des femmes au sein de sa direction, rendre compte des résultats et de l'impact des projets sur le terrain dans ses futurs rapports sur l'égalité des sexes. Elles ont signalé que les futurs rapports gagneraient à décrire plus clairement les mesures ayant conduit à l'obtention des résultats sur le terrain et à indiquer comment la direction du Fonds s'était assurée que les données ventilées étaient utilisées au profit de l'égalité des sexes. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'associer les hommes et les garçons à la réalisation de l'objectif d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, en favorisant notamment l'accès des filles à l'éducation, et ont demandé s'il existait un mécanisme pour que ce point soit traité systématiquement dans les débats nationaux de politique générale. D'autres ont noté que de très nombreuses filles étaient mêlées à des conflits armés et ont exhorté l'UNICEF à inclure des éléments sexospécifiques dans ses programmes de désarmement et de réintégration.

197. Les délégations ont demandé à l'UNICEF de poursuivre ses efforts pour combler les lacunes persistantes de l'analyse et de l'utilisation des données ventilées par sexe, surtout au niveau des pays, et pour étudier les corrélations entre les discriminations fondées sur le sexe et les autres formes de discrimination. D'autres, déplorant au passage que le pourcentage de descriptifs de programmes de pays conformes aux normes de l'UNICEF en matière d'égalité des sexes ait diminué dans l'année écoulée et que la communication de données ventilées par sexe soit inégale selon les domaines d'intervention du PSMT, ont souhaité avoir des précisions sur les plans élaborés par l'UNICEF pour renforcer l'analyse et l'utilisation de ces données et ont demandé si le marqueur d'égalité des sexes serait appliqué pour suivre les

progrès et les résultats. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'intégrer des dimensions sexospécifiques dans les procédures de gestion de la performance et ont voulu savoir s'il existait une chaîne de responsabilités hiérarchiques et un organigramme des spécialistes des questions relatives à l'égalité des sexes aux niveaux régional et national. D'autres ont signalé qu'il serait utile d'élaborer des indicateurs supplémentaires afin de mesurer le changement plutôt que les activités et ont demandé quelles étaient les stratégies de l'UNICEF pour aider ses partenaires dans les gouvernements et la société civile à intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs programmes.

198. Le Directeur général a répondu que l'égalité des sexes était l'une des grandes priorités de l'UNICEF. Le Fonds était certes aux avant-postes en la matière au sein de la famille des Nations Unies, mais il était loin d'avancer aussi vite qu'il le souhaitait et devait améliorer ses résultats dans un certain nombre de domaines. Le Directeur des politiques et pratiques a indiqué que l'UNICEF s'emploierait à rendre compte des résultats de son travail pour l'égalité des sexes dans le rapport annuel du Directeur général et s'attacherait davantage à désagréger les objectifs et les indicateurs figurant dans le cadre de résultats actualisé du PSMT et autres mécanismes de présentation de rapports. Il a expliqué que le marqueur d'égalité des sexes ne permettait pas de suivre les résultats en matière de développement mais aiderait à repérer les principaux résultats plus particulièrement ciblés sur l'égalité des sexes; il était d'ailleurs question d'utiliser le marqueur d'égalité des sexes de l'UNICEF comme modèle de base pour élaborer un marqueur interorganisations dans le cadre d'une initiative pilotée par ONU-Femmes.

199. Le Directeur a expliqué que l'UNICEF avait identifié les éléments critiques de la dynamisation de son action en faveur de l'égalité des sexes, à savoir la mobilisation des hommes et des garçons, en particulier dans les pays, et l'utilisation de données ventilées. L'UNICEF publierait bientôt des analyses détaillées de certains indicateurs de la base de données ChildInfo, qui seraient utilisées pour promouvoir l'utilisation plus systématique des données concernant l'égalité des sexes par les programmes de pays à travers les programmes de pays bénéficiant de l'assistance de l'UNICEF. Le Directeur a pris note des observations faites par les délégations, en ce qui concerne notamment les activités conjointes et la coordination dans le système des Nations Unies, le sort des femmes dans les situations d'après conflit, les plaidoyers auprès des partenaires nationaux et l'appui à l'élaboration de politiques à dimensions sexospécifiques. Il a indiqué pour conclure que l'UNICEF continuerait d'accélérer l'application de sa politique d'égalité des sexes et de son plan d'action stratégique prioritaire, et comptait obtenir sur le terrain des résultats et un impact à la mesure de ses ambitions.

200. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/13 (voir annexe).

### **C. Rapport du Bureau de la déontologie**

201. Le Conseil d'administration était saisi du document E/ICEF/2011/11. La Conseillère principale pour les questions de déontologie a présenté le point de l'ordre du jour.

202. Les délégations ont déclaré qu'elles soutenaient le Bureau de la déontologie, dont les activités de formation et de sensibilisation contribuaient à l'avènement d'une culture de l'intégrité et de la responsabilité à l'UNICEF. Soulignant que la

transparence financière était un outil vital pour éviter les conflits d'intérêt parmi les membres du personnel et se félicitant qu'elle soit tout à fait conforme au programme, ils ont demandé au Bureau de la déontologie de veiller à ce qu'elle reste de rigueur.

203. Notant que la communication intégrale des données financières contribuerait à prouver la capacité de l'UNICEF à détecter et prévenir les conflits d'intérêt, les délégations ont demandé que les futurs rapports indiquent plus précisément le nombre réel de cas nécessitant des investigations ou des actions correctives. Plusieurs ont encouragé l'UNICEF à divulguer publiquement les intérêts financiers et extérieurs de ses dirigeants, dans les limites autorisées par les règlements de l'ONU.

204. Les délégations ont accueilli favorablement la volonté de l'UNICEF de mettre en place des protections crédibles pour les lanceurs d'alarme, en insistant sur la nécessité d'assurer le maximum de transparence et d'impartialité dans le traitement des dénonciations de représailles, et ont encouragé l'UNICEF à renforcer l'application de cette politique. Certaines ont demandé comment les demandes de protection étaient traitées lorsqu'elles n'étaient pas couvertes par la politique de protection des lanceurs d'alerte. D'autres se sont inquiétées du manque de confiance à l'égard du système de protection contre les représailles observé lors d'un récent audit sur la promotion de la déontologie et des valeurs de l'UNICEF réalisé auprès des bureaux de pays, et ont demandé s'il avait été donné suite au rapport en question. Certaines ont aussi demandé si la capacité actuelle du Bureau de la déontologie était suffisante pour traiter les questions de déontologie au sein de l'UNICEF.

205. Le Directeur général a répondu que le dispositif de transparence financière était un élément extrêmement important de la cote de confiance de l'UNICEF auprès du public et que le Bureau de la déontologie révisait ses politiques de divulgation pour une plus grande transparence. La politique de protection des lanceurs d'alerte avait tout son appui et il s'assurait que les protections nécessaires étaient en place. Répondant à une observation sur l'effectif du Bureau de la déontologie, il a confirmé qu'il allait examiner les demandes de personnel supplémentaire.

206. Au sujet des conclusions de l'audit, la Conseillère principale pour les questions de déontologie a indiqué qu'il était difficile de déterminer si la politique de protection était tenue en suspicion ou si elle était tout simplement mal connue; son bureau allait donc mieux en faire la publicité à l'avenir. Soulignant que l'UNICEF disposait de bons systèmes de protection et de transparence, elle a indiqué que le Bureau de la déontologie commençait maintenant à mieux analyser et régler les cas signalés. Son personnel était peu nombreux mais bénéficiait d'un extraordinaire soutien de la part des différents services de l'UNICEF, notamment le Bureau de la vérification interne des comptes et la Division des ressources humaines.

207. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/7 (voir annexe).

## **D. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

### **a) Approbation du descriptif de programme commun de pays révisé pour la République-Unie de Tanzanie**

208. Le Conseil d'administration avait examiné le projet de descriptif de programme commun pour la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA-ICEF-WFP/DCCP/2011/TZA/1) à sa première session ordinaire de 2011. Aucune des délégations n'ayant indiqué par écrit au Secrétariat qu'elle souhaitait poursuivre l'examen du document, le Conseil d'administration a approuvé la composante UNICEF selon la procédure d'approbation tacite.

209. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a remercié tous les partenaires qui avaient soutenu la mise au point définitive du descriptif de programme commun pour en faire un texte dynamique qui marquait un tournant dans la manière dont l'ONU traitait avec son pays. Le processus avait démontré que les réformes engagées au titre de l'initiative Unis dans l'action avaient livré des enseignements sur le renforcement de l'efficacité de l'aide au développement et que ces leçons méritaient d'être mises en pratique ailleurs.

210. S'exprimant au nom de 15 autres délégations, une délégation a souligné la nécessité de faire le bilan des enseignements du descriptif de programme pour la République-Unie de Tanzanie et des descriptifs suivants. Elle voulait savoir comment ce processus pouvait être rationalisé et servir à renforcer les partenariats dans le système des Nations Unies. Elle a demandé également où en était l'initiative Unis dans l'action, en expliquant que ce renseignement serait particulièrement utile pour l'examen du descriptif de programme commun pour l'Albanie et d'autres pays à de futures sessions.

### **b) Projets de descriptifs de programmes de pays et de programmes communs de pays**

211. La Présidente a annoncé que le Conseil d'administration était saisi de 26 descriptifs de programmes de pays et de programmes communs de pays. Conformément à la décision 2008/17, le Conseil d'administration avait été informé des raisons pour lesquelles la présentation de 15 autres projets de descriptif était reportée de la session annuelle à la deuxième session ordinaire, ainsi qu'indiqué dans le document E/ICEF/2011/CRP.11.

212. Le Directeur des programmes a donné un aperçu des programmes de pays proposés, en les situant dans le contexte de la réalisation accélérée des objectifs du Millénaire pour le développement et de la stratégie d'équité de l'UNICEF. Il a indiqué que les descriptifs de programme promouvaient les politiques nationales et infranationales contenant des stratégies en faveur de l'équité afin de surmonter les inégalités et que, selon le contexte, ils définissaient une panoplie d'approches pour obtenir des résultats centrés sur l'équité.

#### **Amériques et Caraïbes**

213. Le Directeur régional a donné un aperçu de quatre projets de descriptif de programme de pays et de descriptif de programme multipays dont était saisi le Conseil d'administration : Chili (E/ICEF/2011/P/L.15), Programme multipays des

Caraïbes orientales (E/ICEF/2011/P/L.16), El Salvador, Honduras et Jamaïque (E/ICEF/2011/P/L.17, E/ICEF/2011/P/L.19 et E/ICEF/2011/P/L.20).

214. Les représentants d'Antigua-et-Barbuda (s'exprimant au nom des participants au Programme multipays des Caraïbes orientales), du Chili, d'El Salvador, du Honduras et de la Jamaïque se sont félicités du partenariat solide de leur pays avec l'UNICEF. Le Fonds aidait assurément les Gouvernements à œuvrer pour l'équité, l'insertion sociale et la réduction de la pauvreté, en direction plus particulièrement des populations pauvres, marginalisées ou vulnérables, dont les peuples autochtones d'ascendance africaine et les personnes handicapées. Des délégués ont signalé les avancées notables enregistrées par leur pays dans plusieurs domaines, notamment la santé, la protection et l'éducation des enfants et des adolescents, le renforcement des capacités, les droits de l'enfant et les politiques sociales. Ils ont par ailleurs fait état des immenses défis que sont la pauvreté et les inégalités, le suivi des politiques et des programmes conçus pour répondre aux besoins de tous les enfants, y compris les plus défavorisés et lutter contre la malnutrition, la déscolarisation dans les zones rurales, le travail des enfants et le taux inquiétant des nouvelles infections à VIH parmi les adolescents et les jeunes.

215. Une délégation a insisté sur les initiatives prévues pour intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes les composantes des programmes. Le travail accompli par l'UNICEF et ses partenaires lors des catastrophes naturelles a été salué, comme en 2010 lors du séisme et du tsunami qui a frappé le Chili et de l'épisode de sécheresse subi par le Guatemala.

216. Plusieurs représentants se sont félicités que les descriptifs de programme de pays soient alignés sur les réalités locales, les priorités et l'initiative des pays, et ont insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud. Trois représentants ont salué le travail de l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire et ont souligné la nécessité d'allouer des ressources suffisantes pour permettre à ces pays de préserver et amplifier leurs acquis, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

217. S'exprimant au sujet du projet de descriptif de programme pour le Honduras, une délégation a encouragé l'UNICEF à renforcer l'exercice des droits des enfants autochtones ou afro-honduriens et des enfants handicapés. Mais les résultats attendus étaient peut-être trop ambitieux compte tenu des ressources disponibles, surtout pour l'éducation. L'UNICEF était invitée à coopérer plus étroitement avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires.

218. Répondant aux observations, le Directeur régional a souligné que l'UNICEF était résolu à travailler en partenariat dans toute une série de pays, qu'ils soient pauvres ou à revenu intermédiaire, pour venir en aide plus particulièrement aux populations marginalisées. Tous les descriptifs de programmes de pays mettaient l'accent sur l'appropriation des projets par les pays et le renforcement des capacités nationales, surtout dans le cas des interventions lors de catastrophes. Le Directeur a indiqué que l'UNICEF appuyait les objectifs du Gouvernement hondurien en matière d'éducation et qu'il comptait sur le soutien de tous ses partenaires pour faire des avancées solides.

### **Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants**

219. Le Directeur régional a donné un aperçu des documents dont était saisi le Conseil d'administration : un projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Albanie (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2011/ALB/1 et Corr.1); trois projets de descriptif de programme de pays : Kirghizistan, Monténégro et Ukraine (E/ICEF/2011/P/L.2 à E/ICEF/2011/P/L.4); et une recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources, sans prélèvement sur les ressources ordinaires, pour la Croatie (E/ICEF/2011/P/L.1).

220. Les représentants de l'Albanie, de la Croatie, du Kirghizistan, du Monténégro, de l'Ukraine et d'autres pays de la région ont remercié l'UNICEF de l'ampleur de sa coopération. Les représentants des pays qui soumettaient de nouvelles propositions au Conseil d'administration ont souligné l'importance des travaux en cours pour promouvoir l'égalité, l'insertion sociale et la protection des garçons et des filles vulnérables, avec notamment des services sanitaires et sociaux de base de qualité. L'UNICEF a été félicité pour son appui à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également été complimenté pour avoir aligné les programmes de pays sur les priorités nationales, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les schémas de partenariat.

221. La délégation de l'Albanie a expliqué que le projet de descriptif de programme commun pour 2012-2014 représentait le deuxième cycle de coopération du Gouvernement albanais avec les organismes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Rappelant les objectifs du programme proposé, elle a souligné l'importance du principe « Unis dans l'action », qui avait donné un surcroît de cohérence à la programmation en étroite coordination avec le Gouvernement et avait permis à l'Albanie de prendre avec détermination les rênes des projets d'assistance lancés par l'ONU.

222. La délégation de la Croatie a indiqué que le programme 2012-2016 proposé pour son pays était centré sur la réalisation des droits des enfants, à travers notamment la protection de l'enfance et le développement du jeune enfant, à commencer par les enfants roms, les enfants handicapés, les enfants ayant maille à partir avec la justice ou victimes de violences, de sévices et de négligence.

223. La délégation du Kirghizistan a remercié l'UNICEF de son aide humanitaire apportée lors du conflit de 2010 et a souligné que le programme proposé pour 2012-2016 aiderait le gouvernement et la société civile kirghizes dans leurs efforts pour promouvoir l'équité et l'insertion sociale des enfants qui vivent dans la pauvreté, ont besoin d'être protégés et sont exposés à la violence ethnique, de manière qu'ils puissent exercer leurs droits.

224. La délégation du Monténégro a signalé que les principales composantes du programme proposé pour 2012-2016 étaient la protection de l'enfance et l'insertion sociale ainsi que les droits de l'enfant, la politique et la planification axée sur l'équité, l'insertion et la protection des filles et des garçons vulnérables.

225. La délégation de l'Ukraine a fait savoir que la prévention et le traitement du VIH/sida figuraient au premier rang des priorités et que des résultats positifs étaient déjà enregistrés dans ce domaine. Grâce à l'assistance de l'UNICEF, le pays s'était rapproché de ses objectifs d'accès universel aux traitements, de prise en charge et

d'accompagnement des enfants vivant avec le VIH et de prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

226. Deux délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir déployé son dispositif d'aide humanitaire si rapidement lors du conflit de 2010 au Kirghizistan. Elles ont commenté favorablement les projets de descriptif de programme pour le Kirghizistan et l'Ukraine et le travail accompli par l'UNICEF pour appuyer les priorités des deux pays, notamment en ce qui concernait la santé des enfants et des femmes, la sécurité alimentaire, l'éducation préscolaire, le renforcement des programmes d'aide sociale et la lutte contre le VIH/sida. L'une des délégations a recommandé que la gestion des séquelles du conflit soit intégrée dans l'ensemble du programme pour le Kirghizistan et que l'UNICEF fournisse des précisions sur les effets de synergie qui devraient résulter de sa collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population dans le domaine de la santé procréative.

227. Le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs observations concrètes et détaillées. Il fallait effectivement s'attaquer au problème du VIH/sida en Ukraine, a-t-il expliqué, et c'était là un domaine où la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement devait recevoir une attention prioritaire.

#### **Asie de l'Est et Pacifique**

228. La Directrice régionale a donné un aperçu de trois projets de descriptifs de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration : République démocratique populaire lao, Mongolie et Philippines (E/ICEF/2011/P/L.5 à E/ICEF/2011/P/L.7).

229. Les délégations de la République démocratique populaire lao et de la Mongolie ont dit combien elles appréciaient la coopération de l'UNICEF et l'appui des donateurs et des autres partenaires. Elles ont insisté sur le fait que les projets de descriptifs avaient été établis de manière concertée et qu'ils étaient alignés sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les priorités nationales.

230. La délégation de la République démocratique populaire lao a indiqué que le programme pour 2012-2015 couvrirait les domaines prioritaires que sont la santé et la nutrition, l'eau, l'assainissement, l'hygiène, l'éducation, la protection de l'enfance et les politiques sociales. Le pays devait bénéficier d'un appui constant pour atteindre les objectifs 4 et 5.

231. La délégation de la Mongolie a indiqué que le programme proposé pour 2012-2016 était centré sur les deux composantes des politiques sociales : a) l'investissement dans les droits de l'enfant et la défense de ces droits; b) les interventions intégrées et sans exclusive, par le biais de services sociaux efficaces et économiques, en direction des enfants les plus durement touchés par les inégalités. Le programme devait faire en sorte que les enfants vulnérables en particulier bénéficient d'allocations de ressources adéquates.

232. La Directrice régionale a insisté sur l'engagement des gouvernements en faveur de programmes de développement axés sur l'équité et de partenariats forts avec l'UNICEF, ainsi que sur leur appropriation et leur maîtrise des programmes en question.

### **Afrique orientale et australe**

233. Le Directeur régional a donné un aperçu de deux projets de descriptif de programmes de pays dont était saisi le Conseil d'administration : Éthiopie et Zimbabwe (E/ICEF/2011/P/L.8 et E/ICEF/2011/P/L.9 et Corr.1).

234. Les représentants de l'Éthiopie et du Zimbabwe se sont félicités que leur pays respectif entretenne de bonnes relations avec l'UNICEF et soit si attaché à sa coopération avec ce partenaire privilégié. Le représentant de l'Éthiopie a noté que, en sa qualité de pays volontaire de l'initiative Unis dans l'action, son pays avait commencé à établir des structures et des mécanismes pour accentuer la réforme des Nations Unies à l'appui des priorités nationales.

235. Des délégations ont noté avec satisfaction que les deux programmes étaient alignés sur les priorités et les stratégies nationales des Gouvernements. Une délégation a encouragé l'UNICEF à inscrire la lutte contre les violences sexistes et les châtements corporels dans les récapitulatifs de résultats des projets de descriptifs de programme pour l'Éthiopie et pour le Zimbabwe.

236. Au sujet de l'Éthiopie, une délégation a demandé quelles leçons pouvaient être tirées de la décentralisation de la planification et du renforcement des capacités d'intervention d'urgence. Une autre a noté que les taux nets d'inscription à l'école primaire et de déclaration des naissances étaient très faibles. Elle a salué les opérations montées pour remédier à ces problèmes et relever d'autres défis tels que l'excision des filles, les violences sexuelles et les mariages précoces. Un délégué a recommandé que le cadre de résultats de l'UNICEF soit plus étroitement calqué sur la logique du PNUAD. Un autre a été d'avis que les considérations de soutenabilité environnementale devaient être intégrées dans les programmes de l'UNICEF.

237. Au sujet du Zimbabwe, les délégations ont salué l'excellent travail accompli dans le domaine de l'éducation et de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, malgré une pénurie de ressources. L'UNICEF a été exhorté à poursuivre son combat contre les discriminations, notamment en opérant un recentrage sur le principe d'équité. Une délégation a expliqué que l'UNICEF contribuait utilement à la lutte contre le VIH/sida, grâce en particulier à la fourniture de médicaments, et devait s'attacher davantage encore à renforcer les systèmes de santé, de nutrition et de prévention/traitement des infections à VIH.

238. Le Directeur régional a noté que les délégations avaient soulevé d'importantes questions. Comme elles l'avaient recommandé, l'UNICEF continuerait de faire fond sur les leçons apprises et s'emploierait à renforcer les capacités, collecter des données factuelles, débloquer les goulots d'étranglement et intégrer la problématique hommes-femmes et l'analyse des risques dans tous les aspects de son programme de travail. En Éthiopie, l'UNICEF avait aligné son cadre de résultats sur le PNUAD et continuerait d'aligner ses interventions sur les priorités nationales et les grands programmes et stratégies de développement.

### **Moyen-Orient et Afrique du Nord**

239. Le Directeur régional a donné un aperçu d'un projet de descriptif de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration : Maroc (E/ICEF/2011/P/L.10). Il a de plus présenté une recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources sans prélèvement sur les ressources ordinaires, pour Oman (E/ICEF/2011/P/L.11).

240. Le représentant du Maroc s'est félicité des bonnes relations que son pays entretenait avec l'UNICEF, notamment dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que de l'augmentation des ressources allouées au programme de pays proposé par rapport au programme précédent. Il a décrit les priorités du nouveau programme et posé plusieurs questions sur le projet de descriptif : le budget devait-il être détaillé par zones géographiques ou par thèmes? Comment les plans de développement communautaires étaient-ils formulés? les groupes vulnérables participaient-ils aux plans de préparation aux situations d'urgence? L'UNICEF avait-il établi ces plans et ces projets en coopération avec le Gouvernement?

241. Une délégation a salué le processus participatif qui avait présidé à l'élaboration du PNUAD et du projet de descriptif pour le Maroc, auquel le Gouvernement avait étroitement collaboré. Les partenaires marocains avaient ainsi pu s'approprier le programme, qui visait à créer un environnement protecteur propice au traitement équitable de tous les enfants partout dans le pays. La délégation a exprimé l'espoir que les partenaires de l'ONU tireraient parti des nouvelles initiatives au titre du PNUAD pour renforcer la coordination et les effets de synergie.

242. Le Directeur régional a répondu qu'il appréciait l'appui fourni par les partenaires dans les pays et qu'il s'entretenait avec le représentant du Maroc au sujet de la budgétisation et des préparatifs des opérations d'aide humanitaire.

#### **Asie du Sud**

243. Le Directeur régional a donné un aperçu d'un projet de descriptif de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration : Bangladesh (E/ICEF/2011/P/L.14).

244. La délégation du Bangladesh a indiqué que le projet de descriptif avait été établi à l'issue d'un processus consultatif piloté par le Gouvernement et qu'il avait été pensé pour obtenir des résultats au profit des enfants les plus pauvres, de leurs familles et de leurs communautés. Le descriptif reflétait les domaines dans lesquels l'UNICEF détenait un avantage spécifique au sein du système des Nations Unies en termes de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement inscrits dans le PNUAD. La délégation a recommandé que l'UNICEF collabore avec le Gouvernement et les parties prenantes pour s'assurer que le projet de descriptif révisé sert les aspirations du peuple bangladais, qu'il est aligné sur les principes régissant la stratégie de coopération conjointe avec le Gouvernement et qu'il prévoit une coopération étroite avec ONU-Femmes.

245. Une délégation a félicité l'UNICEF et le Gouvernement d'avoir choisi la voie consultative pour élaborer le projet de descriptif de programme et d'avoir appliqué le principe d'équité. Elle a préconisé une articulation plus claire avec le PSMT et ses principaux domaines de résultats et a demandé si la dimension de la problématique hommes-femmes avait fait l'objet d'un examen. Elle a demandé par ailleurs si les ressources étaient suffisantes pour atteindre les objectifs du programme.

246. Le Directeur régional a répondu que les observations des délégations étaient très utiles et que l'UNICEF s'emploierait avec le gouvernement et ses autres partenaires au Bangladesh à articuler clairement les domaines de résultats du projet

de descriptif avec ceux du PSMT. En réponse à la question de savoir comment des résultats aussi excellents avaient été obtenus dans le domaine de l'enregistrement des naissances et comment ils pouvaient être reproduits ailleurs, il a expliqué qu'ils résultaient d'une initiative conjointe de l'ONU pilotée par le Gouvernement, qui s'y était beaucoup investi. Cet engagement, a-t-il ajouté, était également évident dans l'élaboration d'un plan d'action pour appliquer les recommandations du Comité des droits de l'enfant. Pour ce qui était du budget, le plafond du financement, quoique ambitieux, était réaliste compte tenu des besoins du pays et de la possibilité de trouver des financements supplémentaires.

### **Afrique centrale et de l'Ouest**

247. Le Directeur régional a donné un aperçu de huit projets de descriptif de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration : République centrafricaine, Tchad, Gabon, Gambie, Ghana, Mauritanie, Sao-Tomé-Et-Principe et Sénégal (E/ICEF/2011/P/L.21 à E/ICEF/2011/P/L.28).

248. Les représentants du Gabon, du Ghana, de la Mauritanie, du Sénégal et du Tchad se sont félicités de leurs bonnes relations avec l'UNICEF. Le représentant du Tchad a indiqué que le Gouvernement de son pays avait adopté des politiques nationales favorables à la promotion et à la protection des droits des enfants et des femmes et avait fait des efforts considérables pour mettre en place des mécanismes et des structures appropriés dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le représentant du Gabon a annoncé que le Gouvernement gabonais avait l'intention d'établir, avec l'assistance de l'UNICEF, un dispositif national de protection sociale des enfants les plus vulnérables et de leurs mères, notamment dans les situations d'urgence. La représentante du Ghana s'est félicitée de la visite de terrain effectuée par des membres du Conseil d'administration dans son pays du 9 au 14 mai 2011. L'aide de l'UNICEF au renforcement des capacités nationales dans différents domaines (soins de santé, nutrition, eau et assainissement, éducation et protection) avait aidé le Ghana à se doter des moyens voulus pour atteindre certains objectifs du Millénaire pour le développement. Le représentant de la Mauritanie a indiqué que son pays était disposé à renforcer sa coopération avec l'UNICEF.

249. Tout en émettant un jugement favorable sur les projets de descriptifs de programmes pour la Gambie, la Mauritanie et le Sénégal, une délégation s'est interrogée sur la viabilité de certaines activités et sur la division du travail entre les diverses parties prenantes. Elle a souligné l'importance de l'allaitement maternel pour la survie des enfants et préconisé par conséquent que la survie et le développement de l'enfant figurent parmi les composantes du programme pour la Mauritanie.

250. Le Directeur régional a remercié les délégations de leurs observations et notamment de leurs réflexions sur la nécessité de s'attaquer aux inégalités, à la pauvreté et à l'exclusion et d'agir pour améliorer la survie et le développement des enfants, la santé et la nutrition et la démobilisation des enfants. Par leurs questions et leurs préoccupations, elles démontraient leur volonté de coopération et leur parfaite compréhension des problèmes.

251. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/8 (voir annexe).

**c) Prorogations de programmes de pays en cours d'exécution**

252. En application de sa décision 2009/11, le Conseil d'administration a été informé de la prorogation pour un an de sept programmes de pays en cours d'exécution qui avaient été approuvés par le Directeur général. Les pays concernés sont les suivants : Belize, Bhoutan, Guinée, Haïti, Madagascar, République de Moldova et Tunisie. Il a été invité à approuver la prorogation pour la deuxième année consécutive du programme pour l'Afrique du Sud et la prorogation pour deux ans du programme pour le Paraguay.

253. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/19 (voir annexe).

**E. Rapports sur les visites de terrain du Conseil d'administration**

**a) Rapport sur la visite des membres du Bureau du Conseil d'administration dans l'État plurinational de Bolivie du 11 au 15 avril 2011**

254. Le rapport (E/ICEF/2011/CRP.12) a été présenté par Gillian Joseph, Vice-Présidente du Conseil d'administration représentant le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. La Vice-Présidente a indiqué que cette visite, qui couvrait les sites du programme à La Paz, dans ses environs et dans la province de Cochabamba, avait révélé les progrès accomplis dans la promotion du principe d'équité conformément aux priorités, politiques et plans du Gouvernement. L'UNICEF collaborait avec toute une série de partenaires, dont le Gouvernement et les groupes communautaires au niveau local et avec les entités du système des Nations Unies pour lutter contre les injustices et élargir l'accès à des services sociaux de qualité. Ces initiatives profitaient aux catégories sociales les plus pauvres et les plus vulnérables. Des avancées manifestes avaient également été faites dans la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques favorables aux enfants et aux femmes et dans l'enrichissement de la base de données factuelles afin de réussir la programmation. Des recommandations ont été formulées pour que l'UNICEF continue de systématiser son action, d'enrichir sa base de données et de coopérer plus stratégiquement avec ses partenaires.

**b) Rapport sur la visite de terrain effectuée collectivement aux Philippines par le Conseil d'administration PNUD-FNUAP-UNOPS et les Conseils d'administration de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (26 mars-2 avril 2011)**

255. M<sup>me</sup> Janet Karim a fait une déclaration liminaire au nom de S. E. Brian G. Bowler, Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui avait conduit la délégation lors de sa visite aux Philippines; Noel Gonzalez-Segura, rapporteur principal de la visite sur le terrain et deuxième Secrétaire de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, a ensuite pris la parole pour présenter le rapport (E/ICEF/2011/CRP.13 et Corr.1).

256. M<sup>me</sup> Karim a indiqué que la visite collective avait permis à la délégation de se faire directement une idée des programmes des organismes des Nations Unies dans le pays et que les délégués avaient été très impressionnés par le travail de l'UNICEF aux Philippines. La délégation avait remercié le Gouvernement philippin de lui avoir donné l'occasion d'avoir des entretiens de fond avec des hauts dirigeants et

avait également adressé des remerciements à l'équipe de pays des Nations Unies, qui avait parfaitement préparé sa visite.

257. M. Gonzalez-Segura a expliqué que les délégués avaient pu prendre la mesure de la complexité socioéconomique de la situation et constater que les valeurs moyennes des indicateurs de développement dissimulaient souvent des inégalités considérables à l'intérieur du pays. Ils avaient conclu dans leur rapport que le développement des Philippines appelait un appui constant de la part de l'ONU.

258. Le représentant de la République de Corée, qui avait participé à la visite, a ajouté que des dizaines de milliers d'enfants philippins étaient encore privés des soins et de la protection les plus élémentaires. Tel était notamment le cas des enfants déplacés par le conflit. La situation sur le plan de la sécurité demeurait tendue, mais l'environnement opérationnel des organismes des Nations Unies était fluide, et l'UNICEF pouvait fournir des assortiments nutritionnels aux enfants gravement sous-alimentés, gérer des espaces amis des enfants et fournir de l'eau potable et des sanitaires.

**c) Rapport sur la visite de terrain de membres du Conseil d'administration au Ghana (9-13 mai 2011)**

259. Le rapport (E/ICEF/2011/CRP.14) a été présenté par M<sup>me</sup> Gail Farnago, Conseillère à la Mission permanente du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a remercié le Gouvernement du Ghana et le bureau de pays de l'UNICEF d'avoir organisé la visite et préparé avec un préavis relativement court un programme qui avait permis aux délégués de s'entretenir avec de nombreux acteurs nationaux, régionaux et locaux. Les membres de la délégation avaient ainsi pu se faire une idée de la situation des enfants et des femmes dans les zones urbaines et rurales.

260. Témoin sur place de la réalité des activités de l'UNICEF au service du développement du pays, la délégation avait pu également constater l'existence de grandes poches de pauvreté signalant de profondes inégalités en termes de soins de santé, de nutrition, d'éducation et de protection de l'enfance. En braquant la focale sur les inégalités, le programme de pays de l'UNICEF aiderait le Ghana, devenu un pays à revenu intermédiaire, à s'attaquer aux grands défis qui pénalisent les enfants et les femmes du Ghana.

**F. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF**

261. Le nouveau Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF a souligné l'attachement du personnel au mandat de l'organisation. Il a mentionné quelques grandes difficultés et préoccupations telles que la sécurité du personnel, la prime de risque, les congés pour repos et récupération en cas d'affectation dans des lieux difficiles, ainsi que les questions relatives au recrutement du personnel et à la précarité de l'emploi résultant de la situation financière de l'UNICEF. Le Président a souligné l'existence de disparités au sein de l'organisation, notamment entre le personnel recruté sur le plan national et les fonctionnaires internationaux. Les disparités en matière de salaires, de conditions de travail et de bourses de formation devaient être examinées, a-t-il conclu, et les membres du personnel de l'UNICEF comptaient sur le Directeur général pour défendre leur cause.

262. Le Directeur général a répondu en souhaitant tout d'abord la bienvenue au nouveau président de l'Association mondiale, deuxième acteur de terrain à être élu à ce poste. L'UNICEF s'emploierait, dans le cadre réglementaire du système des Nations Unies, à trouver un moyen de réduire les disparités entre personnel recruté sur le plan national et fonctionnaires internationaux.

## G. Questions diverses

263. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2011 du Conseil, qui devrait se tenir du 12 au 15 septembre.

### **Débat thématique sur les résultats obtenus et les enseignements tirés dans le domaine d'intervention n° 4 du plan stratégique à moyen terme : protection des enfants contre les violences, l'exploitation et les sévices**

264. Le Directeur des programmes a dit quelques mots d'introduction; la responsable de la section de la protection de l'enfant de la Division des programmes a ensuite présenté le document de travail de la session.

265. Les délégations se sont félicitées du sérieux des débats, qui illustre la place centrale de la protection de l'enfance dans le mandat de l'UNICEF et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La question était certes complexe et intéressait aussi bien les pays développés que les pays en développement, mais elle devait être abordée dans sa globalité et dans le contexte du recentrage de l'UNICEF sur l'équité. Beaucoup de délégations ont indiqué que la protection de l'enfance imposait de s'attaquer aux causes sous-jacentes des problèmes et aux normes sociales préjudiciables aux enfants. Étaient visés notamment les châtiments corporels et les épreuves subies par les filles, par exemple l'excision.

266. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de mettre en place des systèmes de protection solides, en particulier lors des crises humanitaires et des conflits armés, et de renforcer les mécanismes de protection, dont l'accompagnement psychosocial. Certaines ont ajouté qu'il fallait encourager et soutenir les lois de protection sociale, y compris pour les adolescents, les enfants migrants réfugiés, et cela dans une série de domaines dont la justice pour mineurs, la santé et l'éducation. L'accent devait être mis sur la prévention et la promotion d'un environnement protecteur pour les enfants. Nombre de délégations ont souligné l'importance de l'enregistrement des naissances cet égard.

267. Les délégations ont félicité l'UNICEF des efforts qu'il déploie pour parvenir à la ratification universelle des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Elles ont noté avec satisfaction que l'UNICEF était le chef de file de la protection de l'enfance dans le système des Nations Unies, notamment en lien avec les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité, ainsi que l'initiative prise par l'UNICEF d'établir sur le terrain un mécanisme commun de surveillance et de communication des informations. Beaucoup ont salué la collaboration de l'UNICEF avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et avec le Représentant spécial chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants.

268. De nombreuses délégations ont noté le caractère limité des données disponibles sur la protection de l'enfance et réclamé des recherches supplémentaires dans divers domaines tels que les vulnérabilités particulières des filles et des garçons, notamment en matière de violences sexuelles et d'impact de la criminalité organisée sur les enfants. Une délégation s'est enquis des enseignements tirés de l'analyse faite par l'UNICEF en 2010 des principales questions relatives à la protection de l'enfance dans 53 pays. D'autres ont demandé des précisions sur le suivi, la transversalisation de la problématique hommes-femmes, la collecte et la publication de données ventilées par sexe et la mise à jour des indicateurs et des principaux domaines de résultats pour la protection. Elles ont également insisté sur l'importance des partenariats, notamment avec ONU-Femmes, ainsi que sur la coopération multisectorielle et le partage des bonnes pratiques en matière de protection de l'enfance.

269. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la diminution des crédits affectés à la protection de l'enfance dans les budgets de l'UNICEF. D'autres ont demandé quels étaient les plans de l'UNICEF pour accroître ses ressources humaines et ses capacités d'intervention sur le terrain dans les situations de crise humanitaire.

270. Le Directeur général a répondu que la protection faisait partie intégrante du programme en faveur de l'équité partout dans le monde. Il a insisté sur le fait que l'action la plus efficace de l'UNICEF pour la protection de l'enfance prenait la forme de dispositifs et de cadres juridiques plutôt que de projets précis sur le terrain et a souligné l'importance de l'enregistrement des naissances, qui avait des implications considérables dans beaucoup de domaines. Au sujet de la participation croissante de l'UNICEF au mécanisme commun de surveillance et de communication des informations, il a expliqué que la question des ressources se posait de plus en plus vivement.

271. La responsable de la protection de l'enfance a dit que l'approche intégrée appelait un travail méthodique en amont sur les cadres juridiques. Elle a souligné le rôle croissant joué par les partenariats, y compris avec les acteurs de la société civile, pour régler de nombreux problèmes concernant la protection de l'enfance dans le monde. La protection des enfants touchés par des crises et des conflits armés était effectivement une préoccupation générale, et il importait de souligner à cet égard le rôle joué par l'UNICEF au sein du Groupe de travail sur la protection des enfants, sans compter que la protection de l'enfance était une composante importante des Devoirs fondamentaux de l'UNICEF vis-à-vis des enfants dans l'action humanitaire.

#### **Lancement de l'initiative conjointe « Des villes sûres et accueillantes pour toutes et tous »**

272. La session a été brièvement suspendue pour le lancement de l'initiative conjointe réunissant ONU-Femmes, ONU-Habitat et l'UNICEF. Diverses personnalités ont pris la parole, dont Michèle Bachelet, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Cecilia Martinez, Directrice du bureau d'ONU-Habitat à New York et Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF.

## **H. Adoption des projets de décision**

273. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2011/7 à 2011/13 (voir annexe). La délégation du Bangladesh a dit combien elle avait apprécié l'appui prodigué pour la formulation et l'adoption de la décision sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés.

## **I. Déclarations de clôture du Directeur général et de la Présidente**

274. Le Directeur général a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs observations constructives sur le travail de l'UNICEF. Il a indiqué que le Fonds exécutait son programme en faveur de l'équité dans une optique de résultats et que cette démarche s'accompagnait d'une attention accrue au suivi et à l'analyse afin d'améliorer la performance. L'objectif d'équité était manifestement très présent dans tous les aspects des activités de l'UNICEF, à commencer par celles qui concernaient l'égalité des sexes et la protection de l'enfance, et l'appui apporté par les gouvernements partenaires était également évident dans les délibérations sur les descriptifs de programmes de pays et les rapports sur les visites de terrain.

275. Le Directeur général a également remercié les délégations de leurs propos encourageants au sujet des efforts déployés par l'UNICEF pour disposer d'une masse critique de ressources ordinaires, puisque l'organisation avait besoin de ressources de base suffisantes pour obtenir des résultats au profit des enfants. La direction de l'UNICEF restait pleinement engagée au côté du Bureau de la déontologie et l'exigence de transparence renforcerait encore la cote de confiance de l'UNICEF aux yeux du public. Pour conclure, le Directeur général a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs travaux et de leurs réunions informelles, en notant que les vigoureux débats qui avaient marqué la session avaient conduit à l'adoption de décisions qui préservaient l'esprit d'unité et de communauté d'objectifs qui avait caractérisé les séances officielles tout au long de la session.

276. La Présidente a félicité les participants de leur engagement et a salué les bons résultats de la session. L'objectif d'équité est l'une des dimensions essentielles du rapport annuel et assurément de tous les aspects des activités de l'UNICEF, a-t-elle répété. Les actions engagées par l'organisation pour le compte des enfants les plus vulnérables étaient d'autant plus importantes que le fossé entre les riches et les pauvres était toujours là, surtout en une période de crise financière persistante et de multiplication des crises humanitaires.

277. Elle a également parlé de la protection de l'enfance, objet d'un débat thématique qui avait révélé la nécessité de promouvoir les droits de l'enfant, non seulement dans l'intérêt des enfants eux-mêmes, mais aussi dans celui des sociétés dans lesquels ils vivent. Tous les États Membres avaient le devoir de contribuer à la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs. La Présidente a conclu sa déclaration en exhortant les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires de l'UNICEF afin que l'organisation puisse continuer de remplir ses missions de base, à savoir protéger et promouvoir les droits des enfants.

**Troisième partie**  
**Deuxième session ordinaire de 2011**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 12 au 15 septembre 2011**

## **I. Organisation de la session**

### **A. Déclarations liminaires de la Présidente et du Directeur général**

278. Au nom du Conseil d'administration, la Présidente exprime sa compassion pour les victimes des crises récentes survenues à travers le monde, notamment dans la corne de l'Afrique, au Nigéria et en Norvège. Elle a souligné le fait que les situations d'urgence faisaient de plus en plus partie des activités habituelles d'aide au développement.

279. Résumant les questions à l'ordre du jour pour la présente session, la Présidente a insisté sur l'importance de la coopération si l'on veut obtenir des résultats pour les enfants, en particulier la coopération entre les organismes des Nations Unies. Ceci est apparu nettement lors de la préparation du budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013 et dans les descriptifs des programmes de pays et les programme communs de pays, qui ont montré combien l'UNICEF réussissait à collaborer avec les autres organismes de l'ONU pour ne faire qu'un dans l'action. La Présidente s'est réjouie de l'importance croissante donnée à l'évaluation et à l'audit interne, ainsi qu'à la réponse de l'administration aux problèmes qui existent dans ces deux domaines.

280. Tous ces efforts, a-t-elle précisé, allaient dans le sens de la démarche fondée sur l'équité que prône l'UNICEF, qui permettra d'atteindre de manière plus rapide et plus rationnelle les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs nationaux relatifs aux enfants.

281. Dans ses observations liminaires, le Directeur général a mis l'accent sur la réponse humanitaire de l'UNICEF et de ses partenaires à la crise qui s'aggrave dans la corne de l'Afrique et aux autres crises, par exemple en Haïti, au Japon, au Pakistan et en Afrique de l'Ouest. Il a indiqué que la prévention et les interventions allaient faire peser une lourde charge sur l'UNICEF.

282. Après avoir signalé les progrès dans de nouveaux domaines concernant la démarche fondée sur l'équité, il a énuméré quatre domaines d'intervention dans lesquels l'UNICEF doit s'efforcer de continuer à améliorer la gestion et tenter de réaliser des économies : (a) le budget institutionnel pour 2012-2013 et les modalités harmonisées pour un budget intégré; (b) l'évaluation, sans oublier une meilleure réponse de l'administration à l'évaluation, et un appui aux capacités nationales; (c) une gestion axée sur les résultats; et (d) une plus grande transparence.

283. Pour ce qui est de la transparence, le Directeur général a salué la récente décision du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP, et de l'UNOPS d'étendre l'accès aux rapports d'audit interne et de communiquer ceux-ci aux organisations intergouvernementales de donateurs et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il jugerait bienvenue une décision semblable de la part du Conseil d'administration de l'UNICEF.

284. Le Directeur général a souligné que les coupes budgétaires réalisées par l'UNICEF, à hauteur de 5, 3 %, n'ont pas eu, et n'auront pas, d'incidence, sur l'appui aux programmes. Pour conclure, il a exprimé son inquiétude face à la diminution des ressources de base (« ordinaires ») de l'UNICEF.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

285. La Présidente a fait savoir que les membres du Conseil d'administration étaient parvenus à un accord sur l'adoption d'un projet de décision répondant à une demande de la République du Soudan du Sud pour présenter le projet de descriptif du programme de pays à la première session de 2012 du Conseil d'administration. Il serait examiné au titre du point 13 de l'ordre du jour, concernant l'adoption de projets de décisions.

286. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux (E/ICEF/2011/13) pour la session.

287. Conformément à la règle 50.2 et à l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 26 délégations, 1 organisme de l'ONU, 1 organisation intergouvernementale et 4 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté des pouvoirs pour la session.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Projet de programme de travail des sessions de 2012 du Conseil d'administration (point 3 de l'ordre du jour)**

288. Le projet de programme de travail des sessions de 2012 du Conseil d'administration (E/ICEF/2011/14) a été présenté par le Secrétaire du Conseil d'administration et adopté par la décision 2011/14 (voir annexe).

### **B. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 4 de l'ordre du jour)**

#### **Adoption des descriptifs de programmes de pays révisés examinés à la session annuelle de 2011 (point 4 a de l'ordre du jour)**

289. La Présidente a déclaré que le Conseil d'administration avait examiné 24 descriptifs de programme de pays, de programme de pays commun et de zone à la session annuelle de 2011, qui ont été ensuite révisés en concertation avec les Gouvernements respectifs : Albanie, Bangladesh, le programme multipays des Caraïbes orientales, Chili, El Salvador, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Honduras, Jamaïque, Kirghizistan, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Philippines, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Ukraine et Zimbabwe. De plus, le Conseil d'administration a étudié deux recommandations de financement uniquement par prélèvement sur d'autres ressources : Croatie et Oman. Le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs révisés selon la procédure d'approbation tacite, conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration.

**Projets de descriptif de programme de pays, de programme de pays commun et de zone; résumés régionaux de l'examen à mi-parcours des programmes de pays; et prorogations de programmes de pays en cours (points 4 b, 4 c et 4 f de l'ordre du jour)**

290. La Directrice des programmes a donné un aperçu des questions inscrites à l'ordre du jour, puis les différents directeurs régionaux ont pris la parole.

**Amériques et Caraïbes**

291. Le Directeur régional a présenté dans leurs grandes lignes les cinq projets de descriptif de programme de pays : Brésil, Guyana et Suriname, Panama, Pérou, République dominicaine (de E/ICEF/2011/P/L.40 à E/ICEF/2011/P/L.44). D'autre part, il a présenté le résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/2011/P/L.32) pour l'État plurinational de Bolivie, le Costa Rica, la Colombie, Cuba, Haïti, le Mexique et le Nicaragua, ainsi que le programme multipays des Caraïbes orientales et le programme sous-régional Proinclusion.

292. Le représentant du Suriname a remercié l'UNICEF pour le rôle capital qu'il joue en tant que défenseur des enfants. Faisant remarquer que les progrès à l'échelle mondiale n'ont pas été satisfaisants en ce qui concerne les objectifs du Millénaire ayant trait aux enfants, il a transmis l'avis du Président du Suriname, selon lequel les promesses devaient être honorées. Il a dit que le Suriname était résolu à travailler avec l'UNICEF à la réalisation des objectifs du pays en matière de développement.

293. La représentante du Guyana a dit sa satisfaction devant l'action de l'UNICEF pour les priorités de développement nationales. Ce partenariat s'est traduit par la création, entre autres, de l'Agence de soins et protection de l'enfant. La représentante a indiqué que le nouveau programme proposé permettrait de concrétiser les droits des enfants et des femmes – élément central de la politique nationale – et qu'il est centré sur la réduction des disparités et l'élimination des inégalités. La mise en œuvre du programme devrait en principe permettre au Guyana d'atteindre les principaux objectifs de la stratégie pour la réduction de la pauvreté et de la nouvelle stratégie de développement à faible émission de carbone.

294. La représentante du Panama a dit que l'importance donnée par le programme à la protection, l'inclusion et la réduction des inégalités est essentielle à la garantie des droits des enfants et des adolescents et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a noté que le Président du Panama avait à cœur de vaincre les obstacles pour que tous les enfants et les jeunes, notamment ceux qui sont issus de communautés autochtones ou d'ascendance africaine, puissent bénéficier de la croissance économique. Au nom du Président Martinelli, elle a rendu hommage au travail de l'UNICEF pour le soutien à ces initiatives. Elle a ajouté que le pôle régional de l'ONU serait décisif pour la promotion de la cohérence à l'échelle du système et le succès du développement durable dans la région.

295. La représentante du Pérou a dit que le projet de descriptif de pays avait été établi en fonction des besoins urgents des enfants et des priorités du pays en matière de développement. Le document avait été préparé en étroite coordination avec les services gouvernementaux intéressés, la société civile et les autres partenaires. La représentante a fait observer que, grâce à l'appui de l'UNICEF, le Pérou avait fait

des progrès sensibles dans des domaines clefs comme la réduction de la malnutrition chronique et de la mortalité infantile ainsi que le développement des services sanitaires de base. Elle a souligné que le Président du Pérou s'est employé à assurer une croissance reposant sur l'inclusion sociale, l'égalité des droits et des chances, et l'investissement dans la petite enfance. Le plus grand défi, a-t-elle affirmé, est de mener à bien des actions destinées à aider les enfants des communautés autochtones qui vivent dans les zones rurales et dans les régions amazonienne et andine.

296. Le représentant du Brésil a fait remarquer que le projet de descriptif de programme de pays avait été élaboré en étroite coopération avec les services de l'état et la société civile, et a été entièrement aligné sur les priorités du Gouvernement. Il a mis en avant le fait que le nouveau programme contribuerait à universaliser les droits des enfants et des adolescents et à renforcer les capacités locales. Bien que le Brésil soit en bonne voie pour parvenir aux objectifs du Millénaire, selon lui, le programme de pays visera à s'atteler aux faiblesses structurelles de nombreuses régions et localités. Le représentant du Brésil a appelé l'attention sur le partenariat de plus en plus dynamique avec l'UNICEF dans le cadre de la coopération Sud-Sud, notamment la coopération triangulaire. Il s'est rallié à la déclaration du Directeur régional, selon laquelle la Coupe du monde de la FIFA de 2014 et les Jeux olympiques d'été de 2016, qui se dérouleront au Brésil, offriront de sérieuses possibilités de se pencher sur les questions de discrimination.

297. La représentante de la République dominicaine a remercié l'UNICEF de son travail dans la République dominicaine et dans le monde entier. Elle a relayé les propos du Conseil national pour les enfants et les adolescents (connu sous l'appellation CONANI) et du Conseil électoral central sur le projet de descriptif de programme de pays. Ce faisant, elle a mis en relief l'importance qu'il y a à renforcer les fonctions du CONANI tant en matière de protection des enfants et des adolescents que de développement de l'information statistique dans ce domaine. Elle a décrit les victoires appréciables en ce qui concerne l'enregistrement des naissances et a souligné la nécessité du soutien prolongé de l'UNICEF aux enfants et adolescents de son pays, en particulier ceux qui vivent et travaillent dans la rue.

298. Une délégation a recommandé que les « zones d'intervention » citées dans le projet de descriptif de pays pour le Pérou soient plus précises et que soient privilégiés les enfants vulnérables et les adolescents, en accord avec la démarche axée sur l'équité. L'oratrice a demandé une coordination accrue entre l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP. En outre, elle a dit qu'il serait bon de renforcer la complémentarité entre les programmes de santé et de développement durable qu'appuie son gouvernement et ceux qu'appuie l'UNICEF.

299. Le Directeur régional s'est félicité des commentaires favorables aux projets de descriptifs de programme de pays et a remercié la République dominicaine de partager ses nouvelles données sur l'enregistrement des naissances.

### **Asie de l'Est et Pacifique**

300. Le Directeur régional a présenté dans leurs grandes lignes les projets de descriptif de programme de pays pour la Thaïlande (E/ICEF/2011/P/L.45); les projets de descriptif de programme commun de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2011/PNG/1) et le Viet Nam (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2011/VNM/1); et le résumé des examens à mi-parcours des

programmes de pays (E/ICEF/2011/P/L.33) pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le programme mutinational pour les pays insulaires du Pacifique.

301. Le représentant du Viet Nam a fait remarquer que le cadre de coopération du projet de descriptif de programme commun de pays entre le Viet Nam et l'UNICEF avait mis à profit les enseignements tirés des expériences concernant la protection de l'enfance et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Conçu dans l'optique du plan de développement du pays, ce cadre a permis de se rendre compte que le Viet Nam avait accompli des progrès notables en matière de droits des enfants mais avait des difficultés à promouvoir le développement durable, à faire reculer la pauvreté et l'inégalité, et à améliorer la protection sociale et l'accès aux services sociaux. Tirant parti des atouts particuliers de l'UNICEF, les programmes avaient pour priorités la protection sociale adaptée aux besoins des enfants et la protection de l'enfance. L'UNICEF aiderait le Gouvernement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en faisant porter ses efforts sur la réduction des disparités, en particulier pour les enfants provenant de groupes ethniques minoritaires.

302. Les délégations ont salué la volonté du Viet Nam d'agir dans l'unité et le mécanisme tripartite qui a réuni le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs afin de faire concorder le projet de programme de descriptif de programme commun de pays avec les processus de planification nationaux. Selon les délégations, le Plan unique avec budget unique a permis d'accroître la transparence et la responsabilisation. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement la centralité des droits de l'homme dans la programmation, la promotion de l'égalité entre les sexes et l'accent mis sur l'équité à l'égard des groupes vulnérables et défavorisés, dont les minorités ethniques. Certaines délégations ont signalé que le projet de programme de descriptif de programme commun de pays avait pris en compte les leçons tirées de l'expérience des pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » et réaménagé le Fonds unique.

303. D'autres ont observé que le projet de programme de descriptif de programme commun de pays pour le Viet Nam pourrait donner une idée plus claire du rôle des partenaires du système des Nations Unies et présenter une stratégie d'analyse et de gestion des risques. Certaines délégations ont demandé des détails complémentaires sur la gestion des programmes et ont voulu savoir comment serait mise en pratique une programmation commune. Elles ont souhaité une analyse plus approfondie des avantages relatifs des Nations Unies et de la façon dont l'UNICEF collaborerait avec la société civile. Certaines ont recommandé d'améliorer le cadre de résultats pour que le rôle escompté de l'UNICEF soit défini précisément et accompagné d'indicateurs mesurables et de points de comparaison. D'autres ont proposé de donner plus de poids à l'évaluation et à l'atténuation des risques et se sont dit satisfaites des plans d'évaluation conjointe des éléments du projet de programme de descriptif de programme commun de pays.

304. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré que son pays s'était porté volontaire pour participer à l'initiative « Unis dans l'action », qui a permis une meilleure gestion de tous les programmes. Il a admis qu'une meilleure coopération entre les organismes des Nations Unies pourrait avoir des conséquences positives pour l'exécution des programmes. Après avoir affirmé avec insistance qu'il était important que le pays se sente directement associé aux priorités en matière de développement, il a fait l'éloge de l'UNICEF et des autres organismes

pour leur esprit de collaboration dans l'établissement du projet de programme de descriptif de programme commun de pays.

305. Les délégations ont indiqué que l'unité d'action des Nations Unies avait permis à la Papouasie-Nouvelle-Guinée de puiser dans les enseignements du passé et de mettre en place des actions mieux coordonnées et ciblées qui concordent avec les priorités nationales. Quelques délégations ont dit qu'il fallait continuer à soutenir le Pacte de Cairns pour la coordination du développement dans le Pacifique. Plusieurs délégations ont dit qu'il était impératif d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire, qui à l'heure actuelle ne seront sans doute pas atteints, ainsi que les initiatives visant à améliorer la survie de l'enfant, le développement et la protection du jeune enfant. D'autres ont souhaité un complément d'informations sur la gestion des risques et le rôle des partenaires du système des Nations Unies. Deux délégations ont constaté avec préoccupation un déficit prévu de 25 % dans les ressources pour le programme.

306. Le représentant de la Thaïlande a attiré l'attention sur les grosses difficultés que rencontrait son pays pour consolider les mécanismes de protection de l'enfance qu'il a conçus. Le projet de programme de pays, selon lui, permettrait d'instaurer un système de suivi efficace pour épauler le Gouvernement dans ces efforts. La Thaïlande tirerait avantage d'une assistance technique, notamment du transfert de connaissances d'autres pays, en vue de renforcer les capacités dans ce domaine. Il a souligné que le Gouvernement attachait de l'importance à la protection de l'enfance pour tous les groupes, surtout pour les enfants vulnérables, et a prié l'UNICEF de respecter les sensibilités dans ce domaine et de veiller à ce que les projets ne contrecarrent pas l'action gouvernementale dans les zones névralgiques du pays.

307. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que le projet de descriptif de programme de pays de la Thaïlande avait pour but d'appuyer la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux relatifs à l'enregistrement des naissances, à la prévention des catastrophes et à la protection des enfants vulnérables dans les groupes marginalisés, aussi bien que de partager les pratiques optimales et les connaissances spécialisées par le jeu de la coopération Sud-Sud.

308. Une délégation a loué l'UNICEF pour les échanges de vues approfondis qu'il a organisés avec les pays de programme et pour les aménagements qu'il a apportés à sa manière d'aborder les situations, ses stratégies, ses programmes et l'attribution de fonds, de sorte que les différents besoins de chaque pays soient satisfaits. Faisant remarquer que les disparités et les inégalités dans la région demeurent un frein puissant à la réalisation des objectifs pour l'enfance, la représentante a dit que la place de choix faite à l'équité par l'UNICEF s'ajoute aux mesures prises par les gouvernements des pays et a affirmé que son gouvernement suivait cette démarche avec grand intérêt et attendait avec impatience ses premiers résultats.

309. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF n'était pas sans ignorer les sensibilités qui existaient dans les pays où il intervenait et qu'il travaillait donc avec les partenaires en tenant compte des orientations nationales. Le renforcement de l'enregistrement des naissances, la coopération Sud-Sud et les systèmes de protection de l'enfance étaient des domaines essentiels pour les partenariats. Les plans de gestion des programmes au Viet Nam et en Papouasie-Nouvelle-Guinée étaient en cours d'élaboration dans le cadre du PNUAD, par le biais du mécanisme tripartite, et étaient en phase avec les conclusions des évaluations menées par les pays. Au vu des problèmes que doivent affronter plusieurs pays, la démarche fondée

sur l'équité devrait être appliquée systématiquement à travers toute la région. La pénurie de ressources prévue pour l'exécution du PNUAD en Papouasie-Nouvelle-Guinée risquait de s'accroître, et pourrait rejaillir sur les résultats en matière de gouvernance, de santé et d'atténuation des risques liés aux catastrophes. L'UNICEF ferait de la santé une priorité et pourrait envisager de compléter les ressources provenant du Fonds unique par certaines ressources thématiques au niveau mondial.

### **Afrique de l'Est et Afrique australe**

310. Le Directeur régional a présenté dans leurs grandes lignes les deux projets de descriptif de programme de pays, pour le Malawi et le Mozambique (E/ICEF/2011/P/L.36 et E/ICEF/2011/P/L.37), et le résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/2011/P/L.30) pour les Comores, le Lesotho et le Rwanda.

311. La représentante du Malawi a signalé les solides partenariats avec l'UNICEF dans les secteurs de la parité entre les sexes, de l'éducation, de la mortalité infantile et maternelle, et du VIH/sida et a dit que les domaines clés du projet de descriptif étaient en conformité avec la stratégie de croissance et de développement du Malawi. Elle a souligné que le programme confortait les efforts du pays pour concrétiser les droits des enfants et des femmes, dans le cadre des principales conventions internationales, et a invité les donateurs à soutenir le programme de pays dans l'intérêt des habitants du Malawi.

312. Diverses délégations ont donné leur sentiment sur le projet de descriptif de programme de pays du Malawi, estimant que le travail à l'unisson de l'équipe de pays des Nations Unies avait abouti à un programme cohérent, avec les mêmes stratégies, objectifs et buts, s'accordant avec les priorités nationales. Les enseignements qui ont été dégagés dans l'évaluation de l'initiative « Unis dans l'action » menée par les pays ont été pris en compte dans le projet de descriptif de programme de pays, notamment les initiatives visant à s'attaquer aux inégalités. L'UNICEF a été interrogé sur la raison pour laquelle les membres de l'équipe de pays des Nations Unies avaient présenté à leurs conseils d'administration respectifs des projets de descriptif séparés, plutôt qu'un projet de descriptif de programme commun de pays, et sur la possibilité de renforcer l'unité d'action. Des délégations ont recommandé une collaboration plus énergique dans des domaines tels que la protection de l'enfance, la parité hommes-femmes et la violence à l'égard des femmes.

313. Après avoir applaudi les progrès réalisés dans la promotion de l'hygiène, une délégation a proposé de faire partager les enseignements tirés de son expérience. Par ailleurs, l'idée a été avancée que la base de données du PNUAD serve d'instrument principal pour l'évaluation et le suivi et que l'utilisation de cette base et le partage des rôles entre les organismes soient définis dans le document.

314. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF prendrait acte de toutes les observations, y compris celles qui concernent la nécessité d'une coopération plus étroite entre les fonds et les programmes. Il a déclaré que le PNUAD reflétait le travail des 22 organismes actifs au Mozambique, et il a été décidé de ne pas avoir de projet de descriptif de programme commun de pays qui concernerait seulement 4 de ces organismes, faisant ainsi voler en éclats la réalité du caractère plus inclusif de la programmation commune. À l'avenir, les conseils d'administration et autres

partenaires pourraient peut-être s'entendre sur une formule différente qui faciliterait la coordination et l'harmonisation.

### **Moyen-Orient et Afrique du Nord**

315. Le Directeur régional a présenté dans leurs grandes lignes les projets de descriptif de programme de pays, pour l'Algérie (E/ICEF/2011/P/L.38), la République islamique d'Iran (E/ICEF/2011/P/L.39) et le Yémen (E/ICEF/2011/P/L.13); et le résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/2011/P/L.35) pour Djibouti, la Jordanie et le Soudan.

316. Le représentant de l'Algérie a relevé que le programme de pays venait à l'appui des actions gouvernementales en matière d'éducation, de santé et de protection sociale, et prenait en considération les priorités nationales et l'ambition stratégique du Gouvernement en faveur des enfants. Il a rappelé que l'Algérie était partie aux principaux instruments de protection des droits de l'homme relatifs aux enfants et avait adopté un ensemble de lois destinées à promouvoir les droits de l'enfant et à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la déclaration « Un monde digne des enfants ».

317. Le représentant de la République islamique d'Iran a attiré l'attention sur le fait que son pays connaîtrait d'immenses possibilités de développement dans les années à venir, qui, pour se traduire pleinement dans les faits, exigeraient une politique efficace en matière de développement. Le Gouvernement poursuivrait ses efforts pour assurer à chaque enfant un accès à toute la gamme des services de santé et d'éducation de qualité qui ont été étendus aux régions reculées du pays. Il a fait remarquer que le nouveau programme de pays avait été élaboré de façon à tirer parti de l'expérience, du savoir-faire et des ressources de l'UNICEF.

318. À la suite de ces propos, le Directeur régional a remercié les deux représentants de la proche collaboration entre l'UNICEF et leur pays.

319. Le Directeur des politiques et pratiques a présenté le document attestant l'approbation du Directeur général de la prorogation d'un an des programmes de pays en cours pour l'Égypte et la République arabe syrienne (E/ICEF/2011/P/L.48). Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/19 (voir annexe).

### **Asie du Sud**

320. Le Directeur régional a fait le point de l'examen à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/2011/P/L.34) pour le Bhoutan et Sri Lanka.

### **Afrique de l'Ouest et Afrique centrale**

321. Le Directeur régional a présenté dans ses grandes lignes le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Cap-Vert (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2011/CPV/1), ainsi que le résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/2011/P/L.31) pour le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Nigéria et le Togo.

322. Le représentant du Cap-Vert a dit que la coopération avec l'UNICEF avait été déterminante dans la réalisation d'objectifs importants en matière d'éducation, d'alphabétisation et de santé. Il a demandé que l'analyse de situation du projet de

descriptif de programme commun de pays soit effectuée de nouveau afin qu'elle soit plus équilibrée et tienne compte des efforts du Gouvernement, qui s'est évertué à avoir une bonne gouvernance et une économie prospère en dépit des nombreuses difficultés. Le représentant n'a pas évoqué le bilan du système de sécurité sociale, de la situation des femmes dans le secteur informel, et des droits des enfants des travailleurs migrants.

323. La représentante du Cameroun a remercié l'UNICEF de l'action menée dans son pays et a exprimé le désir de son gouvernement de travailler avec l'UNICEF. Elle a émis des réserves au sujet des informations figurant dans le rapport sur l'examen à mi-parcours relatives à la mortalité infantile et à la malnutrition, en particulier chez les enfants réfugiés, ainsi qu'au travail des enfants.

324. Dans sa réponse, le Directeur régional a dit comprendre ces remarques, dont il sera tenu compte lors des révisions.

325. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2011/15 et 2011/16 (voir annexe).

#### **Sensibilisation, élaboration de programmes et programmes multinationaux (4 d)**

326. Le Directeur des politiques et pratiques a présenté le document (E/ICEF/2011/P/L.46).

327. Le représentant de la Fédération de Russie a fait part de l'assentiment de sa délégation quant aux montants budgétaires indiqués dans le document, notamment le relèvement du plafond « autres ressources » pour le bureau régional. Sa délégation, a-t-il dit, a pris note de l'information mise en lumière dans le rapport sur la coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement de la Fédération de Russie résultant d'une nouvelle forme d'engagement financé au moyen des ressources du programme du bureau régional. À cet égard, sa délégation aimerait insister sur le fait que la coopération de la Fédération de Russie avec l'UNICEF a pour but premier d'intensifier l'action entreprise pour créer un comité national dans le pays. Le représentant a précisé que les activités d'un bureau technique de l'UNICEF, qui serait censé continuer à fonctionner à Moscou, seraient subordonnées à cet objectif.

328. Le représentant a ajouté que la décision de mettre un terme aux activités de l'UNICEF dans la Fédération de Russie et le retrait du pays du groupe de pays bénéficiaires d'interventions des organismes opérationnels des Nations Unies signifie que le Gouvernement s'occupe, et s'occupera, des objectifs relatifs à la protection et au développement de l'enfant dans la Fédération de Russie en faisant appel à ses capacités et à ses ressources.

329. Une autre délégation a demandé quelle incidence aurait sur le personnel la légère augmentation (0,5 %) des ressources ordinaires pour l'exercice 2012-2013, sur le plan des effectifs ou des rémunérations.

330. Le Directeur a remercié la délégation de la Fédération de Russie de ses explications. À l'autre délégation, il a fait savoir que la hausse de 0,5 % était essentiellement destinée aux activités liées aux programmes et au plaidoyer pour l'appui aux programmes dont se chargent les divisions du siège et les bureaux régionaux. La « croissance zéro » supposerait une plus grande rationalisation dans ces domaines.

331. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/17 (voir annexe).

**Recommandation relative à l’approbation d’une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés (4 c)**

332. Le Directeur des politiques et pratiques a présenté le document (E/ICEF/2011/P/L.47).

333. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2011/18 (voir annexe).

**C. Rapport annuel sur la fonction d’évaluation et les principales évaluations à l’UNICEF (point 5 de l’ordre du jour)**

334. Le Directeur du Bureau de l’évaluation a présenté le rapport (E/ICEF/2011/15).

335. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport et les mesures prises pour améliorer l’évaluation, y compris au niveau national. Plusieurs délégations ont constaté les efforts déployés par l’UNICEF pour renforcer sa capacité à superviser et à évaluer ses interventions humanitaires.

336. L’UNICEF a été félicité pour son dialogue avec le Groupe des Nations Unies pour l’évaluation (UNEG) et pour sa capacité à encadrer les initiatives visant à accroître la cohérence des activités d’évaluation dans l’ensemble du système de l’ONU. Certains ont demandé des précisions sur les actions de coordination et la manière dont les conclusions tirées de la fonction d’évaluation de l’UNICEF étaient diffusées au sein du système des Nations Unies.

337. Des délégations ont demandé si le Bureau de l’évaluation disposait de suffisamment de ressources financières et humaines et était en mesure de remplir sa mission. Plusieurs délégations ont souhaité des renseignements supplémentaires et une analyse de ces aspects, notamment les tendances à long terme.

338. Plusieurs délégations ont exprimé leur crainte à propos de rumeurs selon lesquelles les bureaux extérieurs cumulent les fonctions de surveillance et d’évaluation avec d’autres responsabilités; elles ont fait observer qu’il était important que les bureaux extérieurs aient les capacités nécessaires et le personnel qualifié pour exécuter leur mission.

339. Plusieurs délégations ont jugé opportun le traitement thématique des évaluations portant sur l’éducation de base et l’égalité des sexes, mais ont demandé qu’à l’avenir l’UNICEF veille à un traitement plus systématique de l’égalité des sexes et autres questions transversales. Elles se sont dit préoccupées de ce que les dépenses consacrées à l’évaluation dans ces domaines – égalité des sexes et éducation de base – étaient relativement faibles et que les évaluations dans ce domaine d’action ne leur apprenaient rien d’exhaustif sur l’efficacité des programmes, en partie parce que les compétences particulières requises pour ce genre d’analyse étaient coûteuses.

340. Les délégations se sont réjouies de la meilleure qualité des évaluations, ainsi que l’a rapporté le système mondial de contrôle des évaluations (GEROS), mais ont relevé des insuffisances en ce qui concerne l’analyse et le suivi. Un certain nombre de délégations ont appelé l’attention sur les nouveaux indicateurs clefs de résultats permettant de contrôler l’efficacité du système d’évaluation. Certaines délégations ont recommandé d’étoffer la présentation des résultats, en montrant les progrès par

rapport aux indicateurs, aux dépenses et aux types d'évaluation. Les délégations ont noté avec satisfaction que la demande faite à l'administration de donner suite aux évaluations était mieux respectée; plusieurs délégations ont demandé que les réponses de l'administration à toutes les évaluations soient formulées et appliquées, et que des informations soient fournies sur l'utilisation effective des leçons tirées des évaluations. Certaines délégations ont suggéré que l'UNICEF présente une réponse de l'administration au rapport annuel sur l'évaluation, comme le font le PNUD et le FNUAP.

341. Suite à ces requêtes, le Directeur a répondu que l'UNICEF fournirait des informations sur les coûts et le personnel l'année prochaine et a souligné qu'il n'y avait eu aucun fléchissement notable des capacités d'évaluation malgré les compressions budgétaires globales. L'UNICEF communiquerait les résultats d'une nouvelle enquête sur la quantité d'activités supplémentaires assignées au personnel chargé du suivi et de l'évaluation. Le Directeur a confirmé que le rapport sur l'évaluation effectuée par le système mondial de contrôle des évaluations GEROS serait posté sur le site Web de l'UNICEF. Eu égard au renforcement des capacités d'évaluation au niveau national, il a signalé que l'UNICEF travaillait au sein de l'UNEG à mettre au point une approche commune, qui permette de mettre en place des associations d'évaluation nationales et régionales. Il a ajouté qu'il importait que les divers acteurs participant au renforcement des capacités en matière d'évaluation soient complémentaires et partagent leur expérience.

342. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/20 (voir annexe).

#### **D. Rapport annuel sur les activités de vérification interne des comptes (point 6 de l'ordre du jour)**

343. Le Directeur de l'audit interne a présenté le rapport annuel de 2010 (E/ICEF/2011/AB/L.9 et E/ICEF/2011/AB/L.9/Corr.1). Le Directeur général adjoint, M. Martin Mogwanya, a présenté la réponse de l'administration au rapport (E/ICEF/2011/AB/L.10). Le rapport annuel de 2010 du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pouvait être consulté sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF.

344. Les délégations ont apprécié que le Directeur général, dans ses observations liminaires, mette l'accent sur les efforts constants de l'UNICEF pour améliorer l'audit interne, car il s'agit d'une fonction cruciale. Elles ont souligné qu'il fallait garantir l'indépendance et l'objectivité du Bureau de la vérification interne des comptes, notamment par un financement et des effectifs suffisants. À ce sujet elles ont fait part de plusieurs préoccupations : quatre des postes d'auditeur interne n'ont pas été pourvus en 2010; le nombre d'audits de pays a été réduit en 2010; et le rapport a mis en évidence un suivi insuffisant, de la part de la direction, du fonctionnement des mécanismes de contrôle interne et une planification, ou une analyse, médiocre. Les délégations ont d'autre part demandé de plus amples renseignements sur le taux de fidélisation des auditeurs, sur les mesures que prend l'UNICEF pour remédier à ces carences en matière de capacités, et sur toute difficulté rencontrée pour trouver des candidats qualifiés au poste d'auditeur interne.

345. La transparence était un autre problème de premier ordre soulevé par les délégations. Celles-ci ont insisté sur le fait que les donateurs devaient savoir que les bureaux de l'UNICEF et les audits thématiques fonctionnent bien et dans quels

domaines des progrès sont possibles. Il a été signalé que le rapport de 2010 paraissait moins transparent que les précédents, essentiellement pour deux raisons. Premièrement, les appréciations des audits sur la gouvernance et la gestion des risques, la gestion des programmes et la gestion des opérations n'étaient plus divulguées. Deuxièmement, le rapport publiait seulement les noms des bureaux de pays jugés insuffisants; il faudrait également connaître les noms des bureaux jugés partiellement satisfaisants. Les délégations ont demandé que dans le prochain rapport l'UNICEF communique l'appréciation des audits dans différents domaines, en particulier pour les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

346. Le Directeur a répondu que l'UNICEF avait pris des mesures pour pourvoir les postes d'auditeurs et autres postes vacants en créant des viviers de compétences grâce auxquels divers candidats sont sélectionnés pour constituer une réserve. Il a fait remarquer que l'UNICEF communiquait toujours toutes les appréciations mais avait retiré une appréciation depuis la publication du dernier rapport. Par ailleurs, pour résoudre les problèmes révélés dans les rapports d'audit, l'UNICEF a mis sur pied des plans d'action permettant de distinguer les directeurs et les calendriers en cause. Les progrès et le suivi de ces plans font l'objet de rapports trimestriels adressés à la direction et de rapports annuels adressés au Conseil d'administration. Le Directeur a conclu en disant que le présent rapport renfermait davantage d'informations que les rapports des années précédentes.

347. Le Directeur général adjoint a dit que, dans le cadre du système de gestion des risques, 97 % des bureaux avaient entrepris des auto-évaluations des risques et du contrôle. À partir de ces évaluations, les bureaux et les divisions ont établi des plans d'action pour prévenir ou atténuer les risques.

348. Le Directeur général a ajouté que les rapports d'audit étaient précieux précisément parce qu'ils ne sont pas « édulcorés ». Il a affirmé que l'UNICEF ne cesserait de préserver la transparence de l'information et l'indépendance du Bureau de la vérification interne des comptes.

349. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/21 (voir annexe).

**E. F. G. Plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2011-2014 (point 7 de l'ordre du jour); Budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013 (point 8 de l'ordre du jour); et Mesures prises et progrès accomplis en vue de l'établissement d'un budget intégré : note d'information informelle commune au PNUD, au FNUAP et à l'UNICEF (point 9 de l'ordre du jour)**

350. Le Conseil d'administration a été saisi du rapport sur le plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2011-2014 (E/ICEF/2011/AB/L.5) et du budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013 (E/ICEF/2011/AB/L.2). Ces deux éléments ont fait l'objet d'observations liminaires de la part du Directeur général adjoint, M. Martin Mogwanya, avant d'être présentés par le Contrôleur.

351. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013 (E/ICEF/2011/AB/L.3) pouvait être consulté pour information.

352. S'agissant du point 9 de l'ordre du jour, le Contrôleur a indiqué que parmi les avancées de première importance figuraient l'élaboration de propositions et d'accords sur la nouvelle classification des coûts, les améliorations en matière de budgétisation axée sur les résultats, et les modifications apportées aux principaux tableaux budgétaires, qui ont toutes été appliquées lors de l'établissement du budget institutionnel pour 2012-2013.

353. Les délégations ont pris connaissance des rapports avec intérêt. L'UNICEF a été félicité pour l'excellence avec laquelle il affecte les ressources et gère les finances, et pour sa vision stratégique. L'UNICEF a été vivement incité à continuer à faire montre de discipline budgétaire, en particulier pour les dépenses de gestion.

354. La question la plus pressante qui a été posée était celle de la nécessité de conserver un niveau suffisant de crédits pour les programmes et les bureaux de pays, notamment ceux des pays à revenu intermédiaire, compte tenu de la baisse des ressources – des ressources ordinaires pour une grande part. Les intervenants ont exhorté les donateurs à contribuer aux ressources de base et ont invité l'UNICEF à encore multiplier et diversifier les donateurs, en faisant appel aux gouvernements bénéficiaires.

355. Certains ont trouvé préoccupant de devoir maintenir un montant de liquidités adéquat et contenir les dépenses afférentes à la coordination des activités des Nations Unies au niveau des pays. L'UNICEF a été prié d'informer les donateurs et de se concerter avec eux à propos de tout solde non dépensé provenant des contributions financières.

356. Plusieurs délégations ont salué la création d'une unité de coordination mondiale des groupes sectoriels et ont demandé des précisions sur son avenir et son financement. D'autre part, les délégations ont fait part de leur satisfaction face au renforcement du Bureau de la vérification interne des comptes et à l'engagement de l'UNICEF à divulguer complètement au public les rapports d'audit interne. Elles ont apprécié au plus haut point l'instauration d'une surveillance et d'une évaluation reposant sur l'équité ainsi que l'analyse des goulets d'étranglement. Elles ont demandé à l'UNICEF de collaborer avec le PNUD et le FNUAP pour revoir les modalités relatives à l'amortissement des dépenses et de rendre compte de cette démarche au Conseil d'administration dans les plus brefs délais.

357. Les délégations ont appelé à soutenir davantage les domaines clefs qui permettraient d'accomplir des progrès multiples sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, surtout en Afrique subsaharienne. Les délégations ont également réclamé un appui aux interventions humanitaires dans la corne de l'Afrique, à la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, notamment en luttant contre la rougeole, le paludisme et la diarrhée, à l'aide aux enfants qui vivent dans des situations extrêmes et dans un pays sortant d'un conflit, à l'assistance aux jeunes marginalisés, et à la protection des enfants et des femmes, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire.

358. En guise de réponse, le Directeur général adjoint a assuré les délégations que l'UNICEF prévoyait de garder les liquidités nécessaires et informerait les donateurs sur l'état et l'utilisation de fonds non dépensés. Il a par ailleurs souligné qu'il n'y

aurait aucune réduction dans l'attribution des ressources ordinaires aux programmes ou aux bureaux de pays.

359. Le Contrôleur a rappelé que l'UNICEF ne cesserait de chercher des pistes pour réduire les coûts. L'entrée en vigueur de VISION permettrait de diminuer les dépenses; l'adoption des normes IPSAS (Normes comptables internationales pour le secteur public) renforcerait la transparence dans la présentation des rapports financiers. Il a indiqué que l'unité de la coordination par groupe sectoriel installée à Genève figurait dans le budget institutionnel et représenterait une dépense renouvelable.

360. Réitérant vigoureusement les assurances précédentes du secrétariat, le Directeur général a promis que l'UNICEF ferait tout son possible pour éviter de pratiquer des coupes dans les programmes ou les aides aux gouvernements partenaires. Il a estimé, comme les délégations, que l'UNICEF se devait de juguler les coûts de transaction et les dépenses liées aux activités de coordination interorganisations – dans les situations d'urgence et au-delà. Il a expliqué que les domaines de résultats stratégiques représentaient non pas de nouvelles priorités pour l'UNICEF mais plutôt des domaines tests pour le nouveau système de contrôle.

361. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/22 et 2011/23 (voir annexe).

## **H. Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF (point 10 de l'ordre du jour)**

362. Après les observations liminaires du Directeur général adjoint, M. Martin Mogwania, le document (E/ICEF/2011/AB/L.8) a été présenté par le Contrôleur. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier et aux règles de gestion financière (E/ICEF/2011/AB/L.12) était également disponible pour information.

363. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/24 (voir annexe).

## **I. Collecte de fonds privés : rapport financier et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (point 11 de l'ordre du jour)**

364. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés (FPP) a présenté le rapport (E/ICEF/2011/AB/L.11).

365. Les délégations se sont félicitées des résultats encourageants obtenus en 2010, soulignant la prouesse admirable des comités nationaux de l'UNICEF, des bureaux extérieurs et du programme FPP, qui ont réussi à augmenter considérablement les recettes par rapport à l'année précédente.

366. Un certain nombre de délégations se sont dit préoccupées par la diminution des recettes nettes pour les ressources ordinaires et la chute brutale des ventes de cartes et autres articles, de même que par les frais généraux élevés afférents aux cartes et aux dons. Certaines délégations ont demandé qu'un rapport sur le processus de rationalisation soit présenté en même temps que le rapport financier de

2012. Une question a également été posée sur la raison de l'augmentation des dépenses au titre des créances véreuses.

367. D'autres délégations ont désiré obtenir des détails sur les principaux indicateurs de résultats utilisés pour mesurer l'efficacité du FPP. Certaines ont pressé le FPP de continuer à adapter sa stratégie de vente et de marketing à l'évolution du marché, en particulier aux communications électroniques. Elles l'ont aussi fermement encouragé à accroître son efficacité et à réduire ses dépenses, ainsi qu'à envisager de nouvelles sources de revenus provenant des donateurs. Plusieurs délégations ont recommandé une analyse en profondeur de l'avenir de la collecte de fonds, afin de mieux prévoir les recettes.

368. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, satisfait des nouveaux accords de coopération avec l'UNICEF, a fait observer que les comités nationaux allaient bientôt étudier la question de nouvelles stratégies et de nouveaux investissements pour assurer la croissance de la collecte de fonds.

369. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés a répondu en exposant sommairement les efforts en cours pour rationaliser la commercialisation des cartes et autres articles dans le but de restructurer les opérations et de parvenir à des économies et à la croissance. Le FPP s'est également employé à rechercher une nouvelle croissance en diversifiant les recettes provenant du secteur privé, en faisant porter ses efforts sur les souscriptions périodiques, sur les partenariats avec le secteur privé et les fondations, et sur la collecte en ligne. Elle a annoncé que le FPP tiendrait informé le Conseil d'administration en 2012 sur les principaux indicateurs de résultats utilisés pour surveiller les progrès.

370. Le Directeur général a ajouté que l'UNICEF s'attachait avant tout à l'efficacité et était disposé à faire un bilan critique de la vente des cartes et autres articles.

## **J. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)**

### **Compte rendu actualisé de la suite donnée par l'UNICEF à la situation dans la corne de l'Afrique**

371. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a donné les dernières informations sur la crise qui ne cesse de s'aggraver et qui, a-t-il précisé, touchait des millions d'enfants. L'UNICEF, avec 950 personnes et des déploiements d'urgence supplémentaires, dirigeait les interventions destinées à livrer des approvisionnements et à sauver le plus de vies possible.

372. Le Directeur général a demandé instamment aux délégations d'octroyer une aide financière et de faire tout pour que le monde entier n'oublie pas cette crise.

### **Débat thématique sur les résultats obtenus et les enseignements tirés du domaine d'intervention n° 1 du plan stratégique à moyen terme : survie et développement du jeune enfant**

373. Après les propos liminaires de la Directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Geeta Rao Gupta, la présentation a été faite par la Directrice adjointe des programmes. Un document de référence (E/ICEF/2011/CRP. 24) a été mis à disposition pour information.

374. Les délégations ont loué le document de référence pour le panorama complet qu'il offre des activités de l'UNICEF dans cette région et pour sa relation de complémentarité avec l'initiative mondiale en faveur de la santé des femmes et des enfants.

375. Les orateurs ont déclaré approuver que l'accent soit mis sur l'équité. L'un d'eux a demandé si, de ce fait, les pays fragiles et à revenu intermédiaire se verraient accorder une attention particulière. Un autre a salué le fait que les efforts étaient consacrés à surmonter les obstacles qui existent du côté de la demande en plus des obstacles du côté de l'offre, et a recommandé de faire des efforts en matière de mobilisation sociale et de communication pour l'appui aux programmes.

376. Pour hâter les progrès concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 4 relatif à la réduction de la mortalité infantile, les délégations ont proposé que l'UNICEF et ses partenaires adoptent un plus grand angle d'attaque et s'intéressent davantage aux domaines tels que les soins maternels, prénatals et néonataux, la présence de personnel qualifié lors des accouchements, le développement du jeune enfant, les compétences et connaissances des parents, la sécurité alimentaire en zone rurale, l'hygiène familiale, et le renforcement des capacités nationales et locales. Un orateur a mis en avant l'importance de la protection de l'enfant contre la violence et son lien avec la santé. Un autre a insisté sur l'importance des activités d'information et de sensibilisation dans les régions rurales.

377. Il a été suggéré que le développement du jeune enfant fasse l'objet d'une plus grande attention, tant à l'échelon mondial que national, et d'une attention particulière dans le domaine d'intervention n° 1.

378. Se félicitant que l'UNICEF accorde une place de choix à la recherche, au suivi et à l'évaluation, les intervenants ont dit tout le bien qu'ils pensaient de l'idée de domaines de résultats stratégiques retenue par l'UNICEF et du rapprochement entre la recherche et la concrétisation des faits observés. Une délégation a demandé quel était le lien entre l'évaluation et le suivi de la démarche axée sur l'équité et le plan stratégique à moyen terme.

379. Exprimant leur gratitude pour l'action humanitaire de l'UNICEF, les délégations ont indiqué qu'il serait bon que les groupes sectoriels dont l'UNICEF est responsable soient dotés de ressources humaines suffisantes, bien formées et rapidement déployées. En outre, il a été proposé que les activités des groupes sectoriels soient rattachées à des structures de coordination nationales mieux soutenues.

380. Les délégations ont recommandé un meilleur partage des pratiques exemplaires, des connaissances et de l'expérience. En particulier, il a été recommandé que l'UNICEF joue un rôle primordial dans l'initiative de l'ONU « Unis dans l'action » pour aider les pays à acquérir des compétences et à inclure les projets dans les dispositifs nationaux.

381. Une délégation a conseillé à l'UNICEF de miser sur l'assistance technique plus que sur la prestation de services dans les pays à revenu intermédiaire, tandis qu'une autre a recommandé que l'UNICEF réponde aux besoins de chaque pays en fonction des circonstances.

382. La Directrice adjointe des programmes a souligné l'étroite corrélation entre le cadre de suivi du Plan stratégique à moyen terme et celui des domaines de résultats stratégiques, qui, a-t-elle précisé, font déjà partie du Plan stratégique et des travaux de l'UNICEF. Elle a rappelé les éléments auxquels l'UNICEF prêtait le plus d'attention : la collecte d'informations et la diffusion des connaissances et des expériences, ainsi que l'articulation entre la recherche et les problèmes les plus urgents; le règlement des difficultés liées à la demande, notamment par la mobilisation et la communication sur les programmes; l'investissement dans la surveillance aux niveaux national et local; et le recentrage des actions humanitaires à la lumière des expériences du passé. L'UNICEF analysait l'expérience acquise au cours des programmes d'éducation parentale en tant que stratégie contribuant au succès des actions en faveur du développement du jeune enfant. En ce qui concerne l'initiative pour l'unité d'action de l'ONU, elle a observé que la majeure partie des échanges avec les gouvernements et les partenaires ont lieu au niveau des pays par l'intermédiaire des différents groupes thématiques, qui permettent des démarches coordonnées où sont glanés expériences et enseignements.

383. La Directrice général adjointe a ajouté que l'UNICEF était en train de consolider les relations entre les différents domaines d'intervention et les activités du Plan stratégique à moyen terme et de réorganiser le Bureau de la recherche pour qu'il joue un plus grand rôle dans l'échange des connaissances. En réponse à une question, elle a énuméré divers partenariats importants en matière de nutrition auxquels participe l'UNICEF.

#### **Note d'information sur les domaines de résultats stratégiques et sur la communication des résultats**

384. Le Directeur général a fait la présentation, en insistant sur le fait que le suivi et la gestion axée sur les résultats, notamment pour les enfants les plus désavantagés, concouraient à l'approche fondée sur l'équité. L'UNICEF a défini sept domaines de résultats stratégiques en rapport avec les domaines d'intervention du Plan stratégique à moyen terme. Ces domaines de résultats font partie d'un nouvel instrument de suivi, la « coupe », ainsi nommée en raison de la forme de son armature, qui consiste en quatre niveaux et un mécanisme de retour d'information pour les directeurs des bureaux de pays, des bureaux régionaux et mondiaux. La « coupe », a-t-il expliqué, sert à étayer l'analyse des goulets d'étranglement aussi bien que les progrès et permettra à l'UNICEF de mieux rendre des comptes à ses partenaires, à savoir les gouvernements, les donateurs et les ONG, et de mieux faire ressortir leur travail, aux niveaux national et international.

385. Une délégation a demandé des détails supplémentaires sur le rapport entre le nouvel instrument et le Plan stratégique à moyen terme. Notant que la « coupe » offrirait l'occasion d'affiner la programmation, la délégation a souhaité savoir si les modifications nécessaires avaient été apportées aux directives relatives aux programmes de pays.

386. Le Directeur général a répondu que cet outil permettrait à l'UNICEF d'accéder plus directement aux résultats sur le terrain et d'améliorer la programmation et l'exécution, notamment grâce à une analyse d'informations actualisées. Il a précisé que ceci fera de l'UNICEF un organisme plus agile.

387. La Directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Geeta Rao Gupta, a ajouté que l'objectif était d'établir une cohérence entre les domaines de résultats stratégiques et les indicateurs du Plan stratégique à moyen terme.

#### **Session de réflexion spéciale consacrée à la collaboration entre le Conseil de l'Europe et l'UNICEF**

388. Après un exposé liminaire du Directeur général de l'UNICEF, la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, M<sup>me</sup> Maud de Boer-Buquicchio, a fait une intervention, dans laquelle elle a fait remarquer combien les deux organismes étaient complémentaires en matière de promotion et de défense des droits des enfants vulnérables. Dans sa déclaration, le Directeur régional du Bureau d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants a souligné que cette coopération pouvait servir de modèle aux autres organisations régionales.

389. Les délégations ont rendu hommage au travail du Conseil de l'Europe, en particulier à l'exigence dont il fait preuve pour fixer les normes en matière de respect et de promotion des droits de l'enfant.

#### **Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration**

390. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste.

391. Une délégation a fait observer que le groupe des États d'Europe occidentale et autres États avait réfléchi et présenterait à l'UNICEF et aux autres groupes régionaux une proposition tendant à inscrire, éventuellement, à l'ordre du jour l'évaluation sur l'éducation dans les situations d'urgence et de transition au sortir d'une crise.

### **K. Décisions concernant les projets de décision en suspens (point 13 de l'ordre du jour)**

392. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2011/14 à 2011/24 (voir annexe).

### **L. Déclarations finales (point 14 de l'ordre du jour)**

393. Le Directeur général a retenu que le leitmotiv de toute la session a été l'obtention de résultats, surtout malgré les ressources limitées, et a réaffirmé la nécessité d'augmenter les ressources de base de l'UNICEF. Mettant en relief notamment la décision adoptée sur l'audit interne, le Directeur général a remercié toutes les personnes présentes des résultats obtenus au cours de cette session féconde.

394. La Présidente a confirmé l'excellent bilan de la session, notamment l'adoption de 11 décisions, grâce à la très bonne préparation, à la participation constructive des membres du Conseil d'administration et aux efforts fructueux des modérateurs. Elle a vanté les mérites de l'UNICEF qui s'efforce de réduire les dépenses tout en préservant ses programmes de base, et a mis les pleins feux sur l'importance des

ressources de base pour l'UNICEF, en particulier pour toucher les enfants les plus défavorisés et les plus vulnérables.

## Annexe

### **Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2011**

#### **2011/1**

#### **Rapport annuel au Conseil économique et social**

*Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* des progrès accomplis en ce qui concerne la contribution de l'UNICEF à l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

2. *Prie* l'UNICEF de faire figurer dans les prochains rapports des recommandations tendant à améliorer davantage la mise en œuvre de l'examen triennal complet;

3. *Décide* de transmettre le présent rapport (E/2011/6-E/ICEF/2011/3) au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des avis formulés par les délégations à la présente session.

*Première session ordinaire  
11 février 2011*

#### **2011/2**

#### **Projet de descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le budget indicatif global du descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie, couvrant la période allant de juillet 2011 à juin 2015, pour les montants ci-après : 74 692 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et 73 308 000 dollars prélevés sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Première session ordinaire  
11 février 2011*

#### **2011/3**

#### **Rapport oral sur la fonction de gestion des connaissances et de recherche à l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport oral sur la fonction de gestion des connaissances et de recherche à l'UNICEF et se félicite des informations supplémentaires fournies par la suite sur la question;

2. *Réitère* les constatations formulées dans l'étude de la structure administrative de l'UNICEF de 2007 qui souligne notamment l'importance de lier le programme de recherche aux principales priorités de l'organisation ainsi que d'acquérir, de présenter et de partager les connaissances dans l'ensemble de l'organisation;

3. *Rappelle* sa décision 2008/2, par laquelle la création d'un Bureau de la recherche avait été approuvée;

4. *Se félicite* de la nomination du Directeur du Bureau de la recherche, basé à Florence (Italie);

5. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2012, un cadre stratégique intégré sur la gestion des connaissances et la recherche, ainsi que des mécanismes clairs permettant d'établir des priorités en matière de recherche;

6. *Souligne* l'importance de la gestion des connaissances et de la recherche et leurs liens directs avec les décisions stratégiques et prie l'UNICEF de l'informer également à sa première session ordinaire de 2012 des mesures concrètes qui auront été prises pour améliorer la gestion des connaissances tant au siège que sur le terrain;

7. *Prie* l'UNICEF d'organiser en 2011 des consultations pour le tenir informé des dispositions qui auront été prises au Fonds afin d'améliorer et d'organiser la fonction de recherche.

*Première session ordinaire  
11 février 2011*

## **2011/4**

### **Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.2) et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les états financiers des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/296/Add.1);

2. *Accueille avec satisfaction* l'opinion non assortie de commentaires du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'UNICEF;

3. *Note* que 12 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos en 2007 n'ont pas encore été appliquées intégralement;

4. *Prend note* des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009;

5. *Prie* le Directeur général de l'UNICEF de faire fond sur les progrès réalisés et de continuer à appliquer promptement les recommandations du Comité

des commissaires aux comptes, et prie l'UNICEF de lui présenter un rapport à sa deuxième session ordinaire de 2011, dans lequel il exposera notamment les incidences des recommandations sur la gestion et la stratégie du Fonds et fera le point des mesures prises pour donner suite aux principales recommandations;

6. *Se déclare préoccupé* par les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant le nombre élevé de postes non encore pourvus et prie l'UNICEF de se pencher sur la question et de l'informer des difficultés rencontrées et des progrès accomplis au cours de la première session ordinaire de 2012;

7. *Constate* les progrès accomplis s'agissant de la question du montant des liquidités disponibles au titre des ressources ordinaires et prie l'UNICEF de fournir, au cours de la deuxième session ordinaire de 2011, des informations détaillées sur les fonds non décaissés ainsi que des justifications, tout comme sur les directives du Fonds en matière de liquidités et sur les mesures prises pour veiller à ce qu'elles soient suffisantes;

8. *Prie* l'UNICEF d'élaborer des directives, et de définir des objectifs et des indicateurs pour améliorer l'efficacité dans les bureaux de pays, y compris réduire les frais administratifs;

9. *Recommande* que l'UNICEF envisage de réviser son règlement financier de façon que le traitement comptable des transferts de fonds prévoie que les sommes versées d'avance aux partenaires d'exécution soient comptabilisées comme des avances et non comme des dépenses de programme tant que les rapports sur l'utilisation des ressources financières n'ont pas été reçus et attend avec intérêt de recevoir le règlement financier révisé pour approbation à la deuxième session ordinaire de 2011;

10. *Prend note* des mesures prises par l'UNICEF depuis 2003 pour financer les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service et se félicite de la décision du Fonds de divulguer ses engagements dans ses états financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, avec l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

11. *Prend note avec satisfaction* des mesures prises par le Directeur général pour collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et les autres fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies afin d'instaurer des pratiques optimales de gestion et d'améliorer la comparabilité de l'information financière en adoptant les Normes comptables internationales pour le secteur public et demande à continuer d'être tenu informé des progrès accomplis en la matière.

*Première session ordinaire  
11 février 2011*

## 2011/5 Collecte de fonds privés : plan de travail et budget pour 2011

### A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour la campagne 2011

*Le Conseil d'administration*

Approuve pour l'exercice 2011 (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre) les prévisions de dépenses de 153,9 millions de dollars ventilées comme suit et récapitulées dans le tableau 2 et la colonne II du tableau 5 du document E/ICEF/2011/AB/L.1.

<i>En millions de dollars des États-Unis</i>	
Dépenses des bureaux de pays – ventes . . . . .	5,7
Coût des marchandises et frais généraux liés aux stocks . . . . .	15,2
Mises de fonds . . . . .	42,0
Dépenses directes (coût des marchandises non compris) . . . . .	33,1
Dépenses indirectes . . . . .	57,9
<b>Montant total des dépenses . . . . .</b>	<b>153,9</b>

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 5 du document E/ICEF/2011/AB/L.1; en engager davantage, sans dépasser le montant indiqué dans la colonne III du même tableau, si le produit des collectes de fonds ou des ventes de cartes et autres articles semble devoir atteindre le niveau indiqué dans la colonne III, et à en engager moins si une baisse des recettes nettes le justifie;

b) Transférer des crédits d'une ligne budgétaire à une autre (voir le paragraphe 1), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager au besoin pour l'exécution du plan de travail approuvé pour 2011 des dépenses additionnelles entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change.

### B. Prévisions de recettes pour la campagne 2011

*Le Conseil d'administration*

Note que les recettes nettes prévues au titre de la collecte de fonds et des partenariats privés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 se chiffrent à 993,6 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 5 du document E/ICEF/2011/AB/L.1.

### C. Politique générale

*Le Conseil d'administration*

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant autorisé pour 2011 étant de 42 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2011 des dépenses correspondant au coût des marchandises et aux frais généraux liés aux stocks (production et achat de matières premières, de cartes et d'autres produits) pour l'exercice 2012, à concurrence de 15,8 millions de dollars, comme indiqué dans les projections financières pour 2011-2013 figurant dans le plan stratégique applicable à la collecte de fonds privés et aux partenariats privés (voir le tableau 4 du document E/ICEF/2011/AB/L.1);

3. *Décide* d'ouvrir, à titre transitoire, un crédit de 15,4 millions de dollars pour janvier 2011, à imputer au budget annuel afférent à la collecte de fonds et aux partenariats privés.

*Première session ordinaire  
11 février 2011*

## **2011/6**

### **Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats – note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* de la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats, élaborée en réponse à la décision 2010/32 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP et à la décision 2010/20 du Conseil d'administration de l'UNICEF, dans laquelle figurent :

a) Des informations sur les changements introduits dans la définition et la classification des coûts;

b) Un document officiel simulant le format des principaux tableaux budgétaires accompagnés des explications y relatives;

2. *Constate* que les informations supplémentaires présentées devraient fournir des liens clairs et complets avec les cadres institutionnels et de gestion axés sur les résultats tels qu'ils figurent dans les plans stratégiques respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

3. *Approuve* la méthode de budgétisation axée sur les résultats figurant dans la note d'information conjointe mentionnée au paragraphe 1, ci-dessus;

4. *Note* que dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, le cadre de gestion axée sur les résultats tient actuellement compte des principaux indicateurs de succès et en vue d'harmoniser pleinement la méthode utilisée par l'UNICEF avec celle du PNUD et du FNUAP, prie le Fonds de transposer provisoirement ses principaux indicateurs de succès figurant dans le tableau des résultats actualisé (E/ICEF/2010/10) en produits stratégiques de haut niveau devant figurer dans le budget pour l'exercice 2012-2013, en attendant que l'UNICEF présente son plan stratégique pour 2014-2017 accompagné du budget intégré appliquant le modèle approuvé de budgétisation axée sur les résultats;

5. *Prend note* des efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer ses cadres de résultats et encourage le Fonds, lors de la mise en œuvre de la méthode de budgétisation axée sur les résultats, à continuer d'affiner les indicateurs de sorte qu'ils soient « spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps » et d'associer de manière plus explicite les ressources aux résultats escomptés;

6. *Prie* l'UNICEF d'établir et de présenter son budget pour 2012-2013 en suivant le modèle des tableaux budgétaires et les explications y relatives présentés dans la note d'information conjointe mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus, y compris les résultats de l'analyse conjointe de l'incidence de la définition et de la classification des coûts des activités sur le recouvrement des coûts;

7. *Souligne* la nécessité de le consulter régulièrement, en vue de l'établissement du budget d'appui biennal pour 2012-2013 ainsi que du budget intégré pour 2014 et au-delà.

*Première session ordinaire  
11 février 2011*

## **2011/7 Rapport du Bureau de la déontologie**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF (E/ICEF/2011/11);

2. *Constate* que le Bureau de la déontologie concourt à encourager le respect des principes de déontologie, d'intégrité et de responsabilité dans l'organisation et, à cet égard, accueille avec satisfaction les mesures qu'il a prises afin de formuler des conseils et des orientations, de protéger le personnel contre les représailles, d'examiner les déclarations de situation financière et d'organiser des séances de formation à l'intention de l'organisation et de son personnel;

3. *Engage* la direction de l'UNICEF à renforcer encore les fonctions du Bureau de la déontologie et à lui octroyer des ressources suffisantes afin qu'il puisse mener à bien son programme de travail;

4. *Attend avec intérêt* de prendre connaissance des futurs rapports annuels du Bureau de la déontologie de l'UNICEF, conformément à sa décision 2010/18, notamment des recommandations qui seront adressées à la direction en vue de renforcer l'intégrité et le respect des règles déontologiques dans l'organisation.

*Session annuelle  
23 juin 2011*

## 2011/8 Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le budget indicatif global des programmes de coopération de pays et des programmes communs de pays suivants :

<i>Région et pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2011/</i>
<b>Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants</b>				
Albanie	2012-2016	3 750 000	27 000 000	DCCP-ALB/1
Croatie	2012-2016	–	13 436 000	P/L.1
Kirghizistan	2012-2016	4 600 000	25 000 000	P/L.2
Monténégro	2012-2016	3 750 000	8 000 000	P/L.3 et Corr.1
Ukraine	2012-2016	4 075 000	18 000 000	P/L.4
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>				
Mongolie	2012-2016	3 750 000	15 250 000	P/L.6
Philippines	2012-2016	15 495 000	70 000 000	P/L.7
République démocratique populaire lao	2012-2015	7 860 000	51 688 000	P/L.5
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>				
Éthiopie	2012-2015	160 212 000	286 985 000	P/L.8
Zimbabwe	2012-2015	19 004 000	320 724 000	P/L.9 et Corr.1
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Maroc	2012-2016	6 045 000	26 000 000	P/L.10
Oman	2012-2015	–	4 400 000	P/L.11
<b>Asie du Sud</b>				
Bangladesh	2012-2016	112 410 000	333 000 000	P/L.14
<b>Amériques et Caraïbes</b>				
Chili	2012-2016	3.750.000	8.000.000	P/L.15
El Salvador	2012-2015	3 000 000	8 500 000	P/L.17
Honduras	2012-2016	3 750 000	10 000 000	P/L.19
Jamaïque	2012-2016	3 750 000	10 100 000	P/L.20
Programme multipays des Caraïbes orientales (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago)	2012-2016	16 000 000	15 000 000	P/L.16
<b>Afrique de l'Ouest et du Centre</b>				
Gabon	2012-2016	3 750 000	8 000 000	P/L.23
Gambie	2012-2016	5 355 000	15 000 000	P/L.24
Ghana	2012-2016	43 055 000	140 000 000	P/L.25

<i>Région et pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2011/</i>
Mauritanie	2012-2016	9 020 000	53 475 000	P/L.26
République centrafricaine	2012-2016	19 315 000	60 000 000	P/L.21
Sao Tomé-et-Principe	2012-2016	3 750 000	2 500 000	P/L.27
Sénégal	2012-2016	26 730 000	50 000 000	P/L.28
Tchad	2012-2016	56 585 000	95 000 000	P/L.22

*Session annuelle  
23 juin 2011*

## **2011/9 Prorogation de programmes de pays en cours**

*Le Conseil d'administration,*

1. *Prend note* de la prorogation, pour un an, des programmes de pays, qui a été approuvée par le Directeur général, comme il est indiqué au tableau 1 figurant dans le document E/ICEF/2011/P/L.29, pour le Belize, le Bhoutan, la Guinée, Haïti, Madagascar, la République de Moldova et la Tunisie;

2. *Approuve* la prorogation, pour deux ans, du programme du Paraguay et la deuxième prorogation, pour un an, du programme de l'Afrique du Sud, comme indiqué au tableau 2 figurant dans le document E/ICEF/2011/P/L.29.

*Session annuelle  
23 juin 2011*

## **2011/10 Pays les moins avancés**

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille favorablement* l'aval donné par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/280, en date du 17 juin 2011, à la Déclaration d'Istanbul (A/CONF.219/L.1) et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.219/3/Rev.1), ci-après appelé Programme d'action d'Istanbul;

2. *Rappelle* les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies énumérées par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208, en date du 19 décembre 2007;

3. *Note* l'appui énergique donné par l'UNICEF aux pays les moins avancés;

4. *Souligne* la nécessité pour l'UNICEF de prêter une attention particulière à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le cadre de l'appui qu'il apporte aux pays les moins avancés et conformément à son mandat;

5. *Invite* le Directeur général à incorporer, en étroite coopération avec le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, la mise en œuvre du

Programme d'action d'Istanbul dans le programme de l'UNICEF, comme demandé au paragraphe 153 du Programme d'action et au paragraphe 2 de la résolution 65/280 de l'Assemblée générale, et de rendre compte des progrès accomplis dans le cadre de son rapport annuel.

*Session annuelle*  
23 juin 2011

## **2011/11**

### **Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelant* son règlement intérieur et soulignant qu'il importe de l'appliquer,

1. *Invite* les groupes régionaux à recommander des candidats en vue de l'élection des membres de son bureau à la deuxième session ordinaire de 2011;
2. *Engage* le Bureau à inviter les candidats dont il est question au paragraphe 1 à participer en tant qu'observateurs à ses réunions mensuelles pour leur permettre de mieux s'informer des travaux en cours et de mieux se préparer à remplir leurs futures fonctions en son sein;
3. *Décide* d'organiser, au début du mois de janvier de chaque année, à compter de 2012, la première réunion de sa première session ordinaire suivante afin d'élire le nouveau Président et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 11 du Règlement intérieur;
4. *Prie* le Secrétariat de veiller à ce que la programmation et l'organisation de cette réunion supplémentaire se fassent en concertation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences afin que les services de conférence soient fournis dans le cadre des services auxquels a droit le Conseil d'administration de l'UNICEF.

*Session annuelle*  
23 juin 2011

## **2011/12**

### **Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur général sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013 (E/ICEF/2011/9), et du document connexe, et se félicite des résultats importants obtenus en 2010;
2. *Réaffirme* que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) doit continuer à mieux axer sur les résultats les rapports qu'il lui soumet, y compris grâce à une communication améliorée et plus systématique des résultats obtenus à l'échelle de l'organisation, indiquant les contributions aux résultats nationaux

envisagés dans les priorités nationales, et prend note à ce sujet, en s'en félicitant, du regain d'attention accordé à la stratégie fondée sur l'équité, qui pourra être utile à cet effet;

3. *Salue* les efforts en cours visant à renforcer la gestion axée sur les résultats et prie le Fonds, lorsqu'il établira le plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017, de continuer à mettre en place un cadre solide de résultats qui illustre la chaîne complète des résultats, en indiquant ceux attendus à tous les niveaux, et compte que des consultations périodiques seront engagées avec ses membres sur les questions de méthode, concernant notamment les indicateurs mesurables, la présentation du plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 et la gestion des résultats ainsi que l'établissement des rapports y relatifs;

4. *Prie* l'UNICEF de lui présenter à sa première session ordinaire de 2012, pour approbation, un plan de route en vue de l'établissement du plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017, comprenant un cadre de gestion axée sur les résultats et des indications concernant les articulations entre ces travaux et le budget intégré du Fonds;

5. *Invite* le Directeur général de l'UNICEF à continuer de rechercher des gains d'efficacité en faisant preuve de rigueur budgétaire dans l'élaboration du projet de budget du Fonds pour l'exercice biennal 2012-2013, étant entendu que des ressources suffisantes doivent être allouées à la mise en œuvre du plan stratégique;

6. *Prie* l'UNICEF d'indiquer les enseignements tirés de l'expérience et de formuler des recommandations sur les futures stratégies de l'organisation dans les rapports qu'il lui présentera à l'avenir, et d'y décrire également les problèmes rencontrés et les mesures à prendre concrètement pour les régler;

7. *Engage* l'UNICEF à continuer d'appuyer les efforts que les gouvernements et d'autres partenaires nationaux déploient pour protéger les enfants de la violence, des mauvais traitements et de l'exploitation, et préconise le partage de l'information à cet effet;

8. *Considère* qu'il importe de rendre compte des résultats obtenus en ce qui concerne l'égalité des sexes dans tous les domaines essentiels du plan stratégique ainsi que, conformément à sa décision 2010/21, dans la gestion des ressources humaines, y compris s'agissant de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, en tenant dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et demande une nouvelle fois qu'il soit pleinement rendu compte des résultats correspondants dans le rapport annuel du Directeur général.

*Session annuelle  
23 juin 2011*

## 2011/13 Rapport sur l'état d'avancement du travail sur l'égalité des sexes à l'UNICEF

### *Le Conseil d'administration*

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes est un des éléments stratégiques transversaux du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;

2. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur l'état d'avancement du travail sur l'égalité des sexes à l'UNICEF (E/ICEF/2011/10) et des mesures prises pour améliorer ce travail;

3. *Prend note* du système interne de contrôle mis en place à l'UNICEF pour mesurer le progrès accompli dans la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes dans le travail du Fonds, engage celui-ci à intégrer la question dans ses processus programmatiques, insiste sur la nécessité de faire en sorte que des ressources financières et humaines adéquates soient consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et prie l'UNICEF de lui présenter dans le rapport sur l'état d'avancement du travail sur l'égalité des sexes à l'UNICEF des renseignements sur la première utilisation du marqueur égalité des sexes;

4. *Demande instamment* à l'UNICEF de contribuer davantage à la réalisation de meilleurs résultats en matière d'égalité des sexes et de faire rapport dans le plan stratégique à moyen terme sur les résultats de l'action menée à cet égard;

5. *Prend note* de l'étude indépendante de l'attention accordée à l'analyse de l'égalité des sexes, ainsi que des résultats du travail de l'UNICEF indiqués dans les documents sur les programmes de pays et, à ce propos, prie le Fonds de continuer d'apporter des améliorations, notamment en appliquant des processus appropriés d'assurance-qualité et en faisant appel à des experts de la question;

6. *Recommande* que les mécanismes de responsabilisation institutionnelle soient renforcés, notamment en ce qui concerne la responsabilité de la direction quant aux résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'assurance-qualité tout au long du cycle de planification et de programmation, d'affectation des ressources humaines et financières, d'accès aux sources appropriées de connaissances d'expert dans le domaine de l'égalité des sexes, y compris en faisant appel aux experts locaux, et de compte rendu des résultats ventilés par sexe;

7. *Engage* l'UNICEF à continuer de renforcer les capacités de son personnel en matière d'analyse de la problématique hommes-femmes et de mettre au point des résultats et des indicateurs d'égalité des sexes dans tous ses domaines de programmation, y compris en recrutant des spécialistes qualifiés chargés d'apporter leadership, orientations et connaissances d'expert au niveau du pays et au niveau régional;

8. *Engage* l'UNICEF à continuer de s'efforcer, au niveau de l'équipe dirigeante, de mieux intégrer l'analyse de l'égalité des sexes et les résultats y relatifs dans les activités de programmation et d'élaboration de politiques, conduites au siège et aux niveaux régional et national, et d'améliorer l'efficacité de son action ciblée;

9. *Prie* l'UNICEF de collaborer étroitement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), dans le cadre des activités de l'équipe de pays, aux fins de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en faisant jouer la complémentarité et les effets de synergie afin d'aider à répondre aux priorités nationales et à atteindre les objectifs dans ces domaines;

10. *Prie* l'UNICEF de continuer à rendre compte à sa session annuelle de l'état d'avancement de son travail dans le domaine de l'égalité des sexes, comme prévu dans le plan d'action prioritaire pour l'égalité des sexes, en tenant compte des dispositions de ses décisions.

*Session annuelle*  
23 juin 2011

## 2011/14 Projet de programme de travail des sessions de 2012 du Conseil d'administration

### *Le Conseil d'administration*

1. *Adopte* le programme de travail de ses sessions de 2012 en tant que cadre souple, susceptible d'être révisé le cas échéant en cours d'année.

*Première session ordinaire*  
7-10 février 2012

*Session annuelle*  
11-15 juin 2012

*Deuxième session ordinaire*  
10-13 septembre 2012

#### **Questions d'organisation et de procédure**

Élection du président et des vice-présidents du Conseil d'administration (*SAD*)

#### **Questions relatives aux programmes et grandes orientations**

Rapport annuel au Conseil économique et social\* (*SAD*)

Coopération opérationnelle : adoption des descriptifs de programme de pays révisés (*SAD*)

Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et aux décisions prises lors des réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

#### **Questions d'organisation et de procédure**

#### **Questions relatives aux programmes et grandes orientations**

Examen approfondi du PSMT :

Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme\*\* (2009/7, 2010/6, 2011/12) (*SAD*)

Rapport sur les progrès de l'égalité des sexes à l'UNICEF (2009/3, 2011/13) (*E*)

Coopération opérationnelle :

#### **Questions d'organisation et de procédure**

Projet de programme de travail pour les sessions de 2013 du Conseil d'administration (*SAD*)

#### **Questions relatives aux programmes et grandes orientations**

Coopération opérationnelle :

Adoption des descriptifs de programme de pays révisés (*SAD*)

Projets de descriptifs de programme de pays\*\*\* (*SAD*)

Résumés régionaux de l'examen à mi-parcours des programmes de pays (*E*)

Recommandation relative à l'approbation d'une affectation de ressources ordinaires

<i>Première session ordinaire 7-10 février 2012</i>	<i>Session annuelle 11-15 juin 2012</i>	<i>Deuxième session ordinaire 10-13 septembre 2012</i>
Cadre stratégique intégré sur la gestion des connaissances et la recherche (2011/3) (I)	Projets de descriptifs de programme de pays (environ 33)*** (SAD)	supplémentaires aux programmes de pays approuvés (SAD)
Plan de route en vue de l'établissement du plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 (2011/12) (SAD)	Reconduction de programmes de pays en cours d'exécution (2009/11) (SAD)	Rapport sur la mise en œuvre du cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration (2009/9) (E)
Débat thématique sur les résultats obtenus et les enseignements tirés dans le domaine d'intervention n° 3 du plan stratégique à moyen terme : VIH/sida et enfants	Rapport du bureau de la déontologie (2010/18) (I) Débat thématique sur les résultats obtenus et les enseignements tirés dans le domaine d'intervention n° 5 du plan stratégique à moyen terme : activités de plaidoyer et partenariats en faveur des droits des enfants	Rapport sur la mise en œuvre du « système révisé d'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources », adopté par le Conseil d'administration en 1997 (2008/15) (E)
<b>Évaluation et vérification des comptes</b>	<b>Évaluation et vérification des comptes</b> Rapport sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations (2008/4) (A) Rapport annuel 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration**** (1997/28) (A)	<b>Évaluation et vérification des comptes</b>
<b>Ressources, questions financières et budgétaires</b>	<b>Ressources, questions financières et budgétaires</b> Mesures prises et progrès accomplis pour l'établissement d'un budget intégré : rapport conjoint PNUD, FNUAP et UNICEF (SAD)	<b>Ressources, questions financières et budgétaires</b> Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières (estimations) pour la période 2011-2015 (SAD) Collecte de fonds privés : rapport et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (E)
Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2012 (SAD)		
Compte rendu oral sur les difficultés rencontrées et les progrès réalisés dans la recherche d'une solution au problème du taux élevé de vacance de postes (2011/4)		
Réunion d'annonce de contributions		
Bilan de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (E)		

Première session ordinaire  
7-10 février 2012

Session annuelle  
11-15 juin 2012

Deuxième session ordinaire  
10-13 septembre 2012

**Questions diverses**

**Questions diverses**

**Questions diverses**

Déclaration du Président de  
l'Association mondiale du  
personnel de l'UNICEF

Rapports des visites du Conseil  
d'administration sur le terrain (*I*)

\* Les rapports pertinents du Corps commun d'inspection seront également examinés au titre de ce point.

\*\* Un ensemble de données complémentaire relatif à ce point de l'ordre du jour est disponible.

\*\*\* La synthèse des données et les résultats des cycles de programmes antérieurs de chacun des projets de descriptif de programmes de pays peuvent être consultés, avec les projets de descriptif correspondants, sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF (décision 2008/17); on ignore encore combien de pays choisiront de présenter un projet de programme de pays commun en 2012.

\*\*\*\* La suite donnée par l'administration au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2011 sera également examinée au titre de ce point (décision 2009/19).

Les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration sont de quatre types :

- i) Pour suite à donner (SAD) : le Conseil d'administration examine la question et prend une décision. Le secrétariat établit la documentation préalable et rédige un projet de décision pour examen par le Conseil;
- ii) Pour examen (E) : le Conseil d'administration examine le rapport établi par le secrétariat. Celui-ci ne rédige pas de projet de décision, mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question;
- iii) Pour information (I) : le secrétariat établit la documentation préalable pour information à la demande du Conseil d'administration;
- iv) Rapports oraux : les rapports oraux sont présentés à la demande du Conseil d'administration. Ils sont accompagnés de documents de référence brefs et sans caractère officiel.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011*

**2011/15  
Projets de descriptif de programme de pays et de programme  
commun de pays**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le budget indicatif global des programmes de coopération de pays et des programmes communs de pays suivants :

Région ou pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2011/DP/FPA/OPS-ICEF/
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>				
Malawi	2012-2016	46 950 000	215 000 000	P/L.36
Mozambique	2012-2015	64 036 000	164 000 000	P/L.37
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>				
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2012-2015	4 272 000	37 340 000	DCCP/2011/PNG/1
Thaïlande	2012-2016	4 165 000	66 600 000	P/L.45
Viet Nam	2012-2016	18 050 000	62 000 000	DCCP/2011/VNM/1
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Algérie	2012-2014	2 772 000	2 500 000	P/L.38
République islamique d'Iran	2012-2016	7 210 000	15 000 000	P/L.39
Yémen	2012-2015	28 612 000	41 900 000	P/L.13
<b>Amériques et Caraïbes</b>				
Brésil	2012-2016	3 750 000	90 250 000	P/L.40
République dominicaine	2012-2016	3 750 000	10 000 000	P/L.41
Guyana et Suriname	2012-2016	7 500 000	20 000 000	P/L.42
République du Panama	2012-2015	3 000 000	4 700 000	P/L.43
Pérou	2012-2016	3 750 000	43 400 000	P/L.44
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>				
Cap-Vert	2012-2016	3 750 000	2 000 000	DCCP/2011/CPV/1

Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011

## 2011/16 Descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 sur la procédure d'approbation des programmes de pays,

1. *Souhaite la bienvenue* à la République du Soudan du Sud en tant que nouveau pays de programme dont l'UNICEF a à s'occuper;
2. *Prend note* de la demande faite par le Soudan du Sud de lui présenter, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays à sa première session ordinaire de 2012;
3. *Décide* que le projet de descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud sera examiné lors d'une consultation informelle qui se tiendra avant sa première session ordinaire de 2012;

4. *Décide*, à titre exceptionnel, d'examiner aux fins d'approbation le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud à sa première session ordinaire de 2012.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011*

## 2011/17 Sensibilisation, élaboration des programmes et programmes multinationaux

*Le Conseil d'administration*

*Décide*

a) D'approuver pour le siège et les bureaux régionaux, pour l'exercice biennal 2012-2013, un budget-programme d'un montant de 31 600 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires qui sera utilisé pour la sensibilisation et l'élaboration de programmes. Ce montant sera réparti comme suit :

<i>Siège</i>	<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>
Programmes . . . . .	4 400
Politiques et pratiques . . . . .	3 650
Bureau des programmes d'urgence . . . . .	1 050
Communication . . . . .	7 900
Bureau de l'évaluation . . . . .	2 200
Alliances avec le secteur public et mobilisation des fonds publics (New York, Bruxelles et Tokyo) . . . . .	100
Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé (Genève et New York) . . . . .	600
Bureau du Directeur général . . . . .	600
Bureau de la recherche . . . . .	1 800
Approvisionnements . . . . .	1 000
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>23 300</b>

<i>Bureaux régionaux</i>	<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe . . . . .	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale . . . . .	1 500
Amériques et Caraïbes . . . . .	950
Asie de l'Est et Pacifique . . . . .	950
Asie du Sud . . . . .	950
Moyen-Orient et Afrique du Nord . . . . .	950

<i>Bureaux régionaux</i>		<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants . . . . .		1 500
<b>Total partiel . . . . .</b>		<b>8 300</b>
<b>Total . . . . .</b>		<b>31 600</b>

b) D'approuver un plafond de 633 910 000 dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2012-2013, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales. Ce montant sera réparti comme suit :

		<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>
Siège . . . . .		278 600
Bureaux régionaux . . . . .		155 310
Programmes multinationaux . . . . .		200 000
<b>Total . . . . .</b>		<b>633 910</b>

c) Si nécessaire, d'autres ressources dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être reçues à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011*

## **2011/18 Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* l'affectation de fonds supplémentaires d'un montant total indicatif de 117 982 062 dollars au titre des ressources ordinaires pour les programmes approuvés répertoriés dans les tableaux 1 et 2 ci-après;

2. *Rappelle* qu'il approuve tous les ans un cadre quadriennal de prévisions de recettes et de dépenses au titre des programmes financés au moyen des ressources ordinaires, et que ce cadre financier sert à fixer le plafond des ressources ordinaires disponibles pour les programmes de pays;

3. *Rappelle également* que l'allocation de ressources ordinaires aux programmes de pays est administrée à l'aide du système révisé d'allocation des ressources qu'il a approuvé en 2008 dans sa décision 2008/15, et qu'il est procédé chaque année à l'allocation des ressources pour tous les programmes de pays approuvés;

4. *Rappelle* que, depuis 2009, les niveaux de planification annuels des fonds affectés aux programmes de pays approuvés au titre des ressources ordinaires sont publiés sur son site Web;

5. *Décide* de déléguer à l'avenir au Directeur général le pouvoir d'approuver l'augmentation du montant indicatif des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés et le prie de l'en informer chaque année.

Tableau 1

**Ressources ordinaires supplémentaires pour les programmes en cours d'exécution en 2011**

<i>(Dollars É.-U.)</i>				
<i>Région ou pays</i>	<i>Durée approuvée du programme</i>	<i>Niveaux de planification prévus pour 2011</i>	<i>Plafond des ressources ordinaires disponibles en 2011</i>	<i>Ressources ordinaires supplémentaires à approuver en 2011</i>
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(A - B)</i>
Inde	2008-2012	42 688 000	42 184 000	504 000
Philippines	2005-2011	3 099 000	3 053 000	46 000
République centrafricaine	2007-2011	3 863 000	3 851 107	11 893
<b>Total</b>				<b>561 893</b>

Tableau 2

**Montant indicatif des ressources ordinaires supplémentaires nécessaires pour les programmes en cours d'exécution en 2012**

<i>(Dollars É.-U.)</i>				
<i>Programme de pays*</i>	<i>Durée approuvée du programme</i>	<i>Niveaux de planification indicatifs pour 2012*</i>	<i>Plafond estimatif des ressources ordinaires disponibles en 2012</i>	<i>Montant indicatif des ressources ordinaires supplémentaires à approuver pour 2012</i>
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(A - B)</i>
Afrique du Sud	2007-2012	972,000	23,823	948 177
Bolivie (État plurinational de)	2008-2012	1 352 000	1 185 000	167 000
Cameroun	2008-2012	6 365 000	6 171 000	194 000
Comores	2008-2012	750 000	722 000	28 000
Costa Rica	2008-2012	750 000	150 000	600 000
Côte d'Ivoire	2009-2013	8 303 000	6 231 000	2 072 000
Cuba	2008-2012	750 000	310 000	440 000
Égypte	2007-2012	3 013 000	0	3 013 000
Érythrée	2007-2012	1 963 000	0	1 963 000
Inde	2008-2012	42 688 000	0	42 688 000
Jordanie	2008-2012	750 000	451 000	299 000
Kenya	2009-2013	11 226 000	7 812 500	3 413 500
Mali	2008-2012	12 849 000	9 137 000	3 712 000

(Dollars É.-U.)				
<i>Programme de pays*</i>	<i>Durée approuvée du programme</i>	<i>Niveaux de planification indicatifs pour 2012*</i>	<i>Plafond estimatif des ressources ordinaires disponibles en 2012</i>	<i>Montant indicatif des ressources ordinaires supplémentaires à approuver pour 2012</i>
		(A)	(B)	(A - B)
Mexique	2008-2012	750 000	290 000	460 000
Nigéria	2009-2012	50 987 000	4 402 007	46 584 993
Pakistan	2009-2012	18 148 000	17 610 000	538 000
Paraguay	2007-2013	750,000	25,000	725 000
République arabe syrienne	2007-2012	810,000	552,119	257 881
Rwanda	2008-2012	9 450 000	3 150 000	6 300 000
Soudan	2009-2012	10 345 000	8 492 382	1 852 618
Togo	2008-2012	3 426 000	2 562 000	864 000
Venezuela (République bolivarienne du)	2009-2013	750 000	450 000	300 000
<b>Total</b>				<b>117 420 169</b>

\* Les niveaux réels dépendront du montant global des ressources ordinaires prévues au titre des programmes de pays.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011*

## 2011/19 Prorogations de programmes de pays en cours

*Le Conseil d'administration*

*Prend note* de la prorogation, pour un an, des programmes de pays pour l'Égypte et la République arabe syrienne, qui a été approuvée par le Directeur général, comme il est indiqué au tableau du document E/ICEF/2011/P/L.48.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011*

## 2011/20 Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2011/15);

2. *Réaffirme* le rôle crucial que joue la fonction d'évaluation à l'UNICEF et l'importance des principes énoncés dans les politiques de l'organisation en matière d'évaluation (E/ICEF/2008/4);

3. *Se félicite* des preuves présentées dans le rapport pour attester le renforcement continu de la fonction d'évaluation, notamment au niveau décentralisé, ce qui contribue à garantir le principe de responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'avancement des travaux de l'UNICEF, et encourage le Fonds à poursuivre ses efforts à cet égard;

4. *Prend note* de l'établissement d'indicateurs clefs de résultats pour contrôler l'efficacité du système d'évaluation;

5. *Se réjouit* de la présentation thématique des récents résultats d'évaluation de l'éducation de base et de l'égalité entre les sexes dans le rapport annuel et encourage l'UNICEF à fournir, dans ses futurs rapports annuels, une analyse des résultats et des recommandations pour la formulation des politiques et la programmation, y compris, au besoin, une analyse des questions transversales;

6. *Encourage* l'UNICEF à renforcer le lien entre les fonctions d'évaluation et de recherche;

7. *Encourage* l'UNICEF à :

a) Maintenir son engagement en faveur de l'évaluation au sein du système des Nations Unies et, plus largement, dans le domaine du développement international, en particulier l'évaluation des suites données aux crises humanitaires, en vue de renforcer le principe de responsabilité, la transparence, la cohérence, l'efficacité et l'apprentissage, et d'améliorer l'exécution des programmes;

b) Poursuivre les efforts visant à consolider davantage les compétences d'évaluation, les capacités et les systèmes de partenaires nationaux, en prêtant une attention accrue à l'apprentissage Sud-Sud;

8. *Rappelant* sa décision 2008/4, *demande* à l'UNICEF de :

a) Veiller à ce que les réponses de l'administration soient formulées afin de tenir compte de toutes les recommandations d'évaluation, et de garantir la mise en œuvre des mesures convenues dans ces réponses;

b) Rendre compte des progrès accomplis dans l'application des mesures prises par l'administration et indiquer notamment comment ces mesures améliorent la capacité des bureaux de pays et des bureaux régionaux de rendre compte aux partenaires et aux gouvernements des pays de programme, de manière plus transparente et systématique, du financement, des activités et des résultats des programmes;

c) Veiller à ce que des résultats d'évaluation pertinents soient systématiquement pris en compte et utilisés lors de l'élaboration des principaux programmes, politiques et stratégies;

9. *Prie* l'UNICEF d'établir une réponse succincte de l'administration à l'analyse thématique figurant dans les futurs rapports du Bureau de l'évaluation;

10. *Demande* de procéder à un dialogue avec l'UNICEF sur la manière de renforcer encore l'indépendance du Bureau de l'évaluation, notamment dans le cadre du budget intégré de l'exercice 2014-2015.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011*

## 2011/21 Rapport annuel sur les activités d'audit interne

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2010 du Bureau de l'audit interne au Conseil d'administration (E/ICEF/2011/AB/L.9), du rapport annuel de 2010 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF au Directeur général et de la suite donnée par l'administration de l'UNICEF au rapport annuel de 2010 du Bureau de l'audit interne (E/ICEF/2011/AB/L.10);

2. *Se félicite* de l'importance accordée à la planification des audits axée sur les risques;

3. *Apprécie* la description détaillée de la fonction d'enquête présentée dans le rapport annuel et encourage le Bureau de l'audit interne à continuer à en rendre compte dans ses futurs rapports annuels;

4. *Prie* le Bureau de l'audit interne de présenter dans ses futurs rapports annuels une comparaison des conclusions générales des audits achevés des unités administratives, processus, systèmes et domaines thématiques de l'UNICEF, selon qu'il convient;

5. *Soutient* le renforcement des capacités du Bureau de l'audit interne et demande à l'administration de veiller à ce que celui-ci dispose en temps opportun des effectifs nécessaires;

6. *Prend note avec satisfaction* de l'élaboration d'un outil de gestion des risques et de sa mise en application dans l'ensemble de l'UNICEF et prie l'administration de continuer à renforcer les contrôles et stratégies d'atténuation des risques dans les bureaux de pays particulièrement vulnérables;

7. *Rappelle* la section ii), relative à la communication des rapports d'audit interne, de sa décision 2009/8 concernant l'audit interne et la surveillance;

8. *Reconnaît* que les donateurs autres que les États Membres ont besoin d'informations et d'assurances concernant les projets qu'ils financent;

9. *Décide* que le Directeur général pourra, sur demande, communiquer aux donateurs autorisés autres que les États Membres – à savoir les organisations intergouvernementales donatrices, les comités nationaux pour l'UNICEF, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, GAVI Alliance, UNITAID et Rotary International – les rapports d'audit interne concernant un programme ou service pour lequel ils ont fourni une contribution financière, conformément à sa décision 2009/8 concernant l'audit interne et la surveillance, et aux modalités de divulgation de l'information énoncées dans le document E/ICEF/2009/15, en exerçant le plus grand discernement et en préservant les droits légitimes des pays de programme;

10. *Réaffirme* qu'il importe de préserver le caractère confidentiel des renseignements communiqués et que les demandes écrites d'accès à des rapports d'audit interne doivent préciser la raison et l'objet de la requête et confirmer le respect des procédures de communication stipulées dans le document E/ICEF/2009/15;

11. *Prie* l'UNICEF de faciliter la téléconsultation des rapports d'audit interne par les États Membres et les donateurs autorisés autres que les États Membres à l'aide d'outils technologiques qui assurent un cryptage approprié et un

accès par ouverture de session enregistré, rigoureusement contrôlé grâce à l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe limité dans le temps, et ne permettent pas d'imprimer, de copier, de modifier, de transmettre ou de supprimer les rapports d'audit interne divulgués;

12. *Prie également* l'UNICEF de continuer à indiquer, dans ses rapports annuels concernant l'audit interne, les rapports d'audit qui auront été communiqués et de l'informer, y compris dans les rapports, des demandes soumises par des organisations non visées par la présente décision qui souhaitent consulter les rapports d'audit interne concernant un projet auquel elles contribuent financièrement, et de le consulter sur les demandes ainsi soumises;

13. *Se félicite* de l'engagement qu'a pris le Directeur général d'accroître la transparence et de renforcer l'application du principe de responsabilité, demande l'organisation de consultations officieuses sur une large série de mesures propres à promouvoir la transparence et la responsabilité, y compris la divulgation des rapports d'audit interne, et prie le Directeur général d'établir une note d'information sur ces mesures pour examen par les États Membres au cours des consultations qui se tiendront pour préparer la première session ordinaire de 2012.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011*

## **2011/22**

### **Plan stratégique à moyen-terme : prévisions financières pour la période 2011-2014**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des prévisions financières pour 2011-2014 figurant dans le document E/ICEF/2010/AB/L.5, en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le cadre de prévisions financières portant sur la période 2011-2014 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1 236 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires qui doit lui être soumis en 2012, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables;

3. *Approuve* la suspension, pour 2011, du virement annuel de 30 millions de dollars à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, compte tenu des effets de la récession économique mondiale, si les prévisions de recettes et de dépenses formulées dans le présent rapport se matérialisent, et prie l'UNICEF de continuer à effectuer des virements annuels à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, conformément à la décision 2008/20 du Conseil d'administration, si les soldes des ressources ordinaires inutilisés en fin d'exercice le permettent.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011*

## 2011/23 Budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la méthode de budgétisation axée sur les résultats employée pour établir le budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013 (E/ICEF/2011/AB/L.2) et de la présentation révisée du document budgétaire, qui incorpore les principaux tableaux budgétaires, conformément à ses décisions 2010/20 et 2011/6;

2. *Prend acte* des mesures prises par l'UNICEF pour contribuer à la coordination par groupe sectoriel à l'échelle mondiale et prie le Directeur général de veiller à l'utilisation rationnelle des fonds pour la coordination mondiale;

3. *Approuve* l'ouverture d'un crédit de 966 millions de dollars au titre du budget institutionnel de l'exercice 2012-2013 et note que ce budget sera financé par les ressources ordinaires à hauteur de 628 millions de dollars et par les autres ressources et les fonds d'affectation spéciale à hauteur de 338 millions de dollars;

4. *Décide* que le crédit ainsi ouvert sera utilisé pour réaliser les produits stratégiques décrits dans le document budgétaire;

5. *Encourage* l'UNICEF à continuer de consulter les États Membres lors de l'établissement du budget intégré, pour en renforcer les descriptifs et y présenter plus clairement l'information;

6. *Prie* l'UNICEF, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de présenter de façon informelle des échéances pour l'examen et l'analyse des taux harmonisés de recouvrement des coûts à la première session ordinaire de 2012, et le prie également, en consultation avec le PNUD et le FNUAP, d'examiner expressément dans cette étude la nécessité de continuer à financer intégralement les coûts indirects fixes au moyen des ressources ordinaires;

7. *Prie* l'UNICEF de continuer à faire montre de rigueur budgétaire lorsqu'il établira le projet de budget intégré pour l'exercice 2014-2015.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011*

## 2011/24 Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2011/AB/L.8);

2. *Approuve* les modifications qu'il est proposé, dans le document E/ICEF/2011/AB/L.8, d'apporter au Règlement financier, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012;

3. *Prend acte* des modifications qu'il est proposé, dans le document E/ICEF/2011/AB/L.8, d'apporter aux règles de gestion financière;

4. *Prie* l'UNICEF de le tenir régulièrement informé de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public, à compter de la première session ordinaire de 2012.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2011*

---

